

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

OBJET :

**FIXATION DES TAUX
D'IMPOSITION POUR
L'EXERCICE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

**Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : **35**
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-3

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-3 et L2331-3,

Vu le Code Général des Impôts, notamment les articles 1636 B et 1639 A,

Vu la nomenclature M57,

OBJET :

**FIXATION DES TAUX
D'IMPOSITION POUR
L'EXERCICE 2024**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-3

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 09/02/2024

Le Maire



Vu le projet de budget primitif 2024 présenté à la suite de ce rapport,

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition des taxes locales perçues par la Commune avant le 15 avril 2024,

Considérant le souhait de la Commune de ne pas augmenter les taux de fiscalité,

Considérant l'équilibre du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GICQUEL (pouvoir), Monsieur LAROCHE, Madame GUILLAUME, Monsieur FONTAINE, Monsieur MORIN (pouvoir) et Monsieur NAUTH)

DECIDE

Article 1er :

De maintenir les taux inchangés à savoir :

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	32,46%	32,46%	32,46%	32,46%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	53,70%	53,70%	53,70%	53,70%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	18,43%	18,43%	18,43%	18,43%

Ces taux s'appliqueront sur les bases d'imposition définitives 2024.

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ADOPTION D'UNE
AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDIT DE PAIEMENT
2024-01 :
MEDIAPOLE**

**Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-4

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Adoption d'une autorisation de programme et de
crédit de paiement 2024-01 : MEDIAPOLE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants, L. 2121-29 et L. 2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 57,

Vu le règlement budgétaire et financier voté le 7 novembre 2023 (n°2023-XI-82)

OBJET :

**ADOPTION D'UNE
AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDIT DE PAIEMENT
2024-01 :
MEDIAPOLE**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-4

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 9.02.2024

Le Maire



Considérant la volonté de créer une autorisation de programme pour la mise en place d'un MEDIAPOLE pour un montant de 3 000 000.00€ TTC,

Considérant que les paiements s'étaleront sur la durée totale de l'opération, soit des années 2024 à 2027,

Considérant que pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget de l'année 2024, il convient de voter une Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GICQUEL (pouvoir), Monsieur LAROCHE, Madame GUILLAUME, Monsieur FONTAINE, Monsieur MORIN (pouvoir) et Monsieur NAUTH)

DECIDE

Article 1er :

D'adopter l'autorisation de programme n° 2024-01 « MEDIAPOLE » et sa ventilation en crédits de paiement comme suit :

Libellé	Opération	Année de création de l'AP	Mt opération	Nouvelle situation						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
MEDIAPOLE	PR202401	2024	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	1 750 000,00	950 000,00	250 000,00
Total de l'AP			3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	1 750 000,00	950 000,00	250 000,00

Article 2 :

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ADOPTION D'UNE
AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDIT DE PAIEMENT
2024-02 :
MODERNISATION DES
SYSTEMES
D'INFORMATION**

**Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-5

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame PEREIRA

**Adoption d'une autorisation de programme et de
crédit de paiement 2024-02 : Modernisation des
systèmes d'information**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants, L. 2121-29 et L. 2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 57,

OBJET :

**ADOPTION D'UNE
AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDIT DE PAIEMENT
2024-02 :
MODERNISATION DES
SYSTEMES
D'INFORMATION**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-5

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 09/02/2024

Le Maire



Vu le règlement budgétaire et financier voté le 7 novembre 2023 (n°2023-XI-82)

Considérant la volonté de créer une autorisation de programme pour la mise en place de la modernisation des systèmes d'information pour un montant de 1 194 000€ TTC,

Considérant que les paiements s'étaleront sur la durée totale de l'opération, soit des années 2024 à 2026,

Considérant que pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget de l'année 2024, il convient de voter une Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

Article 1er :

D'adopter l'autorisation de programme n° 2024-02 « Modernisation des Systèmes d'Information » et sa ventilation en crédits de paiement comme suit :

AP/CP 2024 à 2026 Modernisation des systèmes d'information					
NUMERO ET INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	Montant global de l'AP	Crédit de Paiement 2024	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026	Crédit de Paiement 2027
Coût annuel Modernisation des systèmes d'information		300 000	542 000	352 000	0
Coût Autorisation de Programme 2024 / 2026 :	1 194 000				

Article 2 :

Dit que les crédits seront inscrits aux budgets principaux 2024 et suivants.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ACTUALISATION DES
CREDITS DE PAIEMENTS
2024 : PLAN DE
SAUVEGARDE ET ECOLE
NUMERIQUE 2021-01**

**Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-6

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur NAUTH

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Actualisation des crédits de paiements 2024 : Plan
de sauvegarde et école numérique 2021-01**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants, L. 2121-29 et L. 2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 57,

Vu le règlement budgétaire et financier voté le 7 novembre 2023 (n°2023-XI-82)

OBJET :

**ACTUALISATION DES
CREDITS DE PAIEMENTS
2024 : PLAN DE
SAUVEGARDE ET ECOLE
NUMERIQUE 2021-01**

**N° DELIBERATION:
N° 2024-II-6**

Vu la délibération 2021-VII-53 du 06 juillet 2021 adoptant une autorisation de programme pour la mise en place d'un plan de sauvegarde et de l'école numérique pour un montant de 27 000 000.00 € TTC,

Vu la délibération 2022-III-16 du 22 mars 2022 modifiant l'autorisation de programme crédit de paiement du plan de sauvegarde et école numérique,

Vu la délibération 2023-IV-17 du 11 avril 2023 modifiant l'autorisation de programme crédit de paiement du plan de sauvegarde et école numérique,

Considérant qu'après le vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement, le Conseil Municipal a la possibilité de modifier le montant et la répartition des crédits de paiement,

Considérant l'avancement des travaux de l'école numérique et des autres projets,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GICQUEL (pouvoir), Monsieur LAROCHE, Madame GUILLAUME, Monsieur FONTAINE, Monsieur MORIN (pouvoir) et Monsieur NAUTH)

DECIDE

Article 1er :

D'actualiser l'autorisation de programme n° 2021-01 « Plan de sauvegarde et école numérique » et la nouvelle répartition en crédits de paiement comme suit :

Libellé	Opération	Année de création de TAP	Mt opération	Nouvelle situation						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Plan de sauvegarde et école numérique	BERG2021	2021	9 600 000,00	0,00	213 438,78	20 813,40	200 000,00	4 275 000,00	4 275 000,00	615 747,82
	CHAV2021	2021	9 600 000,00	-43 520,76	188 079,64	428 503,02	2 800 000,00	5 816 197,53	323 699,05	0,00
	CSER2021	2021	1 200 000,00	0,00	0,00	7 880,00	100 000,00	1 000 000,00	92 320,00	0,00
	GUM2021	2021	2 520 000,00	30 858,68	4 710,00	28 968,00	338 968,00	1 700 000,00	418 455,32	0,00
	MALP2021	2021	1 680 000,00	7 749,72	4 710,00	5 770,56	311 000,00	1 100 000,00	250 769,72	0,00
NLAIE2021	2021	2 400 000,00	312 867,19	1 002 985,36	849 468,70	234 678,75	0,00	0,00	0,00	
Total de TAP			27 000 000,00	395 035,35	1 413 923,78	1 341 203,68	3 884 646,75	13 891 197,53	5 358 244,09	615 747,82

Article 2 :

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET :

**ACTUALISATION DES
CREDITS DE PAIEMENTS
2024 : PLAN DE
SAUVEGARDE ET ECOLE
NUMERIQUE 2021-01**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-6

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 09/02/2024

Le Maire



Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Mantes-la-Ville, identical to the one in the previous block. It features the text "MAIRIE DE MANTES-LA-VILLE" and "78100 Mantes-la-Ville" around a central coat of arms. A handwritten signature in black ink is written across the stamp, with the name "Sami DAMERGY" printed below it.

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ACTUALISATION DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDIT DE PAIEMENT
POUR L'EXERCICE
2024 : CONSTRUCTION
D'ECOLE
INTERCOMMUNALE
2022-01**

**Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-7

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Actualisation de l'autorisation de programme et de
crédit de paiement pour l'exercice 2024 :
construction d'école intercommunale 2022-01**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants, L. 2121-29 et L. 2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 57,

OBJET :

**ACTUALISATION DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDIT DE PAIEMENT
POUR L'EXERCICE
2024 : CONSTRUCTION
D'ECOLE
INTERCOMMUNALE
2022-01**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-7

Vu le règlement budgétaire et financier voté le 7 novembre 2023 (n°2023-XI-82)

Vu la délibération n° 2022-IV-27 en date du 12 avril 2022 créant une autorisation de programme / crédit de paiement pour la construction d'une Ecole Intercommunale pour un montant de 18 000 000.00€ TTC,

Vu la délibération 2023-IV-18 du 11 avril 2023 modifiant les crédits de paiements de l'autorisation de programme 2022-01 « Construction d'une école intercommunale »,

Considérant qu'après le vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement, le Conseil Municipal a la possibilité de modifier le montant et la répartition des crédits de paiement,

Considérant l'avancement du projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 6 ABSTENTION (Madame GICQUEL (pouvoir), Monsieur LAROCHE, Madame GUILLAUME, Monsieur FONTAINE, Monsieur MORIN (pouvoir) et Monsieur NAUTH)

DECIDE

Article 1er :

D'actualiser l'autorisation de programme n° 2022-01 « Construction d'une école intercommunale » et sa ventilation en crédits de paiement comme suit :

Libellé	Opération	Année de création de l'AP	Ml opération	Nouvelle situation						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ecole intercommunale	ECI2022	2022	18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	3 000 000,00	8 250 000,00	6 650 000,00
Total de l'AP			18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	3 000 000,00	8 250 000,00	6 650 000,00

Article 2 :

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 9/02/2024

Le Maire



Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY

Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE

Canton de MANTES-
LA-JOLIE

OBJET :

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS 2023**

Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024

Nombre de Conseillers
Municipaux :
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-8

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

Reprise anticipée des résultats 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-19 et L. 2311-1 et suivants,

Vu le compte de gestion du budget principal 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

OBJET :

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS 2023**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-8

Considérant les résultats anticipés se présentant comme suit :

Résultats Section de Fonctionnement	
	CA 2023
RECETTES exercice 2023 (hors résultat n-1)	32 057 055,34 €
DEPENSES exercice 2023	32 359 964,86 €
Résultat de l'année 2023 hors résultat reporté	-302 909,52 €
Résultat antérieur reporté 2022	2 336 212,50 €
Intégration résultats SMRVA	3 705,68 €
Résultat cumulé de Fonctionnement	2 037 008,66 €

Résultats Section Investissement	
	INVESTISSEMENT
RECETTES exercice 2023 (hors résultat n-1)	9 542 269,68 €
DEPENSES exercice 2023	7 272 955,17 €
Résultat de l'année 2023 hors résultat reporté	2 269 314,51 €
Résultat antérieur reporté 2022	5 847 859,70 €
Intégration résultats SMRVA	16 285,02 €
Résultat cumulé d'Investissement	8 133 459,23 €
RAR 2023	-234 657,02 €
<i>Dont Recettes</i>	922 150,00 €
<i>Dont Dépenses</i>	1 156 807,02 €
Solde avec Restes à Réaliser (RAR)	7 898 802,21 €

Considérant l'état des restes à réaliser en section d'investissement qui s'élève à 1 156 807,02 € en dépenses et à 922 150 € en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

Article 1^{er} :

D'affecter les résultats anticipés cumulés de fonctionnement et d'investissement 2023 de la manière suivante :

- **2 037 008,66 €** à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)
- **8 133 459,23 €** à la section d'investissement (R001 – résultat reporté)

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS 2023**

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,


Sami DAMERGY

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-8

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 9/02/2024

Le Maire



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10100 - MANTES-LA-VILLE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	5 847 859,70		2 269 314,51	16 285,02	8 133 459,23
Fonctionnement	2 336 212,50		-302 909,52	3 705,68	2 037 056,66
TOTAL I	8 184 072,20		1 966 404,99	19 990,70	10 170 467,89
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	8 184 072,20		1 966 404,99	19 990,70	10 170 467,89

Dissolution du SMRVA. AP du 19 juillet 2023

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2024 –
BUDGET PRINCIPAL
VILLE**

**Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-9

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal
Ville**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023-VI-52 du 27 juin 2023 relative à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57,

OBJET :

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2024 –
BUDGET PRINCIPAL
VILLE**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-9

Vu la délibération relative à la reprise anticipée des résultats 2023,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 22 janvier 2024,

Vu l'affectation des résultats anticipés 2023 en accord avec le trésorier principal,

Vu l'état des restes à réaliser joint en annexe,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2024 en annexe,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour adopter le budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame GICQUEL (pouvoir), Monsieur LAROCHE, Madame GUILLAUME, Monsieur FONTAINE, Monsieur MORIN (pouvoir) et Monsieur NAUTH)

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget principal ci-annexé arrêté en dépenses à la somme de **45 014 343** euros (quarante-cinq millions quatorze mille trois cent quarante-trois euros) et en recette à la somme de **47 028 067** euros (quarante-sept millions vingt-huit mille soixante-sept euros) par chapitre et opération du budget principal de la ville se présentant comme suit:

	Dépenses	Recette
Section de Fonctionnement (1)	31 212 829,00	31 212 829,00
Section d'Investissement (2)	13 801 514,00	15 815 238,00
<i>Dont proposition 2024</i>	<i>12 644 706,98</i>	<i>14 893 088,00</i>
<i>Dont Restes à réaliser 2023</i>	<i>1 156 807,02</i>	<i>922 150,00</i>
Total (1) + (2)	45 014 343,00	47 028 067,00

Article 2 :

Dit que la section d'investissement du Budget Primitif 2024 est présentée en suréquilibre.

Article 3 :

Dit que les résultats 2023 sont repris de manière anticipé avant le vote du Compte Administratif 2023.

Article 4 :

Précise que le présent budget est réputé voté par chapitre et Opération sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Article 5 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET :

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2024 –
BUDGET PRINCIPAL
VILLE**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-9

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le 09/02/2024.

Le Maire



Article 6 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.


Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Mantes-la-Ville, Yvelines. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MANTES-LA-VILLE' and 'Yvelines'. A signature is written across the stamp.



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2024

Conseil municipal du 06 février 2024

Table des matières

PREAMBULE	3
I. Une volonté de maîtriser les dépenses afin de restaurer un autofinancement positif	4
A. Des dépenses de fonctionnement qui connaissent une diminution nécessaire à la soutenabilité du budget 2024	4
B. Des recettes dynamiques	4
C. Des choix effectués en matière d'investissement au	5
II. Présentation du Budget 2024	6
A. Les Résultats 2023	6
B. Section de fonctionnement	8
1. Les dépenses de Fonctionnement	8
2. Les recettes de Fonctionnement	11
C. La section d'Investissement	15
1. Les dépenses d'Investissement	15
2. Les recettes d'Investissement	18
III. La Dette	19
A. La Dette propre	19
B. La Dette Garantie	21

PREAMBULE

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), codifiée par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation, retraçant les informations financières essentielles du budget principal, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année en cas de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Cette note a pour vocation de revenir sur les éléments suivants :

- La synthèse de la préparation budgétaire et des arbitrages opérés afin de présenter le budget 2024;
- La présentation du budget principal 2024 tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Le détail des projets portés par Mantes-la-Ville ;

Les orientations budgétaires qui ont présidé à la réalisation du présent rapport ont été évoquées et débattues dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui a été présenté le 22 janvier 2024 en Conseil Municipal.

I. Une volonté de maîtriser les dépenses afin de restaurer un autofinancement positif

A. Des dépenses de fonctionnement qui connaissent une diminution nécessaire à la soutenabilité du budget 2024

La préparation budgétaire 2024 a permis de mettre en perspective une évolution des dépenses de fonctionnement mais également une hausse des recettes de fonctionnement.

Dans ce sens, les dépenses de fonctionnement lors des premiers travaux de prévision augmentaient de 11 % soit + 3,1 M€ en comparaison du BP 2023, au regard de :

- Une augmentation des charges à caractère général de + 1,5 M€ ;
- Une augmentation des charges de personnel de + 1,5 M€ ;
- Une augmentation des charges de gestion courante +0,1 M €,
- Une augmentation des charges d'opérations d'ordre +0,2 M €.

Ces premières prévisions avaient pour conséquence une baisse de – 2 M€ de la capacité d'autofinancement brute.

Les conférences budgétaires, organisées au mois de décembre 2023, ont permis de définir des arbitrages ; prolongé par des réunions avec les élus et les directions métiers pour assurer la soutenabilité du budget principal 2024 comme suit :

- Une diminution des charges à caractère général entre la 1^{ère} demande et les arbitrages de – 0,8 M€, 9,1 M€ à 8,3 M€ ;
- Une diminution des charges de personnel entre la 1^{ère} demande et les arbitrages de – 0,7 M€, de 17,5 M€ à 16,8 M€ ;

Soit un effort de – 1,5 M€ effectué en matière de baisse des dépenses de fonctionnement.

L'effort s'est porté essentiellement sur une réduction des charges à caractère général qui constitue la partie compressible des dépenses de fonctionnement

B. Des recettes dynamiques

Les prévisions en matière de recettes de fonctionnement mettaient en exergue parallèlement une hausse de 2,6 M€ au regard notamment de :

- La hausse des produits de service de 0,15 M€ :
- Les dotations et participations + 0,75 M€
- Impôts et taxes + 0,5 M€
- Les Attributions de Compensations : + 1,2 M€

C. Des choix effectués en matière d'investissement au

Les arbitrages budgétaires ont également permis d'évaluer les investissements réalisables par la ville. Dans ce sens, les arbitrages ont été effectués en lien avec les capacités à faire de la commune de Mantes-la-Ville mais également les ressources d'investissement disponibles, sans recourir à l'emprunt.

Des priorités ont été définies, notamment à travers les projets scolaires et la jeunesse.

II. Présentation du Budget 2024

Les orientations politiques retenues découlent des choix et objectifs suivants :

- Confirmer la stabilité des taux d'imposition pour la part communale ;
- Assurer la pérennité financière de la ville en diversifiant les recettes, notamment par la recherche de subvention en corrélation avec chaque projet ;
- Continuer à répondre aux besoins des Mantevillois en développant des services adaptés aux habitants malgré un contexte inflationniste, notamment au travers du renforcement de la Politique de la Ville, dans l'objectif de développer des actions en direction des publics fragilisés ;
- Un budget orienté vers le défi environnemental, qui a pour but d'accélérer la transition et répondre aux enjeux de la planification écologique (ex : audit énergétique) ;
- Mener à bien la reprise des compétences de la CU GPSEO (Propreté Urbaine et Environnement) afin d'améliorer le service rendu aux Mantevillois ;
- Un budget caractérisé par la continuité de notre politique d'investissement, conforme à la programmation pluriannuelle des investissements 2020-2026 pour le développement de la Commune.
- Poursuite de la politique de développement des pratiques sportives et des infrastructures (Bergeal, Guimier, Maupomet, citystades...)
- Création d'une ligne de crédit spécifique, pour une année 2024 aux couleurs du sport, dédiée au passage de la Flamme Olympique le 23 juillet 2024 et aux actions culturelles associées.

A. Les Résultats 2023

Résultats Budget Principal (hors RAR)			
Différents résultats	2021	2022	2023
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	24 038 320,56	24 818 054,66	32 359 964,86
<i>Recettes de Fonctionnement (hors résultat reporté)</i>	23 266 888,49	24 390 169,42	32 057 055,34
<i>Dépenses d'Investissement</i>	5 342 652,60	5 407 066,29	7 272 955,17
<i>Recettes d'Investissement (hors résultat reporté)</i>	12 483 506,01	3 440 713,73	9 542 269,68
résultat Net 2023 Fonctionnement	-771 432,07	-427 885,24	-302 909,52
résultat Net 2023 Investissement	7 140 853,41	-1 966 352,56	2 269 314,51
Résultat 2022 Fonctionnement reporté	3 535 529,81	2 764 097,74	2 339 918,18
Résultat 2022 Investissement reporté	673 358,85	7 814 212,26	5 864 144,72
Résultat cumulé 2023 Fonctionnement	2 764 097,74	2 336 212,50	2 037 008,66
Résultat cumulé 2023 Investissement	7 814 212,26	5 847 859,70	8 133 459,23

L'année 2023 a été marquée par le maintien d'une inflation encore bien supérieure aux niveaux connus de ces dernières années. Si le pic semble avoir été atteint en 2022, les niveaux d'inflation sur l'année 2023 reste toujours supérieurs à 4,5%. Le retour à la normale semble encore éloigné et la commune de Mantes-la-Ville doit prendre en compte cette donnée dans sa prospective financière.

Le résultat net 2023 en fonctionnement est déficitaire de 303 K€, néanmoins il est en amélioration sur la période 2021/2023, malgré l'inflation persistante (la commune n'a pas été éligible au filet de sécurité (-500K€)) et les hausses continuent du point d'indice des fonctionnaires. Le résultat net 2023 en investissement est excédentaire de 2,27 M€.

➤ **Côté recettes de Fonctionnement**

La dynamique des recettes s'appuie, en cohérence avec l'inflation, sur la revalorisation des bases fiscales décidée par le législateur, l'attractivité foncière de Mantes-la-Ville, la recherche continue de subvention.

Hausse globale des recettes de fonctionnement (hors résultat et écritures de cession) entre le CA2022 et le CA 2023 projeté de 10 %. Cette hausse représente 2,4 M€. La hausse se répartit comme suit :

- Impôts et taxe : + 1,5 M€ soit 10 %. Les bases de taxes foncières ont été actualisées par l'Etat à hauteur de 7,1%, tandis que les droits de mutation diminuent en lien avec la hausse des taux d'intérêts et le ralentissement consécutif sur le secteur des transactions immobilières.
- Dotation et subventions : +600 K€ soit 8 %
- Atténuation de charge : + 400 K€ soit 97 %, ce chapitre comporte les remboursements de salaires (assurance et CPAM) le remboursement des emplois en partie financé par l'Etat, et les remboursements de charges indument payées par notre commune à l'URSSAF.
- Produits de service : +180 K€ soit + 13 %, liée principalement à la reprise de l'activité et à l'augmentation des services proposés aux habitants de Mantes-la-Ville.

➤ **Côté dépenses de fonctionnement**

Pour maintenir et améliorer le service public mis en place par la collectivité, les services doivent absorber les chocs conjugués de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêts.

Hausse globale des dépenses réelles de 2,3 M€ pour un total de 24,2 M€ soit une augmentation de 10 %. Les principales hausses se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : + 500 K€ soit 9 % (hausse des contrats (restauration scolaire, transport, nettoyage...), hausse de l'énergie notamment le gaz, le carburant et les fluides),
- Charges de personnel : + 1,5 M€ soit 10 %. Cette hausse s'explique par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique territoriale, le GVT (glissement vieillesse technicité), la mise en place du CIA (le complément indemnitaire annuel), la hausse du Smic, les recrutements de postes vacants sur l'exercice 2022...,
- Autres charges de gestion courantes : +240 K€ soit 10 % (inclut la subvention au CCAS en hausse de 124K €),
- Charges financières : + 20 K€ soit 4,5 %, qui s'explique par la hausse des taux d'intérêts du dernier emprunt souscrit en 2019, dont le taux d'intérêt est passé de 0,48% en 2022 à 3,28% en 2023.

Une analyse détaillée du Compte Administratif 2023 sera présentée lors du Vote du Compte de Gestion 2023 et du Compte Administratif 2023 en juin 2024.

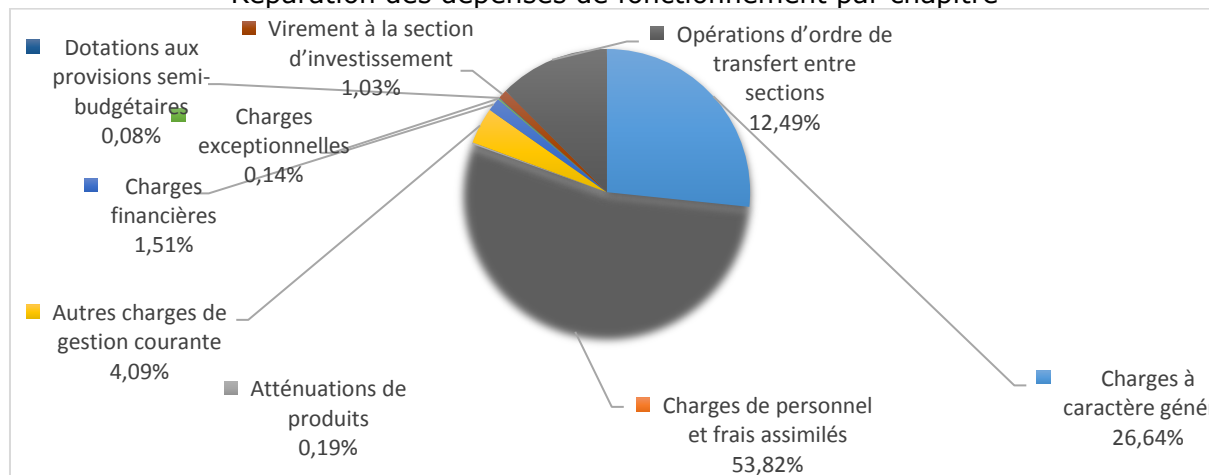
Les résultats cumulés 2023 seront repris dans le budget 2024 de façons anticipés en attendant le Vote du Compte Administratif 2023.

B. Section de fonctionnement

1. Les dépenses de Fonctionnement

Chapitre	libellés	CA 2022	BP 2023 (CO)	CA 2023	Proposition budgétaire 2024	Différence BP 23 - CO 2022	Différence BP 2024 / CO 2023 en %
011	Charges à caractère général	5 966 425	7 510 050	6 527 775	8 313 560	803 510	10,70%
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 568 436	16 110 421	16 068 271	16 800 000	689 579	4,28%
014	Atténuations de produits	57 675	70 000	0	60 000	-10 000	-14,29%
65	Autres charges de gestion courante	863 836	1 115 633	1 104 439	1 277 946	162 313	14,55%
66	Charges financières	391 945	410 000	410 000	470 000	60 000	14,63%
67	Charges exceptionnelles	21 932	106 880	43 498	44 000	-62 880	-58,83%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0	56 173	56 173	25 000	-31 173	-55,49%
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		21 870 250,27	25 379 157,42	24 210 156,37	26 990 506,00	1 611 348,58	6,35%
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	322 323	322 323	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 947 804	3 140 000	8 149 808	3 900 000	760 000	24,20%
Total recettes d'ordre de Fonctionnement		2 947 804,39	3 140 000,00	8 149 808,49	4 222 323,00	1 082 323,00	34,47%
Total des dépenses de fonctionnement		24 818 054,66	28 519 157,42	32 359 964,86	31 212 829,00	2 693 671,58	9,45%

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre



Les deux postes principaux de dépenses réelles de fonctionnement sont les charges à caractère général et les dépenses de personnel, ils représentent 93%. En effet, les charges à caractère général représentent 31 % et les dépenses de personnel représentent 62 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ci-dessous une présentation par chapitre et une comparaison par rapport au BP 2023 (CO) :

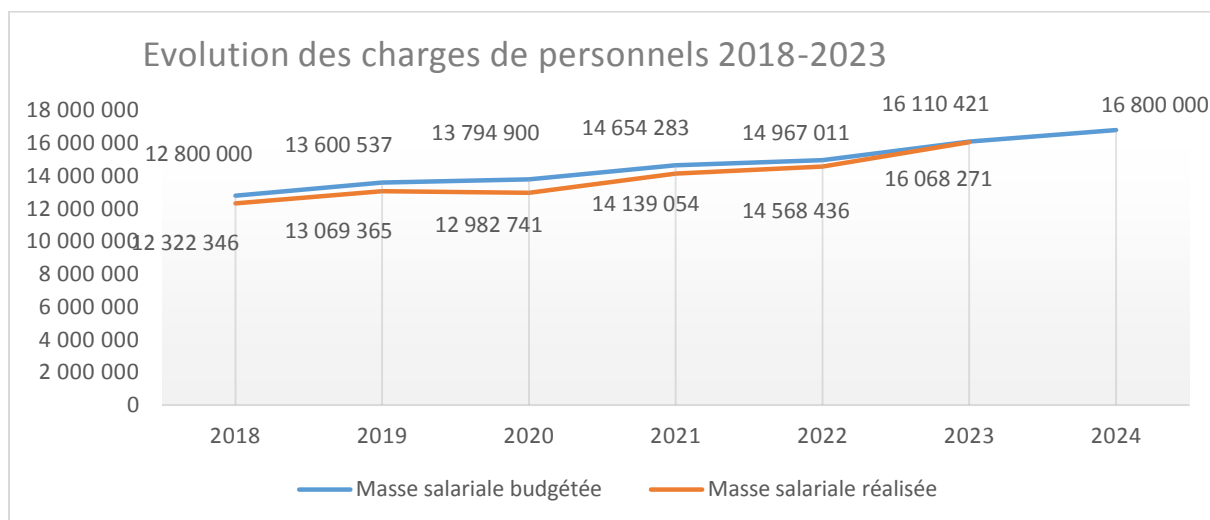
➤ Le chapitre 011 :

Correspond aux charges à caractères générales telles que les fluides, les prestations de services, les fournitures..., ce chapitre est en hausse (+10,7 %) soit +803 K € par rapport aux **crédits ouverts (CO)** 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la reprise des compétences Propreté Urbaine et Environnement auprès de la CU

GPSEO. A périmètre constant (hors reprise compétence) le chapitre 011 aurait été en légère baisse de -1% par rapport au CO 2023.

Chapitre	libellés	CA 2021	BP 2022 (CO)	CA 2022	BP 2023 (CO)	CA Réalisé Prévisionnel 2023	Proposition Budgétaire 2024	Différence BP 2024 / CO 2023
011	Charges à caractère général	5 722 597,63	6 903 780,00	5 966 425,08	7 510 050,49	6 527 775,45	8 313 560,00	803 509,51
	Variation en %			4,26%	8,78%	9,41%	10,70%	

➤ Chapitre 012 : Les données financières relatives aux ressources humaines



Le projet du budget 2024 a été préparé à partir d'un contexte national de ralentissement économique et d'inflation, ce qui a un impact sur la masse salariale, ci-dessous certains éléments explicatifs de la hausse prévisionnel de la masse salariale pour l'exercice 2024 :

✓ **Mesures de l'année 2023 ayant un impact sur l'exercice 2024 :**

- Le SMIC augmenté et porté au taux horaire de :
11,27€ à compter du 1er janvier 2023
11,52€ à compter du 1er mai 2023
- La revalorisation du point d'indice de +1,5% à compter du 01/07/2023. La valeur du point mensuelle est de 4,92 (valeur arrondie au centième) à cette date contre 4,85 auparavant. Soit sur 6 mois : + 162K€ bruts
- Un gain indiciaire de 9 points maximum a été accordé à compter du 1er juillet 2023 aux premiers échelons des catégories C sur la base du relèvement de l'indice minimum de traitement au niveau du SMIC en 2023
- Le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) regroupant les coûts d'avancement d'échelon, avancements de grade, de promotion interne et de concours
- La prise en charge de l'employeur des titres d'abonnement aux transports collectifs est passée de 50% à 75% à compter du 1er septembre 2023
- La détermination d'une enveloppe budgétaire globale pour permettre l'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA - RIFSEEP)

✓ **Mesures sur la masse salariale pour 2024 :**

- Les grilles indiciaires de tous les agents publics sont revalorisées sur chaque échelon de 5 points au 1er janvier 2024, ce qui représente une hausse de 24,61 € brut par mois
- La revalorisation du minimum de traitement dans la fonction publique à compter du 01/01/2024 : le minimum de traitement correspond à un indice majoré 366 (contre 361 auparavant)
- Les montants mini (IB 524) et maxi (IB 722) du SFT pour 2 enfants et plus évoluent
- La revalorisation du SMIC de +1,13% au 01/01/2024. Son taux horaire passe donc de 11,52 € à 11,65 € pour un traitement de 1 766,92 € bruts mensuels
- Le montant brut de l'indemnité versé par jour de CET sera dès le 1er janvier 2024 de 150 € (au lieu de 135 €) pour un agent de catégorie A, de 100 € (au lieu de 90 €) pour un agent de catégorie B et de 83 € (au lieu de 75 €) pour un agent de catégorie C
- La détermination d'une enveloppe budgétaire globale pour permettre l'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA - RIFSEEP)
- L'application du GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) – population vieillissante et par conséquent avec un déroulé de carrière plus important (référence pyramide des âges)
- La pérennisation d'agents au travers d'une nomination stagiaire dans le cadre du plan de stagiairisation acté le 26/09/2022
- La maîtrise de la masse salariale en favorisant le redéploiement interne, en restructurant les missions, en mutualisant les postes, par conséquent en limitant les recrutements tout en s'assurant de garantir un service public de qualité
- 2 départs pour retraite prévues en 2024 non remplacés
- La prévision d'un effectif en nombre et en ETP constant

➤ **Le chapitre 014, les atténuations de charges :**

Ce chapitre prend en compte le reversement des produits des amendes de police, il est prévu pour l'exercice 2024 un montant de 60 000 €, même si pour l'exercice 2023 nous avons été bénéficiaire et non contributeur.

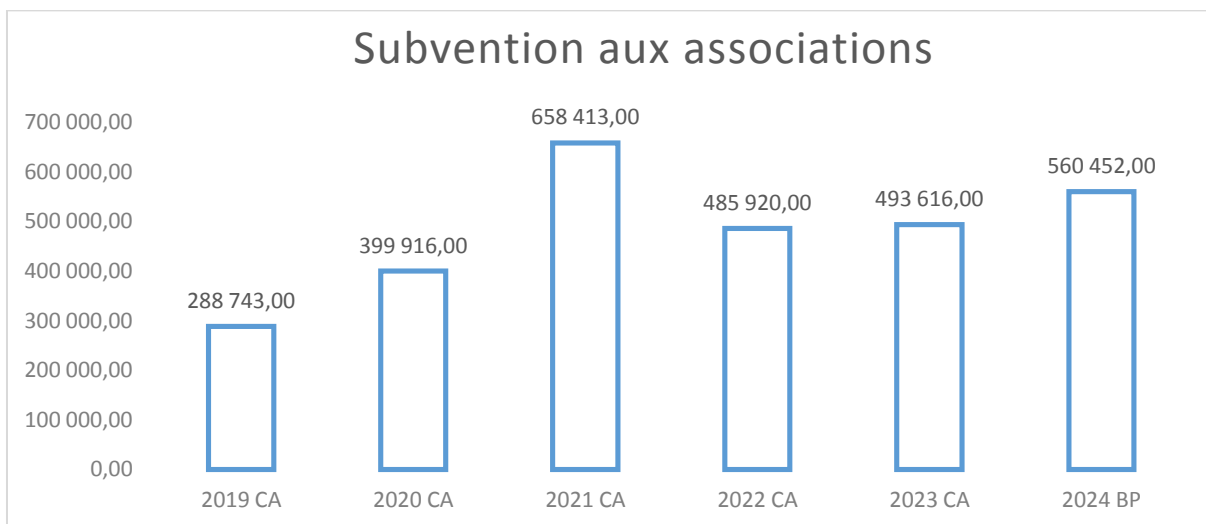
Chapitre	libellés	CA 2021	BP 2022 (CO)	CA 2022	BP 2023	CA Réalisé Prévisionnel 2023	Proposition Budgétaire 2024	Différence BP 2024 / CO 2023
014	Atténuations de produits	80 386,00	81 000,00	57 675,00	70 000,00	0,00	60 000,00	-10 000,00
	Variation en %			-28,25%	-13,58%	-100,00%	-14,29%	

➤ **Le chapitre 65 Autres charges de gestions courantes**

Chapitre	libellés	CA 2021	BP 2022 (CO)	CA 2022	BP 2023	CA Réalisé Prévisionnel 2023	Proposition Budgétaire 2024	Différence BP 2024 / CO 2023
65	Autres charges de gestion courante	1 192 078,06	917 728,00	863 836,05	1 115 633,00	1 104 438,28	1 277 946,00	162 313,00
	Variation en %			-27,54%	21,56%	27,85%	14,55%	

Le montant du chapitre 65 est de 1 277 946 €, en hausse de 14,5 % par rapport au budgété 2023, lié principalement à :

- Les frais d'hébergement des logiciels en mode SAAS (+20 K€) entre 2023 et 2024
- Admission en non-valeur et créances éteintes (+ 15 K€) entre 2023 et 2024, cette hausse prévisionnel est inscrite au budget pour anticiper les éventuels hausse de décision de justice concernant les effacements de dette compte tenu du contexte économique (inflation, hausse des taux...).
- Les subventions aux associations prévues à hauteur de 577 000 € pour l'exercice 2024 contre 494 000 € en 2023 qui s'explique par l'octrois de subvention à la Compagnies des contraire (20 K€) et Mantes Manufactory (festival EOLE 40K€).



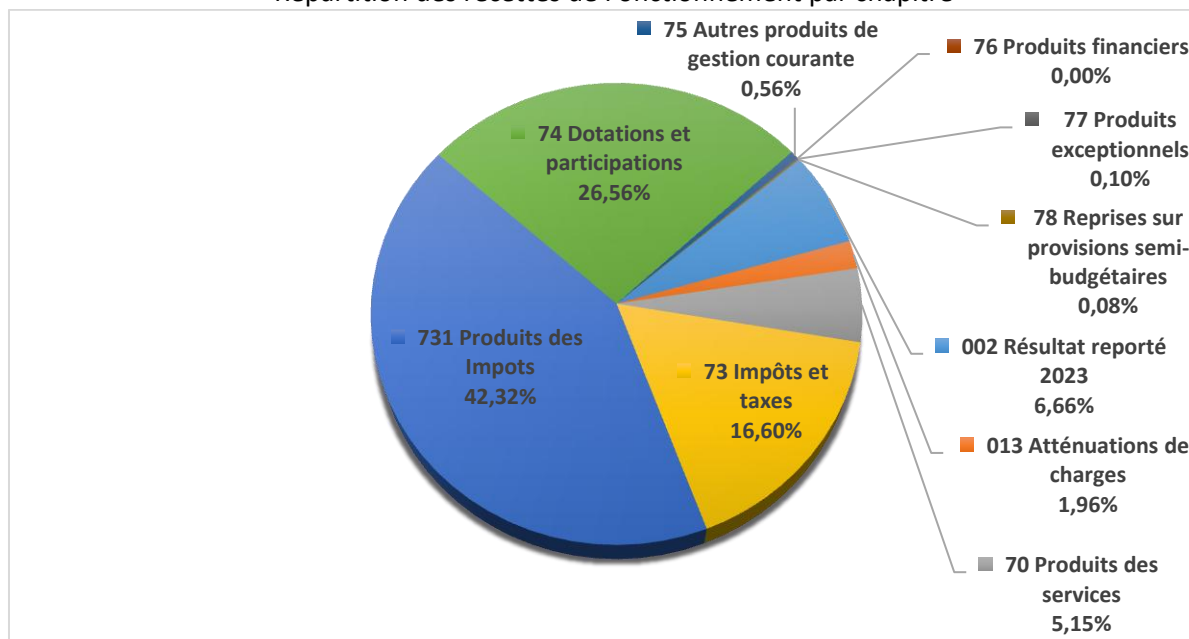
➤ **Le chapitre 023, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :**

Un virement vers la section d'investissement est programmé sur l'exercice 2024 d'un montant de 322 323 €. Le virement permet de réserver des crédits sur la section de fonctionnement.

2. Les recettes de Fonctionnement

Produits de fonctionnement	BP 2022 (CO)	CA 2022 (réalisé)	BP 2023 CO	CA Réalisé 2023	Proposition budgétaire 2024	Différence BP 23 - CO 2022	Différence BP 2024 / CO 2023 en %
Résulta n-1 reporté	2 764 098	2 764 098	2 339 918	2 339 918	2 037 009	-302 910	-12,95%
Atténuations de charges (013)	280 000	423 507	580 000	834 919	600 000	20 000	3,45%
Produits de service (70)	1 364 488	1 403 555	1 401 308	1 610 505	1 574 750	173 442	12,38%
Impôts et taxes (73)	14 657 179	14 861 981	16 207 277	16 358 274	5 073 948	-11 133 329	-68,69%
Produits des Impôts (731)	0	0	0	0	12 932 698	12 932 698	
Dotations et participations (74)	6 404 947	6 856 526	7 364 240	7 465 293	8 117 912	753 672	10,23%
Autres produits de gestion courante (75)	144 245	142 072	154 552	135 430	171 300	16 748	10,84%
Produits financiers (76)	110	116	0	212	212	212	
Produits exceptionnels hors cessions de biens immobiliers (77)	33 300	296 200	30 743	5 218 014	30 000	-743	-2,42%
Reprises sur amortissement et provision (78)	0	0	16 850	16 850	25 000	8 150	48,37%
Total recettes réelle de Fonctionnement	25 648 366,74	26 748 053,83	28 094 888,42	33 979 415,76	30 562 829	2 467 941	8,78%
Virement à la section d'investissement (041)	0		0	0	0	0	
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	687 000	406 213,33	424 269	417 558	650 000	225 731	53,20%
Total recettes d'ordre de Fonctionnement	687 000,00	406 213,33	424 269,00	417 557,76	650 000	225 731	53,20%
Total recettes de Fonctionnement	26 335 366,74	27 154 267,16	28 519 157,42	34 396 973,52	31 212 829	2 693 672	9,45%

Répartition des recettes de Fonctionnement par chapitre



Les deux postes principaux de recettes réelles de fonctionnement sont les produits de fiscalité (69%). Répartie en 2 chapitres sous la nomenclature M57 (chapitre 73 et 731) et les dotations/participations (27 %).

➤ Chapitre 70 les produits de service

Chapitre	libellés	CA 2021 (Réalisé ^e)	BP 2022 (CO)	CA 2022 (Réalisé)	BP 2023 (CO)	CA 2023 Réalisé Prévisionnel	Proposition Budgétaire 2024	Différence BP 2024 / CO 2023
70	Produits des services	1 341 523,93	1 364 488,00	1 403 555,02	1 401 308,00	1 588 182,10	1 574 750,00	173 442,00
	Variation en %			4,62%	2,70%	13,15%	12,38%	

L'amélioration des produits de services entre 2023 et 2024 est de + 12 % liée principalement à la hausse des activités (sorties, spectacles...) et à la mise à jour des tarifs au 1^{er} janvier 2024.

✚ La fiscalité Directe

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de 3 paramètres :

- ❖ Les taux
 - ❖ La variation physique des bases (plus ou moins de locaux)
 - ❖ La variation forfaitaire nationale des valeurs locatives
- ✓ Les taux : en application des engagements politiques pris, les taux de fiscalité resteront inchangés à savoir
 - Taxe Foncière sur propriétés bâties (TFPB) : 20,88 % (part communale) et 11,58 % (part départementale), soit au total **32,46 %**
 - Taxe Foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : **53,70 %**
 - Taxe d'Habitation TF : **18,43 %**
 - ✓ La variation physique des bases (plus ou moins de locaux).
 - ✓ La variation forfaitaire nationale des valeurs locatives, pour 2023, le coefficient de revalorisation des bases qui devrait être appliqué s'élève à +3,9 % compte tenu de l'inflation persistante sur l'exercice 2023, elle est calculée à partir de l'indice

des prix à la consommation, entre les mois de novembre 2022 et 2023 et devrait représenter pour Mantes-la-Ville près de 437 K€ d'euros supplémentaires sur l'exercice 2024.

PRODUITS LIÉS A LA FISCALITE	2022	2023	2024	Ecart 2023/2024	Variation en %
Population DGF	21068	21112	21112	0	0,00%
TH		18,43%	18,43%	0,00%	0,00%
Bases		1 306 214	1 357 502	51 288	3,93%
Produits	162 283	240 953	250 188	9 235	3,83%
Compensation	2 336 808	2 505 916	2 594 137	88 221	3,52%
TF	32,46%	32,46%	32,46%	0,00%	0,00%
Bases	25 218 265	26 790 402	27 835 228	1 044 826	3,90%
Produits	8 115 974	8 696 164	9 035 315	339 150	3,90%
TFNB	53,70%	53,70%	53,70%	0,00%	0,00%
Bases	26 490	29 651	30 807	1 156	3,90%
Produits	13 747	15 923	16 544	621	3,90%
Rôle supplémentaires	96 186	8 730	0	-8 730	-100,00%
Total	10 724 998	11 458 956	11 896 184	437 227	3,82%

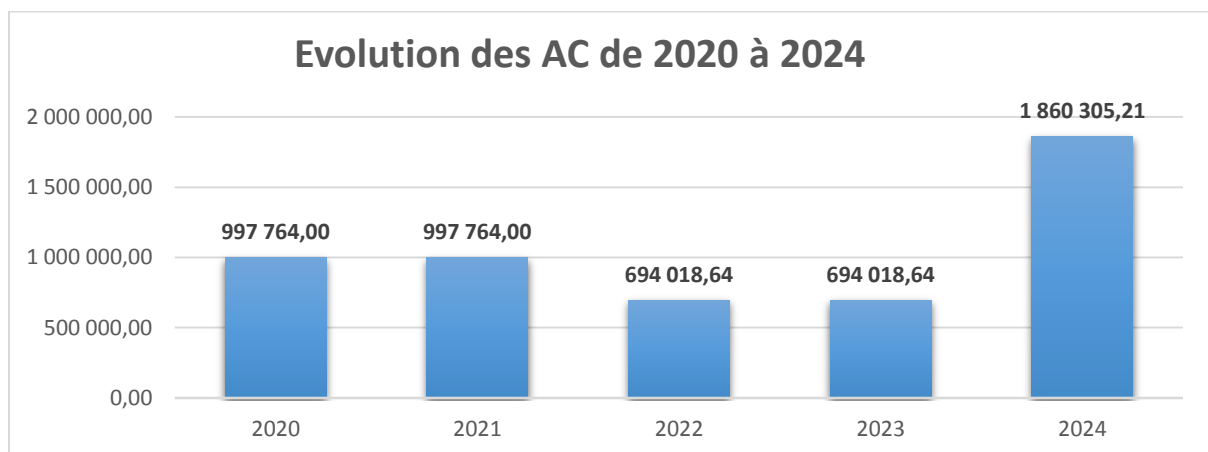
Chapitre	libellés	CA 2021	BP 2022 (CO)	CA 2022 (Réalisé)	BP 2023 (CO)	CA 2023 Réalisé Prévisionnel	Proposition Budgétaire 2024	Différence BP 2024 / CO 2023
73	Impôts et taxes	14 760 351,63	14 657 179,00	14 861 981,36	16 207 276,72	16 358 273,76	5 073 948,22	1 799 369,24
731	Produits des Impôts						12 932 697,74	
	Variation en %			0,69%	10,58%	10,07%	11,10%	

Les Attributions de Compensation (AC)

L'Attribution de Compensation (AC), a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés entre la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et Mantes-la-Ville. Le réajustement est à effectuer lors de chaque nouveau transfert de compétences.

En 2024, l'attribution de compensation doit évoluer compte tenu du reversement du surplus de TOEM qui sera intégrée dans les AC. Ce reversement complémentaire devrait être de 1,17 M€, ce qui portera les AC en fonctionnement à 2,72 M€.

La collectivité a fait le choix au même titre que 2023 d'une ventilation des AC en recettes de fonctionnement (2 728 948,22 €) et investissement (en dépenses 868 643,01 €) ce qui permettra d'amortir la part que Mantes-la-Ville versera en investissement à savoir 868 643,01 €.

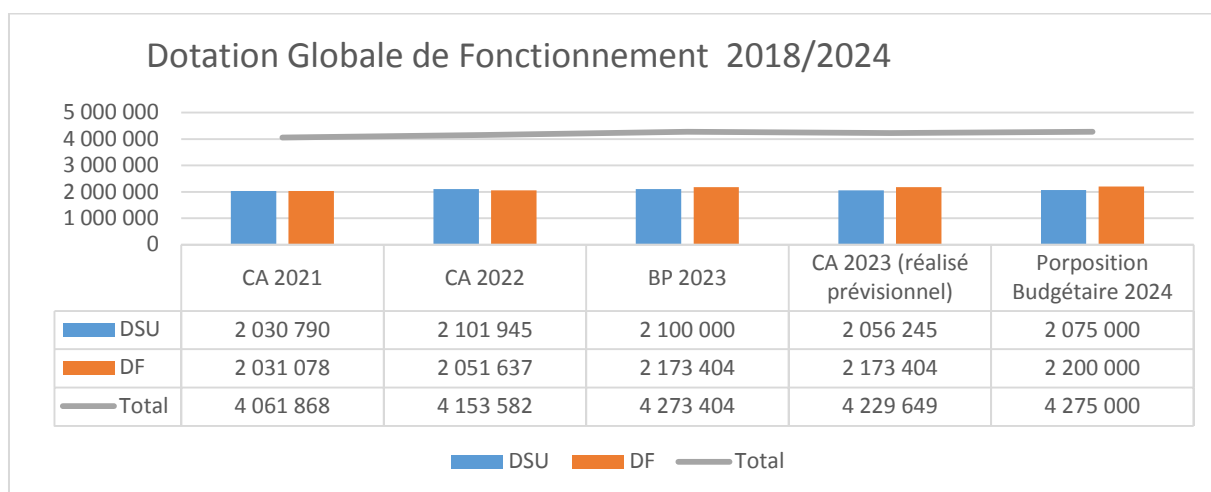


➤ Les Dotations de Fonctionnement

🇫🇷 La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue avec ses différentes composantes, la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales, notamment aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP).

Le montant versé aux communes s'est ainsi élevé à 12 milliards d'euros (Md€) en 2023. Conformément au projet de loi de finances, l'année 2024 devrait connaître une stabilité voir une légère augmentation de la DGF pour Mantes-la-Ville. La proposition faite dans les projections budgétaires est une légère évolution sur l'exercice 2024.



🇫🇷 Les autres Dotations

Libellé compte		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 (réalisé prévisionnel)	BP 2024
FNGIR	FNGIR	344 119	344 382	344 382	344 382	344 382	344 000	344 382	350 000
FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE	FSRIF	1 664 150	1 652 979	1 851 722	1 851 794	1 920 589	1 900 000	1 920 589	1 930 000
DOTATION FORFAITAIRE	DF	2 054 933	2 017 925	2 054 227	2 031 078	2 051 637	2 173 404	2 173 404	2 200 000
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	DSU	1 819 916	1 887 757	1 963 101	2 030 790	2 101 945	2 100 000	2 056 245	2 075 000
DOTATION COMPENSATION REFORME TP	DCRTP	181 136	168 115	161 488	161 488	161 488	160 000	161 488	163 000
ATTRIB.FONDS DEPARTEMENTAL DE TAXE PROFESSIONNELLE	FDPTP	627 317	652 588	645 043	679 472	694 427	680 000	718 636	720 000
TOTAL		6 691 571	6 723 746	7 019 963	7 099 004	7 274 468	7 357 404	7 374 744	7 438 000
Evolution			0,48%	4,41%	1,13%	2,47%		1,38%	1,10%

Parmi ces dotations le FSRIF est l'une des plus importantes, en effet, il s'agit d'un dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Île-de-France, permettant une redistribution des richesses entre les communes de cette région. Mantes-la-Ville est bénéficiaire de ce dispositif qui permet l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux.

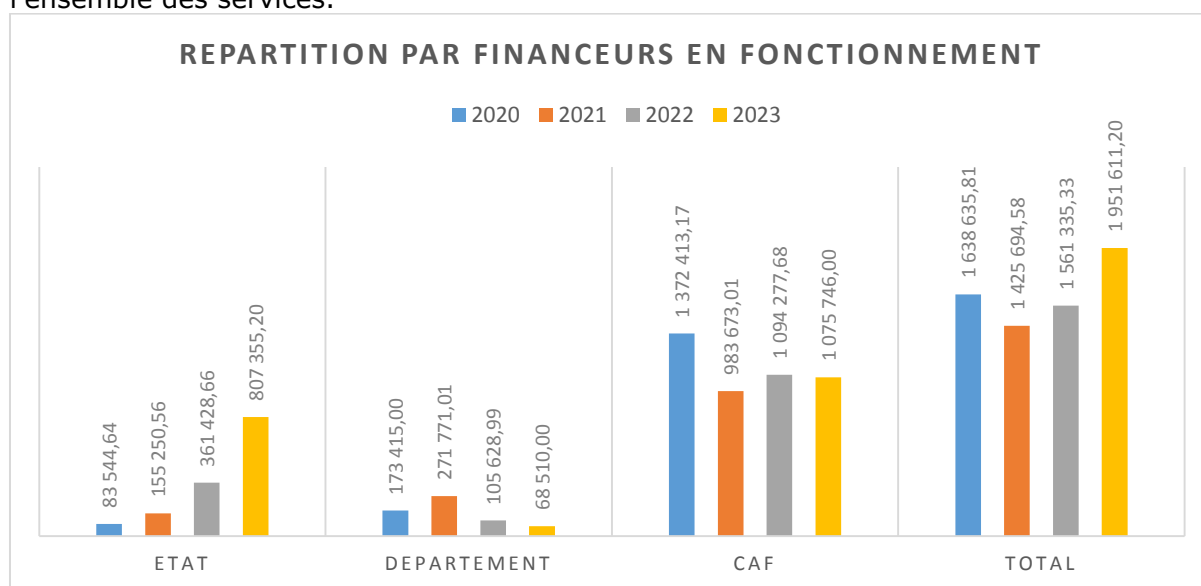
Le montant prévisionnel du FSRIF en 2024 sera légèrement supérieur au montant encaissé en 2023. L'évolution du FSRIF sur la période 2018 à 2024 est de +16,7 % (+277 21 €) soit une augmentation moyenne annuelle de 2,79 %.

➤ Les subventions de fonctionnement perçues

Les recettes prévisionnelles des subventions pour l'exercice 2024 sont évaluées à 2 632 812€ en hausse de 27 % soit 564 K€ par rapport au réalisé 2023 et en hausse de 35 % par rapport au budgété 2023. L'augmentation s'explique par d'avantage d'appel à projet politique de la ville et d'un rappel de la Caisse d'Allocation Familiale concernant les CVS.

Le principal financeur est la Caisse d'Allocation Familiale d'un montant de 1 307 200 €, suivi de l'État (488 750 €).

La recherche de financement extérieur est une priorité sur le budget 2024 pour l'ensemble des services.



Globalement le budget de la section de fonctionnement 2024 est construit sur le principe de sincérité et de prudence. **Les recettes réelles** de fonctionnement seraient en hausse de + 8,78 % tandis que **les dépenses réelles** de fonctionnement augmenteraient de + 6,35 %. Le budget total en fonctionnement est équilibré pour un montant de 31 212 829 €.

C. La section d'Investissement

1. Les dépenses d'Investissement

	BP 2023 (CO)	CA 2023 Réalisé	PROPOSITION BUDGETAIRE 2024	RAR 2023	PROPOSITION BUDGETAIRE 2024 + RAR 2023
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	1 655,37	2 000,00		2 000,00
Chapitre 13 - subventions d'investissement reçues	22 500,00	0,00	0,00		0,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	1 113 000,98	1 085 831,94	1 127 500,00		1 127 500,00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	363 462,00	60 692,27	95 000,23	220 141,89	315 142,12
Chapitre 204 - subventions d'équipement	870 000,00	868 643,01	870 000,00		870 000,00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	3 467 063,95	1 567 994,57	1 786 560,00	509 002,84	2 295 562,84
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	210 665,02	0,00			0,00
Total Chapitres globalisés (1)	6 051 691,95	3 584 817,16	3 881 060,23	729 144,73	4 610 204,96
opérations d'équipement	3 637 009,12	1 432 238,40	3 057 000,00	427 662,29	3 484 662,29
Total opérations d'équipement (2)	3 637 009,12	1 432 238,40	3 057 000,00	427 662,29	3 484 662,29
AP/CP	2 073 961,35	1 341 203,68	4 434 646,75	0,00	4 434 646,75
Total AP/CP	2 073 961,35	1 341 203,68	4 434 646,75	0,00	4 434 646,75
TOTAL DEPENSES REELLES (1)+(2)+(3)	11 762 662,42	6 358 259,24	11 372 706,98	1 156 807,02	12 529 514,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	424 269,00	417 557,76	650 000,00	0,00	650 000,00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	537 200,00	497 138,17	622 000,00	0,00	622 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	961 469,00	914 695,93	1 272 000,00	0,00	1 272 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 724 131,42	7 272 955,17	12 644 706,98	1 156 807,02	13 801 514,00

La proposition budgétaire des dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 est de 13 801 514 € répartie ainsi :

- ❖ 11 372 706,98 € en dépenses réelles pour l'exercice 2024 ;
- ❖ 1 272 000 € en dépenses d'ordre ;
- ❖ 1 156 807,02 € de restes à réaliser (RAR) 2023.

Les dépenses d'investissement sont divisées en 4 groupes :

- ❖ Les chapitres globalisés
 - ❖ Les opérations d'équipements
 - ❖ Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements
 - ❖ Les dépenses d'ordres.
- Les chapitres globalisés correspondent aux chapitres prévus dans la comptabilité M57. Le montant prévu est de 4 610 204,96 €, dont 729 144,73 € de RAR 2023 en diminution de 25 % en comparaison avec l'exercice 2023.
 - Les opérations d'équipements représentent les opérations constituées par « un ensemble d'acquisitions d'immobilisations », de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature. Pour l'exercice 2024, le nombre d'opérations devraient être de 11 pour un montant global de 3 484 652,29 € (dont 424 K€ de RAR 2023) en baisse de 4,19 % (-150 K€) par rapport à l'exercice 2023. Les principales opérations sont :
 - L'aménagement de différentes écoles (réfections toitures et étanchéités) opération 153 ;
 - Les équipements sportifs opérations 152, 215,231 ;
 - La voirie et l'éclairage public 151

Libellé Opérations	Proposition budgétaire 2024 + RAR 2023
Opération 151 - Voirie et éclairage public	459 748,70
Opération 152 - Equipements sportifs	113 484,95
Opération 153 - Enfance et petite enfance	923 121,77
Opération 159 - Modulaires écoles	36 334,12
Opération 165 - Mise en conformité bâtiments	110 000,00
Opération 171 - Salle Jacques Brel	75 000,00
Opération 173 - Ferme pédagogique	500,00
Opération 175 - Bois des enfers	22 100,00
Opération 215 - City stade	849 372,75
Opération 231 - Terrains de padel	745 000,00
Opération 232 - Audit énergétique	150 000,00
Total Opérations d'équipement	3 484 662,29

➤ AP/CP : L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité. Une autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique sur plusieurs années. En 2024, il est prévu, la continuité des autorisations de programme crée en 2021 et 2022 à savoir :

- Le plan de sauvetage et école numérique comprenant :
 - La reconstruction du gymnase Bergeal ;
 - La réhabilitation de l'école maternelle des Alliés de Chavannes ;
 - La réhabilitation des CVS Augustin Serre ;
 - La réhabilitation du gymnase Guimier ;
 - La réhabilitation de l'école Maupomet ;
 - Opération école numérique.
- L'école intercommunale créée en 2022 pour un montant total de 12 000 000 € prévu sur la période 2022 à 2026.

Il est prévu pour l'exercice 2024 la création de 2 nouvelles AP à savoir :

- La création et l'aménagement d'un Mediapole (site dédié à la formation des enseignants);
- la modernisation des systèmes d'informations

Le montant prévu pour les AP sur l'exercice 2024 est de 4 434 646,75 €, en hausse de 113 % soit (+2,3 M€) en comparaison avec l'exercice 2023.

Libellé	Opération	Année de création de l'AP	Mt opération	Nouvelle situation						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Plan de sauvegarder et école numérique	BERG2021	2021	9 600 000,00	0,00	213 438,78	20 813,40	200 000,00	4 275 000,00	4 275 000,00	615 747,82
	CHAV2021	2021	9 600 000,00	43 520,76	188 079,64	428 503,02	2 800 000,00	5 816 197,53	323 699,05	0,00
	CSE2021	2021	1 200 000,00	0,00	0,00	7 680,00	100 000,00	1 000 000,00	92 320,00	0,00
	GUIM2021	2021	2 520 000,00	30 898,68	4 710,00	28 968,00	338 968,00	1 700 000,00	416 455,32	0,00
	MAUP2021	2021	1 680 000,00	7 749,72	4 710,00	5 770,56	311 000,00	1 100 000,00	250 769,72	0,00
	NUME2021	2021	2 400 000,00	312 867,19	1 002 985,36	849 468,70	234 678,75	0,00	0,00	0,00
Total de l'AP			27 000 000,00	395 036,35	1 413 923,78	1 341 203,68	3 984 646,75	13 891 197,53	5 358 244,09	615 747,82
Ecole intercommunale	ECI2022	2022	18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	3 000 000,00	8 250 000,00	6 650 000,00
Total de l'AP			18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	3 000 000,00	8 250 000,00	6 650 000,00
MEDIAPOLE	PR202401	2024	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	1 750 000,00	950 000,00	250 000,00
Total de l'AP			3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	1 750 000,00	950 000,00	250 000,00
Modernisation systèmes d'informations	PR202402	2024	1 599 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	649 500,00	649 500,00	0,00
Total de l'AP			1 599 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	649 500,00	649 500,00	0,00
TOTAL DES AP			45 000 000,00	395 036,35	1 413 923,78	1 341 203,68	4 434 646,75	19 290 697,53	15 207 744,09	7 515 747,82

- Les dépenses d'ordre ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses et en recettes au budget. Elles donnent lieu à l'émission simultanée d'un titre et d'un mandat. Elles sont équilibrées sur le plan budgétaire. Le montant prévisionnel des dépenses d'ordre pour 2024 est de 1 272 000 €.

2. Les recettes d'Investissement

	BP 2023 (CO)	CA 2023 Réalisé Prévisionnel	PROPOSITION BUDGETAIRE 2024	RAR 2023	PROPOSITION BUDGETAIRE 2024 + RAR 2023
Chapitre 001 - résultat antérieur	5 864 144,72	5 864 144,72	8 133 459,23	0,00	8 133 459,23
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	5 000 000,00	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	400 000,00	369 074,02	412 000,00	0,00	412 000,00
Chapitre 13 - subventions d'investissement	1 476 856,00	523 649,00	1 270 305,00	922 150,00	2 192 455,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	13 000,98	2 600,00	13 000,77	0,00	13 000,77
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 45 - opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES	12 754 001,70	6 759 467,74	10 048 765,00	922 150,00	10 970 915,00
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	322 323,00	0,00	322 323,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	3 140 000,00	8 149 808,49	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	537 200,00	497 138,17	622 000,00	0,00	622 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	3 677 200,00	8 646 946,66	4 844 323,00	0,00	4 844 323,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 431 201,70	15 406 414,40	14 893 088,00	922 150,00	15 815 238,00

Les recettes d'investissement seront décomposées comme suit :

- Le résultat reporté 2023 d'un montant de 8 133 459.23 € ;
- L'octroi de subventions d'un montant de 2 192 455 €, dont 922 150 € de restes à réaliser 2023. Le montant est susceptible d'augmenter en cours d'année, en effet de nombreuses demandes de subvention seront faites prochainement dans le cadre du Fonds Vert, DSIL (dotation de solidarité de l'investissement local et de la dotation politique de la ville.
- Le FCTVA (412 000 €)
- Les cessions (220 000 €) ;
- Aucun emprunt nouveau n'est prévu pour l'exercice 2024 ;
- Les opérations d'ordre (4 522 000 €) ;
- Un virement de la section de fonctionnement (322 323 €)

En conclusion :

La section d'investissement est proposée en suréquilibre suite à l'importance des excédents cumulés (avances de subventions et indemnités Bergeal) afin de permettre la réalisation des opérations dans les prochains exercices.

Les dépenses totales d'investissement sont de 12 644 706,98 € auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser 2023 (1 156 807.02 €) soit un total de 13 801 514 €.

Alors que, les recettes proposées sont d'un montant de 14 893 088 € auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser 2023 à savoir 922 150 € soit un total de 15 815 238 €.

Aucun n'emprunt nouveau n'est prévu sur l'exercice 2024.

III. La Dette

A. La Dette propre

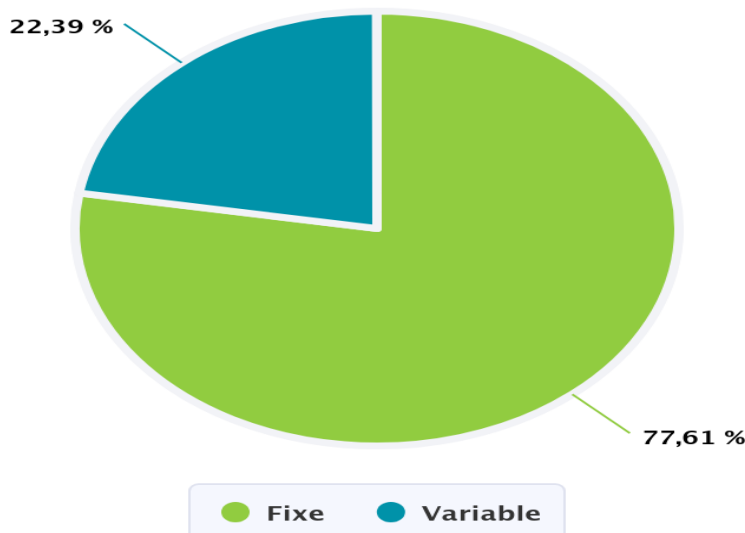
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen sur l'année	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
10 966 958	4,02 %	9 ans et 5 mois	9

➤ Détail de la dette

Emprunts en cours									
Type	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC
Emprunt	MIN268646EUR- Tranche2	SFIL	1 587 945,43 €	7,25 ans	Taux fixe à 4.26 %	2010	3 333 333,33 €	Fixe	1A
Emprunt	MIN268646EUR- Tranche3	SFIL	1 462 982,74 €	8,25 ans	Taux fixe à 4.51 %	2010	2 733 333,34 €	Fixe	1A
Emprunt	MIN268646EUR	SFIL	1 318 395,86 €	6,25 ans	Taux fixe à 3.95 %	2010	3 183 333,33 €	Fixe	1A
Emprunt	MON268808EUR	SFIL	103 058,18 €	1,50 ans	Taux fixe à 2.57 %	2010	750 000,00 €	Fixe	1A
Emprunt	MON268959EUR	SFIL	1 161 660,07 €	8,58 ans	Taux fixe à 4.94 %	2010	2 204 492,37 €	Fixe	1A
Emprunt	MON277921EUR	SFIL	1 053 902,54 €	8,58 ans	Taux fixe à 2.83 %	2012	1 847 817,35 €	Fixe	1A
Emprunt	0024486V / C700969	édit Fond	1 023 750,00 €	9,56 ans	Taux fixe à 3.78 %	2013	2 100 000,00 €	Fixe	1A
Emprunt	MON521240EUR	QUE POS	800 000,00 €	9,67 ans	Taux fixe à 1.3 %	2018	1 200 000,00 €	Fixe	1A
Emprunt	A75190DB	CE	2 455 263,12 €	14,53 ans	(A + 0.48)-Floor 0 sur €	2019	3 110 000,00 €	Variable	1A
TOTAL			10 966 957,94 €				20 462 309,72 €		

Le nombre d'emprunts actif à ce jour est de 9 contrats souscrits entre 2010 et 2019 d'un montant initial de 20 462 309,72 €. La catégorie 1A de la charte Gissler correspond aux emprunts ne présentant pas de risque, en effet suite à la crise financière de 2008 et aux emprunts toxiques souscrits par certaines collectivités, une charte de bonne conduite a été mise en place entre les établissements bancaires et les élus locaux afin de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à haut risque. La classification Gissler se matérialise par une notation des emprunts allant de « A » pour les moins risqués à « F » pour les contrats complexes et risqués.

➤ Répartition de la structure de la Dette



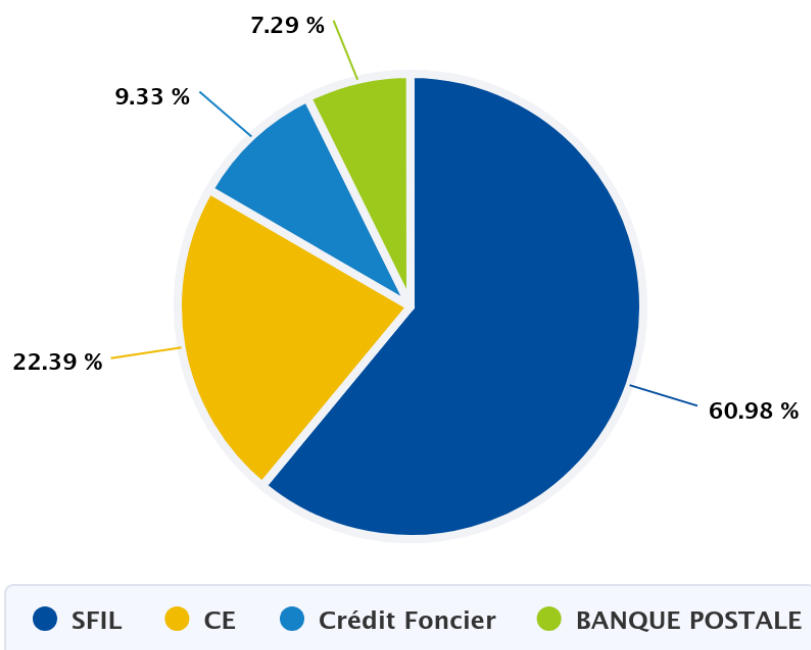
La structure de la dette présente les caractéristiques suivantes :

- La part des emprunts à taux fixe (77,61 %) ;
- La part des emprunts à taux variable (22,39 %), il s'agit d'un contrat souscrit en 2019 d'un montant initial de 3 110 000 € au taux variable Euribor 6 mois + marge 0,48 %. Actuellement, les taux indexés sur l'Euribor sont en forte hausse passant de 0 % hors marge en 2021 à 4 % (hors marge) en décembre 2023, soit une hausse de 4 points. Les projections des établissements bancaires pour l'année 2024 indiquent un ralentissement de la hausse et une stabilisation en fin d'année à 4,8 % (hors marge).

Variation du taux Euribord depuis 2020



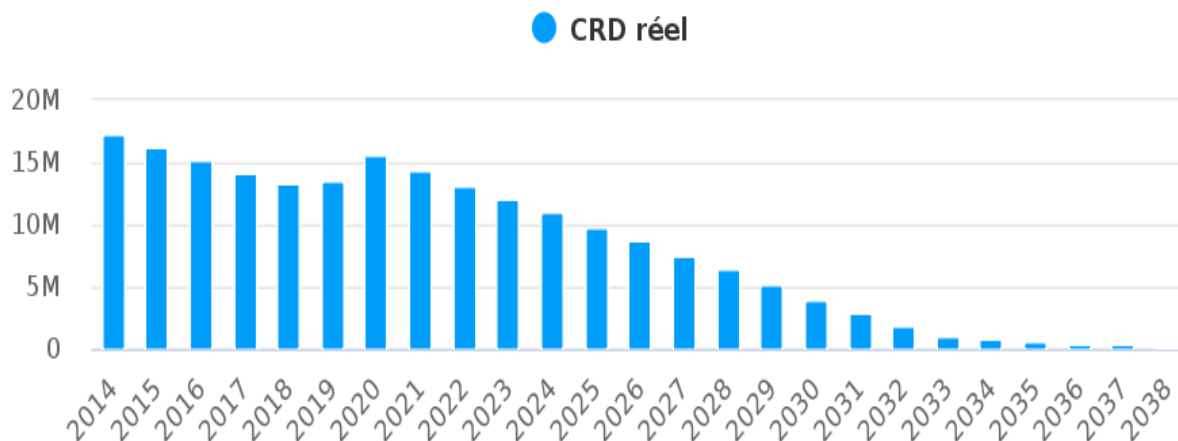
➤ Répartition par prêteur



La Caisse Française de Financement Local (SFIL) est le premier partenaire financier de la commune de Mantes-la-Ville avec 60,98 % de l'encours de dettes au 31/12/2023 devant la Caisse d'épargne (22,39 %).

Le dernier emprunt contracté par la commune en 2019 a été souscrit auprès de la Caisse d'épargne à hauteur de 3 110 000 € à taux variable.

➤ **Profil d'extinction de la dette propre**



L'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 10 966 957,94 €, l'annuité de la dette qui sera payée sur l'exercice 2024 est de 1 542 457,75 € dont 1 117 838,19 € en capital et 424 471,22 € en intérêt.

Le paiement de cette annuité portera l'encours de dettes au 31 décembre 2024 à 9 849 119,75 €.

Sans emprunt nouveau, la dette sera complètement éteinte le 31 décembre 2038.

Au vu de la situation financière de la commune et compte tenu du suréquilibre en investissement, la commune n'envisage pas de recourir à l'emprunt sur l'exercice 2024.

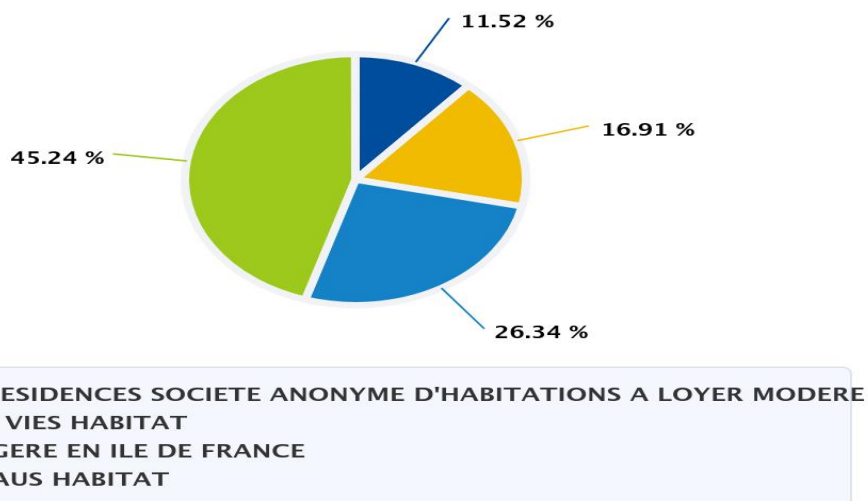
Au 31 décembre 2023, le niveau de dette par habitant pour Mantes-la-Ville est de 519 €, ce qui est très inférieurs à la moyenne de notre strate à savoir 999 €.

B. La Dette Garantie

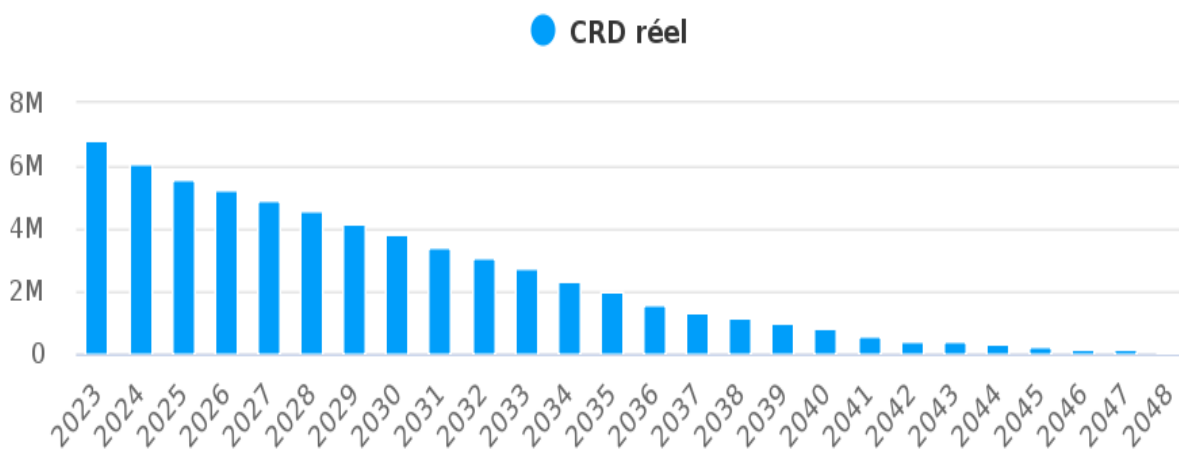
Le volume de l'encours garanti par la commune s'élève au 31 décembre 2023 à 6 105 391,45 € au bénéfice de 4 bailleurs sociaux.

Les 24 lignes de prêts garantis par la commune sont toutes contractualisées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux variable, dont 94,26 % en fonction du livret A.

Emprunteur	Nombre de prêts garantis	Montant initial Garanti	Montant restant garanti	Type de Taux
LES RESIDENCES	5	2 634 064	703 261	Euribor 3M et Livret A
EMMAUS HABITAT	10	6 724 995	2 762 838	Livret A
1001 VIES HABITAT	2	1 276 173	1 032 559	Livret A
BATIGERE EN ILE DE FRANCE	3	2 347 352	1 608 674	Livret A
Total	20	12 982 584	6 107 332	Livret A



➤ Profil d'extinction de la dette Garantie



La dette garantie devrait s'éteindre en 2048 si aucun nouvel emprunt n'est garanti.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les propositions budgétaires pour l'exercice 2024

Pièce jointe à la délibération du Budget Primitif de l'exercice 2024

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	libellés	Proposition budgétaire 2024
011	Charges à caractère général	8 313 560,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 800 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 277 946,00
66	Charges financières	470 000,00
67	Charges exceptionnelles	44 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	25 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		26 990 506,00
023	Virement à la section d'investissement	322 323,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 900 000,00
Total recettes d'ordre de Fonctionnement		4 222 323,00
Total des dépenses de fonctionnement		31 212 829,00

- Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Proposition Budgétaire 2024
002	Résultat reporté 2023	2 037 008,66
013	Atténuations de charges	600 000,00
70	Produits des services	1 574 750,00
73	Impôts et taxes	5 073 948,22
731	Produits des Impôts	12 932 697,74
74	Dotations et participations	8 117 912,00
75	Autres produits de gestion courante	171 300,00
76	Produits financiers	212,38
77	Produits exceptionnels	30 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	25 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		30 562 829,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00
Total des recettes d'ordre		650 000,00
Total des recettes de fonctionnement		31 212 829,00

- Section d'Investissement
 - Dépenses d'Investissement

	PROPOSITION BUDGETAIRE 2024	RAR 2023	PROPOSITION BUDGETAIRE 2024 + RAR 2023
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	2 000,00		2 000,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	1 127 500,00		1 127 500,00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	95 000,23	220 141,89	315 142,12
Chapitre 204 - subventions d'équipement	870 000,00		870 000,00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	1 786 560,00	509 002,84	2 295 562,84
Total Chapitres globalisés (1)	3 881 060,23	729 144,73	4 610 204,96
Opération 151 - Voirie et éclairage public	333 000,00	126 748,70	459 748,70
Opération 152 - Equipements sportifs	66 000,00	47 484,95	113 484,95
Opération 153 - Enfance et petite enfance	710 400,00	212 721,77	923 121,77
Opération 159 - Modulaires écoles	25 000,00	11 334,12	36 334,12
Opération 165 - Mise en conformité bâtiments	110 000,00		110 000,00
Opération 171 - Salle Jacques Brel	75 000,00		75 000,00
Opération 173 - Ferme pédagogique	500,00		500,00
Opération 175 - Bois des enfers	22 100,00		22 100,00
Opération 215 - City stade	820 000,00	29 372,75	849 372,75
Opération 231 - Terrains de padel	745 000,00		745 000,00
Opération 232 - Audit énergétique	150 000,00		150 000,00
Total opérations d'équipement (2)	3 057 000,00	427 662,29	3 484 662,29
Mediapole 2023	50 000,00		50 000,00
Plan de sauvegarde et école numérique	3 984 646,75		3 984 646,75
Ecole intercommunale	100 000,00		100 000,00
Modernisation des systèmes d'informations	300 000,00		300 000,00
Total AP/CP (3)	4 434 646,75	0,00	4 434 646,75
TOTAL DEPENSES REELLES (1)+(2)+(3)	11 372 706,98	1 156 807,02	12 529 514,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	650 000,00		650 000,00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	622 000,00		622 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 272 000,00	0,00	1 272 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 644 706,98	1 156 807,02	13 801 514,00

- Recettes d'Investissement

	PROPOSITION BUDGETAIRE 2024	RAR 2023	PROPOSITION BUDGETAIRE 2024 + RAR 2023
Chapitre 001 - résultat antérieur	8 133 459,23	0,00	8 133 459,23
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	220 000,00	0,00	220 000,00
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	412 000,00	0,00	412 000,00
Chapitre 13 - subventions d'investissement	1 270 305,00	922 150,00	2 192 455,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	13 000,77	0,00	13 000,77
TOTAL RECETTES REELLES	10 048 765,00	922 150,00	10 970 915,00
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	322 323,00	0,00	322 323,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	622 000,00	0,00	622 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 844 323,00	0,00	4 844 323,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 893 088,00	922 150,00	15 815 238,00

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2023

Section : INVESTISSEMENT DEPENSE TTC ET HT

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	HT/TTC	GESTION.	SERV	ANTENNE
SI23015501P	AMO accompagnement infrastructure virtuelle TOIP suivant devis MALV230004	020	2031		INFRALYS-ILKI FRANCE	14 266,20	14 266,20	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23016201P	AMO infrastructure de virtualisation phase 2 suivant devis MALV230005	020	2031		INFRALYS-ILKI FRANCE	29 628,00	29 628,00	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23016301P	AMO accompagnement intégration MS365 phase 3 suivant devis MALV230006	020	2031		INFRALYS-ILKI FRANCE	139 543,20	139 543,20	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23017301P	AMO sécurisation du TSIP suivant devis AMO TOIP MLVED02	020	2031		LOOPGRADE	8 977,20	8 977,20	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
OP23013701P	MISSION CT RÉNOVATION EXIENEN CLASSE ECOLE J.JAU RES	212	2031	153	POINT CONTROLES	2 700,00	2 700,00	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23003601P	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX GYMNASIUM LES COURTES	321	2031	152	CEPARI DIAG	365,10	365,10	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23016001P	MISSION CSPSCOUEVERTURE 2 CITY STADES	322	2031	215	ALPHA CONTROLE COORDINATION SPS	1 800,00	1 800,00	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23002701P	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE COUEVERTURE 2 CITY STADES	322	2031	215	POINT CONTROLES	2 940,00	2 940,00	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23000101P	MISSION MO COUEVERTURE DE 2 CITY STADES	322	2031	215	QUATRO ARCHTECTURE	21 450,35	21 450,35	0,00	TTC	PROJ	OPER	
SI23006901P	interface API particulier + installation suivant devis 2023-00565-01	020	2051	E107	CIRIL	4 346,24	4 346,24	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23013001P	licences et prestations	020	2051	E107	NXO FRANCE	11 377,33	11 377,33	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23014601P	licences et prestation	020	2051	E107	NXO FRANCE	12 003,72	12 003,72	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
AT23010101P	BARRIÈRE LEVANTEBARRIÈRES PIVOTANTESECOLE MATERNEL LEA.GAILLARD	212	2128	153	FLAVIGNY	23 585,11	23 585,11	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23021901P	TUNNEL ENTRÉESTADE A. BERGEAL	325	2128	152	NERUAL	5 596,80	5 596,80	0,00	TTC	TECH	ATEL	
OP23017101P	INSTALLATION SOL SOUPLE SUR DALLE ENTRÉE CVS A.SERRE	420	2128	B1110	GOGY SARL	1 792,80	1 792,80	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23016501P	CRÉATION D'UN PARKING 119 BD SALENGROTRAVAUX A EXECUTER DU 02/01/24 AU 29/02/24	518	2128	151	ALIO TP	112 361,52	112 361,52	0,00	TTC	PROJ	OPER	
AT23020801P	FOURNITURE ET POSE D'UN PORTILLONNAIRE DE JEUX PARC DE LA VALLEE	518	2128	D907	FLAVIGNY	3 390,30	3 390,30	0,00	TTC	TECH	ATEL	
OP23016801P	FOURNIT/POSE CLÔTURE/ PORTILLON PARKING BOULEVARD ROGER SALENGROTRAVX A EXECUTER 30/04/24	518	2128	151	FLAVIGNY	14 387,18	14 387,18	0,00	TTC	PROJ	OPER	
EC23001701P	COLUMBARIUMS CIMETIERE- 2 MODULES DE 11 CASES	025	21316	F1401	SBT COLUMBARIUMS	13 147,20	13 147,20	0,00	TTC	AGEC	AGEC	
EC23001702P	COLUMBARIUMS CIMETIERE- FORFAIT POSE	025	21316	F1401	SBT COLUMBARIUMS	2 400,00	2 400,00	0,00	TTC	AGEC	AGEC	
AT23014001P	INSTALLATION FIBROPTIQUEINSPECTION ACADEMIQUE	020	21351	C1201	AXIONE	4 305,00	4 305,00	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23016601P	FOURNITURE/POSE 5 RADIATEURS SALLE DU CONSEIL	020	21351	C1005	CRAM	6 933,06	6 933,06	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23016701P	INSTALLATION RADIATEUR BUREAU MME GOLOKO	020	21351	C1005	CRAM	1 572,12	1 572,12	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23016901P	FOURNITURE/POSE RADIATEUR FINIMETAL BUREAU MR BEN HACOUN	020	21351	C1005	CRAM	1 897,34	1 897,34	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23018301P	RADIATEUR CCAS	020	21351	C1005	CRAM	1 334,32	1 334,32	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23020401P	DEVIS N°51025POSE RADIATEURCCAS	020	21351	C1005	CRAM	2 065,12	2 065,12	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23023301P	DÉPOSE ET POSE DE PARQUETSALLE DU CONSEIL	020	21351	C1005	EBENISTE DU VAL DE SEINE	12 837,60	12 837,60	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23019301P	ISOLATION COMBLES PERDUSMAIRIE	020	21351	C1201	IDF CALORIFUGE	8 750,00	8 750,00	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23016401P	FOURNITURE ET POSE STORES A BANDES VERTICALESSALLE CONSEIL	020	21351	C1201	ISOFAPS SAS	8 295,00	8 295,00	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23021801P	MISE EN CONFORMITÉSALLE B INFORMATIQUECTM	020	21351	C1005	SOCIETE DE RENOVATION	10 308,52	10 308,52	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23018701P	TRAVAUX DANS COULOIRSDES BUREAUX DES ELUS	020	21351	C1005	VEUSE PEINTURE	2 215,87	2 215,87	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23019101P	TRAVAUX BUREAUX DES ELUSMAIRIE	020	21351	C1005	VEUSE PEINTURE	2 691,56	2 691,56	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23018101P	ISOLATION COMBLES PERDUSCLUB DE L'AMITIÉ	024	21351	C1201	IDF CALORIFUGE	2 500,00	2 500,00	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23013101P	INSTALLATION ADDUCTION FIBRE OPTIQUEPOLICE MUNICIPALE	11	21351	C1201	AXIONE	4 044,84	4 044,84	0,00	TTC	TECH	ATEL	
OP23003101P	CRÉATION LIGNE DE VIE A.GAILLARD S-TRAITANT	212	21351	153	AJUVA SAFETY	3 051,28	3 051,28	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23012201P	FOURNITURE /POSE GARDE CORPS TOITURE MODULAIRE LES PLAISANCES	212	21351	159	ALGECO	11 334,12	11 334,12	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP22011201P	RÉFECTION TOTALE COUEVERTUREMATERNELLE ARMAND GAILLARD	212	21351	153	UNION TECHNIQUE DU BATIMENT	80 008,90	80 008,90	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP22019901P	INSTALLATION LIGNE DE VIE GS ARMAND GAILLARDTRAVAU X A EXECUTERFÉVRIER 2023	212	21351	153	UNION TECHNIQUE DU BATIMENT	7 294,10	7 294,10	0,00	TTC	PROJ	OPER	
AT23016201P	FOURNIT/POSE PORTES ET FENÊTRES MERISIERS COTE CANTINESUITE INCENDIE TRAVX A EXECUTER AVANT SEMAINE 5	281	21351	153	FLAVIGNY	10 647,65	10 647,65	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23016101P	MISE EN PEINTURE MERISIERS COTE CUISINESUITE INCENDIELOCAL QUAI DE LIVRAISONVESTIAIRESBUREAUX	281	21351	153	VEUSE PEINTURE	2 859,30	2 859,30	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23019001P	TRAVAUX CANTINE LES MERISIERSCASQUETTE EN SOUS FAC E DU QUAGRILLES DE DEFENSE	281	21351	153	VEUSE PEINTURE	7 211,95	7 211,95	0,00	TTC	TECH	ATEL	

OP23014301P	OUVERTURE+INSTALLATION PORTE GYMNASE LES COUTUREST RAVX A EXECUTER POUR FIN DÉCEMBRE 2023	321	21351	152	SOCIETE DE RENOVATION	3 249,29	3 249,29	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013901P	RACCORDEMENT ELECTRIQUECITY STADE 3 R JEAN MOULIN	322	21351	215	ENEDIS LBP IDF OUEST	1 591,20	1 591,20	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23014001P	RACCORDEMENT ELECTRIQUE CITY STADE 9 RUE ROBERT D ESNO	322	21351	215	ENEDIS LBP IDF OUEST	1 591,20	1 591,20	0,00	TTC	PROJ	OPER	
AT23014501P	ISOLATION DES COMBLES PERDUSCENTRE FERME DES PIERR ES	331	21351	153	IDF CALORIFUGE	30 000,00	30 000,00	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23015601P	TRAVAUX DE POSE DE SOL PVC LES POMSTRAVX A RÉALISE RDU 21/10/23AU 05/11/23	331	21351	153	WISEU PEINTURE	45 363,48	45 363,48	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23008101P	INSTALLATION DÉTECTEURDE MOUVEMENT ET CLAVIER DECO MMANDELA BULLE	338	21351	C1005	ACAV SYSTEMES	584,50	584,50	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23022601P	DEVIS N°DE20230167INSTALLATION SYSTÈME DE SURVEILL ANCEMFS	420	21351	C1201	ACAV SYSTEMES	5 664,94	5 664,94	0,00	TTC	TECH	ATEL	
OP23012801P	TRAVAUX PEINTURE CVS AUGUSTIN SERRE	420	21351	B1110	WISEU PEINTURE	2 550,55	2 550,55	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23012901P	INSTALLATION DALLES PODOTACTILES CVS A.SERRE	420	21351	B1110	WISEU PEINTURE	1 456,80	1 456,80	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP22020701P	DÉPLACEMENT ET RENOUVELLEMENT CENTRALE TRAITEMENT D'AIR PETITS LUTINS	422	21351	B1110	CRAM	69 973,44	69 973,44	0,00	TTC	PROJ	OPER	
AT23014101P	ISOLATION COMBLESLOGEMENT GARDIENSTADE MOULIN DES RADES	551	21351	C1201	IDF CALORIFUGE	2 550,00	2 550,00	0,00	TTC	TECH	ATEL	
SI23014001P	création point informatique Ferme des pierres suiv ant devis NXO-3010-CICLF	020	21533	E107	NXO FRANCE	6 363,80	6 363,80	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23015901P	cablage informatique CVS ARCHE EN CIEL suivant dev is 2211-CICVS	020	21533	E107	NXO FRANCE	9 534,85	9 534,85	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23016001P	création point informatique et point 220v salle de réunion / formation suivant devis 2211-CISRF	020	21533	E107	NXO FRANCE	10 086,50	10 086,50	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23016101P	création point informatique mairie suivant devis 2 211 CIML	020	21533	E107	NXO FRANCE	12 816,26	12 816,26	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
OP23013301P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 020	020	21568	B1110	PROTECT SECURITE	1 124,40	1 124,40	0,00	TTC	PROJ	OPER	
SR23000701P	ALARME ANTIVOLCOFFRETS REGISTRE DE SÉCURITÉCONSIG NE UTILISATION ERPREGISTRES SÉCURITÉEXTINCTEURS PO	020	21568	B1110	PROTECT SECURITE	692,40	692,40	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013401P	EXTINCTEURS NEUFS 2023 FCT SALL-025	024	21568	B1110	PROTECT SECURITE	60,53	60,53	0,00	HT	SALL	OPER	
OP23013302P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 025	025	21568	B1110	PROTECT SECURITE	240,00	240,00	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013303P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 21	212	21568	B1110	PROTECT SECURITE	2 563,20	2 563,20	0,00	TTC	PROJ	OPER	
SR23000401P	INSTALLATION CHARGEUR EATON ELEMENTAIRE MERISIERS	212	21568	B1110	SIEMENS SAS	4 150,84	4 150,84	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013304P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 251	251	21568	B1110	PROTECT SECURITE	514,80	514,80	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013305P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 321	313	21568	B1110	PROTECT SECURITE	508,80	508,80	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013501P	EXTINCTEURS NEUFS 2023 FCT SALL-313	316	21568	B1110	PROTECT SECURITE	60,53	60,53	0,00	HT	SALL	OPER	
OP23013306P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 41	321	21568	B1110	PROTECT SECURITE	787,20	787,20	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013307P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 421	331	21568	B1110	PROTECT SECURITE	350,40	350,40	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013308P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 512	412	21568	B1110	PROTECT SECURITE	110,40	110,40	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013309P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 520	420	21568	B1110	PROTECT SECURITE	406,80	406,80	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013311P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 823	511	21568	B1110	PROTECT SECURITE	116,40	116,40	0,00	TTC	PROJ	OPER	
OP23013310P	EXTINCTEURS NEUFS 2023FCT 71	551	21568	B1110	PROTECT SECURITE	117,60	117,60	0,00	TTC	PROJ	OPER	
SI23015201P	IMAC M3 16GO pour service communication suivant de vis 10418868	020	21838	E107	INMAC WSTORE	6 364,51	6 364,51	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23008801P	équipements de communication électronique et prest ations associées suivant devis (sans la mainten	020	21838	E107	NXO FRANCE	8 748,40	8 748,40	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23014602P	combiné DCET suivant devis NXO-0711-FDID	020	21838	E107	NXO FRANCE	7 918,14	7 918,14	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
SI23015601P	Fourniture et pose FIREWALL Sonicall suivant devis 1311-RF1410	020	21838	E107	NXO FRANCE	93 243,22	93 243,22	0,00	TTC	DSIN	DSIN	
HA23021501P	BANC ENFANT ECOLE MATERNELLE CHAVANNES	211	21841	E405	MANUTAN	4 570,02	4 570,02	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23029201P	CHAISES POLYVALENTES	212	21841	E405	COMAT ET VALCO	11 547,36	11 547,36	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23011401P	MOBILIEROUVERTURE DE CLASSECOLE LA SABLONNIERE	212	21841	E405	UGAP	3 054,96	3 054,96	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23029101P	TABLES SALLE DES PROFSECOLES PRIMAIRES	212	21841	E405	UGAP	9 128,88	9 128,88	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23030401P	CONSOLE LUMIÈREVIDÉO PROJECTEURGRANDE SALLE + BURE AU	316	21841	C104	D6 BELL LIGHT	35 889,61	35 889,61	0,00	HT	SALL	ACHA	
HA23025201P	ARMOIRE DE RANGEMENTDOJO	321	21841	E405	DIMASPORT	1 191,00	1 191,00	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23032701P	DEVIS N° VP312337CHAISES PODIUM	020	21848	E405	COMAT ET VALCO	3 074,78	3 074,78	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23032801P	TABLES DE RÉUNIONPODIUM	020	21848	E405	UGAP	608,59	608,59	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23032101P	ARMOIRE DE DISTRIBUTION LINGE A PLATFERME DES PIER RES	331	21848	E405	COMAT ET VALCO	1 320,00	1 320,00	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23023601P	TABLES ET CHAISESCVS AUGUSTIN SERRE	420	21848	E405	MANUTAN	3 366,00	3 366,00	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23012601P	2 ARMOIRES PORTES BATTANTESSERVICE ENVIRONNEMENT	511	21848	E405	MANUTAN	2 693,42	2 693,42	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23032501P	2 VESTIAIRES ROULANTSPODIUM	020	2188	E405	DIGITAL EXPENSION-EQUIPEMENT DIR	880,47	880,47	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA22015002P	RADIATEUR ELECTRIQUEPOUR CTM	020	2188	C104	LEROY MERLIN	795,00	795,00	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23030501P	CONGÉLATEUR CTM	020	2188	E405	MAGASIN BUT	430,00	430,00	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23032401P	ARMOIRE RÉFRIGÉREÉPODIUM	020	2188	E405	PRO INOX	1 339,73	1 339,73	0,00	TTC	TECH	ACHA	
OP23018001P	PANNEAUX RÉGLEMENTAIRESCLASSE FEU AB-ABC-B	020	2188	B1110	PROTECT SECURITE	1 141,44	1 141,44	0,00	TTC	PROJ	OPER	
HA23030601P	VITRINE PORTE BATTANTE ECOLE	212	2188	C104	COMAT ET VALCO	3 480,00	3 480,00	0,00	TTC	TECH	ACHA	

HA23029501P	RENOUVELLEMENT MATÉRIEL ASPIRATEUR ECOLES	212	2188	E405	KÄRCHER	5 932,80	5 932,80	0,00	TTC	TECH	ACHA	
AT23004401P	DIVERS MATÉRIEL ELECTRIQUEPOUR MISE EN CONFORMITÉ M ATERNELLE LES COUTURES	212	2188	B1110	SC SAS YESS ELECTRIQUE	625,84	625,84	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23003501P	MATÉRIEL MANQUANTSUR BDC AT230034MATERNELLE LES CO UTURES	212	2188	B1110	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	1 120,78	1 120,78	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23022501P	DEVIS N° 7630294MISE EN CONFORMITÉ ELECPRIMAIRE LA SABLONNIÈRE	212	2188	B1110	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	23 110,82	23 110,82	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23022801P	MISE EN CONFORMITÉ ELECTRIQUEBATTERIES MULTISITES	212	2188	B1110	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	14 940,67	14 940,67	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23023501P	BATTERIES MULTISITES	212	2188	B1110	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	9 396,11	9 396,11	0,00	TTC	TECH	ATEL	
HA23030701P	RÉFRIGÉRATEURS POUR ECOLE	281	2188	E405	MAGASIN BUT	3 499,86	3 499,86	0,00	TTC	TECH	ACHA	
HA23033101P	FOUR DE REMISE ENTEMPÉRATURESUPPORT FOUR + CHARIOT CENTRE POMS	281	2188	E405	PRO INOX	7 934,40	7 934,40	0,00	TTC	TECH	ACHA	
AT23007201P	PASSAGE ECLAIRAGE LEDCANTINE LES MERISIERS	281	2188	B1110	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	1 551,36	1 551,36	0,00	TTC	TECH	ATEL	
HA23026702P	DEVIS N°7542345KIT VIDEO + MONITEURLA PIJ	30	2188	B1110	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	3 864,19	3 864,19	0,00	TTC	TECH	ACHA	
AC23010601P	achat lave-linge + raccord + tapis anti-vibration pour l'Espace culturel jacques Brel. Voir devis jo	316	2188	E405	BOULANGER	388,82	388,82	0,00	HT	SALL	CULT	
HA23032601P	6 VESTIAIRES ROULANTSSALLE J. BREL	316	2188	E405	DIGITAL EXPENSION-EQUIPEMENT DIR	2 562,16	2 562,16	0,00	HT	SALL	ACHA	
HA23029601P	ASPIRATEUR AVEC FILTRES	316	2188	C104	KÄRCHER	669,00	669,00	0,00	HT	SALL	ACHA	
HA23031901P	ARMOIRE RÉFRIGÉRÉESALLE J. BREL	316	2188	E405	PRO INOX	1 299,54	1 299,54	0,00	HT	SALL	ACHA	
AT23004201P	RÉCEPTEUR SANS FILMICRO MAIN SANS FILMICRO FILAIRE TABLE DE MIXAGELECTEUR CDSTADE AIME BERGEAL	325	2188	152	ESIL	1 839,00	1 839,00	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23022701P	DEVIS N°7628391PASSAGE ECLAIRAGE LEDGYMNASE COUTUR E	325	2188	152	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	18 182,88	18 182,88	0,00	TTC	TECH	ATEL	
AT23022702P	DEVIS N°7629771PASSAGE A L'ECLAIRAGE LEDSTADE MOUL IN DES RADES	325	2188	152	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	18 251,88	18 251,88	0,00	TTC	TECH	ATEL	
OP23002801P	PLANS ÉVACUATION/INTERVENTIONSPACE FRANÇOISE DOLT O	422	2188	B1110	PROTECT SECURITE	720,00	720,00	0,00	TTC	PROJ	OPER	
PU22002001P	ECLAIRAGE COUVERTURE A132EME PARTIE	518	2188	C104	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	3 308,11	3 308,11	0,00	TTC	TECH	DPUB	
PU22002101P	ECLAIRAGE PARK EDEN2EME PARTIE	518	2188	C104	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	3 308,11	3 308,11	0,00	TTC	TECH	DPUB	
HA23002901P	RADIATEURS ECONOMIE ENERGIE+ VMC	551	2188	C104	LEROY MERLIN	118,15	118,15	0,00	TTC	TECH	ACHA	
TOTAL						1 156 807,02	1 156 807,02	0,00	TTC			

Arreté à la somme de :

Un million cent cinquante six mille huit cent sept euros et deux centimes

Désignation de l'établissement
Commune de Mantes-la-Ville

Signature :
Le Maire
Monsieur DAMERGY Sami

Le 26 décembre 2023



Recu le 09/02/2024

Budget : BUDGET PRINCIPAL 10100

Exercice : 2023

Section : INVESTISSEMENT RECETTES TTC

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	HT/TTC	GESTION.	SERV	ANTENNE
AT23-00196P	SUBVENTION QPV PROGRAMME 119 ATEL	212	1311		PREFECTURE DES YVELINES	188 370,00	188 370,00	0,00	TTC	TECH	ATEL	
PU23-00015P	SUBVENTION QPV PROGRAMME 119 DPUB	518	1311		PREFECTURE DES YVELINES	33 780,00	33 780,00	0,00	TTC	TECH	DPUB	
EV22-00201P	CDY+ SOLDE TERRAIN SYNTHETIQUE MOULIN DES RADES	325	1313		CONSEIL DEPARTEMENTAL	420 000,00	420 000,00	0,00	TTC	TECH	DPUB	
EV22-00202P	CDY+ SOLDE PARCOURS SPORTIFS	511	1313		CONSEIL DEPARTEMENTAL	280 000,00	280 000,00	0,00	TTC	TECH	DPUB	
TOTAL						922 150,00	922 150,00	0,00	TTC			

Désignation de l'établissement
Commune de Mantes-la-Ville

Arreté à la somme de :
Neuf cent vingt deux mille cent cinquante euros

Signature :
Le Maire
Monsieur DAMERGY Sami

Le 26 décembre 2023



**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE
MANTES LA VILLE (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21780362600019

POSTE COMPTABLE : MANTES LA JOLIE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	33
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	55
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	57
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	60
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	65

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	68
A1.01 - Opérations non ventilables	71
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	72
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	75
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	76
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	83
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	86
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	87
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	90
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	92
A1.908 - Fonction 8 - Transports	95
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	99
A2.01 - Opérations non ventilables	101
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	102
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	108
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	109
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	110
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	114
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	118
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	121
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	122
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	123
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	126
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	128
A2.938 - Fonction 8 - Transports	131

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	135
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	136
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	140
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	141

MAIRIE DE MANTES LA VILLE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Accuse de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes

B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

B3.1 - Etat des provisions constituées

B3.2 - Etalement des provisions

B4 - Etat des charges transférées

B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

B6 - Prêts

B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés

B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus

B7.3 - Etat des emprunts garantis

B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis

B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail

B7.6 - Etat des marchés de partenariat

B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

B7.8 - Autres engagements donnés

B7.9 - Autres engagements reçus

B8 - Subventions versées

B9 - Etat du personnel

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

B11.1 - Liste des organismes de regroupement

B11.2 - Liste des établissements publics créés

B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire

C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget

D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation

D3 - Décisions en matière de taux

D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

142

144

145

146

148

150

151

152

153

154

155

156

159

160

161

162

Sans Objet

Sans Objet

163

167

170

171

172

173

174

175

176

178

Sans Objet

Sans Objet

179

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

180

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Reçu le 09/02/2024

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	20844

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	999.95

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1294.88
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1368.54
3 Dépenses d'équipement brut / population	491.42
4 Encours de dette / population (2) (3)	526.15
5 DGF / population	205.10
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	62.24
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.54
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35.91
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	38.45
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.38

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Reçu le 09/02/2024

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Reçu le 09/02/2024

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	39 632 920,03	41 599 325,02	8 204 062,90	A1	10 170 467,89	
Investissement	7 272 955,17	9 542 269,68	(3) 5 864 144,72	A2	8 133 459,23	
Fonctionnement	32 359 964,86	32 057 055,34	(4) 2 339 918,18	A3	2 037 008,66	

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 1 156 807,02		III + IV 922 150,00	B1	-234 657,02	
Investissement	I 1 156 807,02		III 922 150,00	B2	-234 657,02	
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	9 935 810,87
Investissement	A2 + B2	7 898 802,21
Fonctionnement	A3 + B3	2 037 008,66

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Reçu le 09/02/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 156 807,02
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
151	Opération d'équipement n° 151	126 748,70
152	Opération d'équipement n° 152	47 484,95
153	Opération d'équipement n° 153	212 721,77
159	Opération d'équipement n° 159	11 334,12
215	Opération d'équipement n° 215	29 372,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	220 141,89
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	509 002,84
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 922 150,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	922 150,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	12 644 706,98	6 759 628,77
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 156 807,02	922 150,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 8 133 459,23
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		13 801 514,00	15 815 238,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	31 212 829,00	29 175 820,34
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 037 008,66
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		31 212 829,00	31 212 829,00
TOTAL DU BUDGET (4)		45 014 343,00	47 028 067,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Reçu le 09/02/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

II
B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
ECI2022/2022	ECOLE INTERCOMMUNALE	202201	18 000 000,00
PR202401/2024	MEDIAPOLE	202401	3 000 000,00
PR202402/2024	MODERNISATION DES SYSTEMES INFORMATION	202402	1 194 000,00
PR202101/2021	PLAN DE SAUVEGARDE ET ECOLE NUMERIQUE	202101	27 000 000,00
TOTAL			49 194 000,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			49 194 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Reçu le 09/02/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Reçu le 09/02/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 981 154,27	249 397,34	2 140 432,21	2 140 432,21	2 389 829,55
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 029 371,12	0,00	870 000,00	870 000,00	870 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	7 400 971,03	907 409,68	7 232 774,77	7 232 774,77	8 140 184,45
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 411 496,42	1 156 807,02	10 243 206,98	10 243 206,98	11 400 014,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 113 000,98	0,00	1 127 500,00	1 127 500,00	1 127 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 140 500,98	0,00	1 129 500,00	1 129 500,00	1 129 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 551 997,40	1 156 807,02	11 372 706,98	11 372 706,98	12 529 514,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	424 269,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	537 200,00		622 000,00	622 000,00	622 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		961 469,00		1 272 000,00	1 272 000,00	1 272 000,00

TOTAL	12 513 466,40	1 156 807,02	12 644 706,98	12 644 706,98	13 801 514,00
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 801 514,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 476 856,00	922 150,00	1 270 305,00	1 270 305,00	2 192 455,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 476 856,00	922 150,00	1 270 305,00	1 270 305,00	2 192 455,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	412 000,00	412 000,00	412 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 000,98	0,00	13 000,77	13 000,77	13 000,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
Total des recettes financières		5 413 000,98	0,00	645 000,77	645 000,77	645 000,77
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 889 856,98	922 150,00	1 915 305,77	1 915 305,77	2 837 455,77

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		322 323,00	322 323,00	322 323,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 140 000,00		3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	537 200,00		622 000,00	622 000,00	622 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 677 200,00		4 844 323,00	4 844 323,00	4 844 323,00

TOTAL	10 567 056,98	922 150,00	6 759 628,77	6 759 628,77	7 681 778,77
--------------	----------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	8 133 459,23
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 815 238,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 572 323,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

(12) Solde de l'opération DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 510 050,49	0,00	8 313 560,00	8 313 560,00	8 313 560,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	16 110 420,61	0,00	16 800 000,00	16 800 000,00	16 800 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 191 513,32	0,00	1 277 946,00	1 277 946,00	1 277 946,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		24 881 984,42	0,00	26 451 506,00	26 451 506,00	26 451 506,00
66	Charges financières	410 000,00	0,00	470 000,00	470 000,00	470 000,00
67	Charges spécifiques (3)	31 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	56 173,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 379 157,42	0,00	26 990 506,00	26 990 506,00	26 990 506,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		322 323,00	322 323,00	322 323,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 140 000,00		3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 140 000,00		4 222 323,00	4 222 323,00	4 222 323,00

TOTAL	28 519 157,42	0,00	31 212 829,00	31 212 829,00	31 212 829,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 212 829,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	580 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 401 308,00	0,00	1 574 750,00	1 574 750,00	1 574 750,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 861 661,00	0,00	5 073 948,22	5 073 948,22	5 073 948,22
731	Fiscalité locale	12 345 615,72	0,00	12 932 697,74	12 932 697,74	12 932 697,74
74	Dotations et participations (3)	7 364 240,20	0,00	8 117 912,00	8 117 912,00	8 117 912,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	185 295,32	0,00	171 300,00	171 300,00	171 300,00
Total des recettes de gestion courante		25 738 120,24	0,00	28 470 607,96	28 470 607,96	28 470 607,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	212,38	212,38	212,38
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	16 850,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 754 970,24	0,00	28 525 820,34	28 525 820,34	28 525 820,34

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	424 269,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		424 269,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00

TOTAL	26 179 239,24	0,00	29 175 820,34	29 175 820,34	29 175 820,34
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 037 008,66
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 212 829,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 572 323,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Reçu le 09/02/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	650 000,00	650 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 127 500,00	0,00	1 127 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	7 919 309,04		7 919 309,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	315 142,12	0,00	315 142,12
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	870 000,00	0,00	870 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 295 562,84	622 000,00	2 917 562,84
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		12 529 514,00	1 272 000,00	13 801 514,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 801 514,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	8 313 560,00		8 313 560,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	16 800 000,00		16 800 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00		60 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 277 946,00	0,00	1 277 946,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	470 000,00	0,00	470 000,00
67	Charges spécifiques (9)	44 000,00	0,00	44 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	25 000,00	3 900 000,00	3 925 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		322 323,00	322 323,00
Dépenses de fonctionnement – Total		26 990 506,00	4 222 323,00	31 212 829,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 212 829,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

Reçu le 09/02/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	412 000,00	0,00	412 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 192 455,00	0,00	2 192 455,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 000,77	0,00	13 000,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	622 000,00	622 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 900 000,00	3 900 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		322 323,00	322 323,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	220 000,00		220 000,00
Recettes d'investissement – Total		2 837 455,77	4 844 323,00	7 681 778,77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	8 133 459,23
--	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 815 238,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	600 000,00		600 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 574 750,00		1 574 750,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 073 948,22		5 073 948,22
731	Fiscalité locale	12 932 697,74		12 932 697,74
74	Dotations et participations (8)	8 117 912,00		8 117 912,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	171 300,00	0,00	171 300,00
76	Produits financiers	212,38	0,00	212,38
77	Produits spécifiques (8)	30 000,00	650 000,00	680 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	25 000,00	0,00	25 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		28 525 820,34	650 000,00	29 175 820,34

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 037 008,66
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 212 829,00
--	----------------------

Accusé de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

Reçu le 09/02/2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 513 466,40	1 156 807,02	49 194 000,00	12 644 706,98	12 644 706,98	4 434 646,75	8 210 060,23	13 801 514,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	363 462,00	220 141,89	0,00	95 000,23	95 000,23	0,00	95 000,23	315 142,12
204	Subventions d'équipement versées (9)	870 000,00	0,00	0,00	870 000,00	870 000,00	0,00	870 000,00	870 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 467 063,95	509 002,84	0,00	1 786 560,00	1 786 560,00	0,00	1 786 560,00	2 295 562,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	5 710 970,47	427 662,29	49 194 000,00	7 491 646,75	7 491 646,75	4 434 646,75	3 057 000,00	7 919 309,04
Total des dépenses d'équipement		10 411 496,42	1 156 807,02	49 194 000,00	10 243 206,98	10 243 206,98	4 434 646,75	5 808 560,23	11 400 014,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	22 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 113 000,98	0,00		1 127 500,00	1 127 500,00		1 127 500,00	1 127 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 140 500,98	0,00	0,00	1 129 500,00	1 129 500,00	0,00	1 129 500,00	1 129 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 551 997,40	1 156 807,02	49 194 000,00	11 372 706,98	11 372 706,98	4 434 646,75	6 938 060,23	12 529 514,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	424 269,00			650 000,00	650 000,00		650 000,00	650 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	537 200,00			622 000,00	622 000,00		622 000,00	622 000,00
Total des dépenses d'ordre		961 469,00			1 272 000,00	1 272 000,00		1 272 000,00	1 272 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

13 801 514,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Accusé de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

(3) Voir l'état III-A2 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		10 567 056,98	922 150,00	6 759 628,77	6 759 628,77	7 681 778,77
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 476 856,00	922 150,00	1 270 305,00	1 270 305,00	2 192 455,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 476 856,00	922 150,00	1 270 305,00	1 270 305,00	2 192 455,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	412 000,00	412 000,00	412 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	13 000,98	0,00	13 000,77	13 000,77	13 000,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
Total des recettes financières		5 413 000,98	0,00	645 000,77	645 000,77	645 000,77
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 889 856,98	922 150,00	1 915 305,77	1 915 305,77	2 837 455,77
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		322 323,00	322 323,00	322 323,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 140 000,00		3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	537 200,00		622 000,00	622 000,00	622 000,00
Total des recettes d'ordre		3 677 200,00		4 844 323,00	4 844 323,00	4 844 323,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	8 133 459,23
---	---------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	15 815 238,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Accusé de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 513 466,40	1 156 807,02	49 194 000,00	12 644 706,98	12 644 706,98	4 434 646,75	8 210 060,23	13 801 514,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	363 462,00	220 141,89	0,00	95 000,23	95 000,23	0,00	95 000,23	315 142,12
2031	Frais d'études	238 914,00	192 414,60		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	207 414,60
2051	Concessions, droits similaires	124 548,00	27 727,29		80 000,23	80 000,23	0,00	80 000,23	107 727,52
204	Subventions d'équipement versées (9)	870 000,00	0,00	0,00	870 000,00	870 000,00	0,00	870 000,00	870 000,00
2046	Attributions compensation investissement	870 000,00	0,00		870 000,00	870 000,00	0,00	870 000,00	870 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 467 063,95	509 002,84	0,00	1 786 560,00	1 786 560,00	0,00	1 786 560,00	2 295 562,84
2111	Terrains nus	24 681,60	0,00		92 000,00	92 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		177 000,00	177 000,00	0,00	177 000,00	177 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	220 984,42	5 183,10		187 800,00	187 800,00	0,00	187 800,00	192 983,10
21316	Equipements du cimetière	16 300,00	15 547,20		0,00	0,00	0,00	0,00	15 547,20
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21351	Bâtiments publics	561 257,54	152 530,58		725 800,00	725 800,00	0,00	725 800,00	878 330,58
2138	Autres constructions	927 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	38 906,80	38 801,41		0,00	0,00	0,00	0,00	38 801,41
21568	Autre matériel, outillage incendie	17 343,20	11 804,30		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	21 804,30
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	55 293,56	0,00		67 200,00	67 200,00	0,00	67 200,00	67 200,00
21828	Autres matériels de transport	250 829,71	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21838	Autre matériel informatique	741 757,91	116 274,27		0,00	0,00	0,00	0,00	116 274,27
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	169 308,01	65 381,83		55 200,00	55 200,00	0,00	55 200,00	120 581,83
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	184 187,18	11 062,79		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	61 062,79
2188	Autres immobilisations corporelles	252 214,02	92 417,36		316 560,00	316 560,00	0,00	316 560,00	408 977,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	5 710 970,47	427 662,29	49 194 000,00	7 491 646,75	7 491 646,75	4 434 646,75	3 057 000,00	7 919 309,04
Total des dépenses d'équipement		10 411 496,42	1 156 807,02	49 194 000,00	10 243 206,98	10 243 206,98	4 434 646,75	5 808 560,23	11 400 014,00

Chap. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	22 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	22 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 113 000,98	0,00		1 127 500,00	1 127 500,00		1 127 500,00	1 127 500,00
1641	Emprunts en euros	1 100 000,00	0,00		1 120 000,00	1 120 000,00		1 120 000,00	1 120 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 000,98	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 140 500,98	0,00	0,00	1 129 500,00	1 129 500,00	0,00	1 129 500,00	1 129 500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 551 997,40	1 156 807,02	49 194 000,00	11 372 706,98	11 372 706,98	4 434 646,75	6 938 060,23	12 529 514,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	424 269,00			650 000,00	650 000,00		650 000,00	650 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	424 269,00			650 000,00	650 000,00		650 000,00	650 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	128 000,00			322 736,00	322 736,00		322 736,00	322 736,00
13912	Subv. transf. Régions	38 000,00			37 913,00	37 913,00		37 913,00	37 913,00
13913	Subv. transf. Départements	212 000,00			211 744,00	211 744,00		211 744,00	211 744,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	13 000,00			62 833,00	62 833,00		62 833,00	62 833,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	15 000,00			14 774,00	14 774,00		14 774,00	14 774,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	1 162,00			0,00	0,00		0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	6 098,00			0,00	0,00		0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	11 009,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	537 200,00			622 000,00	622 000,00		622 000,00	622 000,00

Chap (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
204413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	12 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	69 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			622 000,00	622 000,00		622 000,00	622 000,00
21351	Bâtiments publics	328 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	61 900,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	28 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	37 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		961 469,00			1 272 000,00	1 272 000,00		1 272 000,00	1 272 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
151	VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC		1 807 189,10	126 748,70	333 000,00	333 000,00	0,00	333 000,00
152	EQUIPEMENTS SPORTIFS		809 857,79	47 484,95	66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00
153	ENFANCE ET PETITE ENFANCE		2 791 399,31	212 721,77	710 400,00	710 400,00	0,00	710 400,00
154			619 692,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
155			647 062,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
159	MODULAIRES ECOLES		3 071 834,78	11 334,12	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
160			17 675,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
162			321 872,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	MISE EN CONFORMITE BATIMENTS		31 145,60	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00
171	SALLE JACQUES BREL		180 386,67	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00
173	FERME PEDAGOGIQUE		386 692,90	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00
175	BOIS DES ENFERS		0,00	0,00	22 100,00	22 100,00	0,00	22 100,00
202101	PLAN DE SAUVEGARDE ET ECOLE NUMERIQUE	PR202101	3 150 163,81	0,00	3 984 646,75	3 984 646,75	3 984 646,75	0,00
202201	ECOLE INTERCOMMUNALE	ECI2022	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
202401	MEDIAPOLE NUMERIQUE	PR202401	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
202402	MODERNISATION SYSTEMES INFORMATION AMENAGEMENT URBAIN QUARTIER DES BROUETS	PR202402	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00
21	PARCOURS SPORTIFS		876 755,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211			902 908,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212			1 427 463,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	RENOVATION CVS Arche en Ciel et le Patio		261 431,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214			40 478,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	CITY STADE COUVERT		44 086,89	29 372,75	820 000,00	820 000,00	0,00	820 000,00
231	TERRAINS DE PADEL		0,00	0,00	745 000,00	745 000,00	0,00	745 000,00
232	AUDIT ENERGETIQUE		0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
233	MAISON DE SANTE		523 669,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26			6 369 427,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			20 263 355,08	427 662,29	7 491 646,75	7 491 646,75	4 434 646,75	3 057 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202101
 LIBELLE : PLAN DE SAUVEGARDE ET ECOLE NUMERIQUE
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : PR202101**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		3 492 634,05	3 150 163,81	a	0,00	3 984 646,75	b	3 984 646,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 178 685,26	836 215,02	0,00	1 253 331,98	1 253 331,98		
2031	Frais d'études	1 078 868,06	736 397,82	0,00	1 246 407,98	1 246 407,98		
2051	Concessions, droits similaires	99 817,20	99 817,20	0,00	6 924,00	6 924,00		
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	2 313 948,79	2 313 948,79	0,00	2 731 314,77	2 731 314,77		
21351	Bâtiments publics	276 431,02	276 431,02	0,00	2 503 560,02	2 503 560,02		
21538	Autres réseaux	829 655,86	829 655,86	0,00	91 122,49	91 122,49		
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	1 207 861,91	0,00	136 632,26	136 632,26		
21838	Autre matériel informatique	1 207 861,91	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 984 646,75
--------------------------------------	----------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202201
LIBELLE : ECOLE INTERCOMMUNALE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : ECI2022

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 600 000,00	0,00	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	600 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	600 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-100 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202401
 LIBELLE : MEDIAPOLE NUMERIQUE
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : PR202401**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202402
 LIBELLE : MODERNISATION SYSTEMES INFORMATION
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : PR202402**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	135 000,00	135 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-300 000,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 151
LIBELLE : VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 807 189,10	a 126 748,70	333 000,00	b 333 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	135 114,56	0,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	132 846,56	0,00	15 000,00	15 000,00
2033	Frais d'insertion	2 268,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 672 074,54	126 748,70	318 000,00	318 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	356 928,28	126 748,70	100 000,00	100 000,00
2151	Réseaux de voirie	244 924,85	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	170 317,31	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	729 814,04	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	170 090,06	0,00	218 000,00	218 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		4 265,96	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	4 265,96	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 265,96	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-459 748,70
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 152
 LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		712 096,36	a 47 484,95	66 000,00	b 66 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 959,98	365,10	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	18 959,98	365,10	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	693 136,38	47 119,85	36 000,00	36 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	389 181,10	5 596,80	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	164 982,99	3 249,29	26 000,00	26 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 032,72	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	123 939,57	38 273,76	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-113 484,95
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 153
 LIBELLE : ENFANCE ET PETITE ENFANCE
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		928 126,36	a 212 721,77	710 400,00	b 710 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	110 517,26	2 700,00	115 000,00	115 000,00
2031	Frais d'études	108 285,26	2 700,00	115 000,00	115 000,00
2033	Frais d'insertion	432,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 800,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	817 609,10	210 021,77	595 400,00	595 400,00
2128	Autres agencements et aménagements	177 709,28	23 585,11	72 200,00	72 200,00
21351	Bâtiments publics	442 913,25	186 436,66	523 200,00	523 200,00
2138	Autres constructions	33 690,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 156,80	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	156 139,77	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-923 121,77

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 154
LIBELLE :
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		614 599,99	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	32 881,61	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	32 881,61	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	570 294,80	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	570 294,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	11 423,58	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	11 423,58	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 155
 LIBELLE :
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		184 909,10	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	68 479,04	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	66 967,04	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 512,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	116 430,06	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	116 430,06	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024	III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 159
LIBELLE : MODULAIRES ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 331 085,59	a 11 334,12	25 000,00	b 25 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	261 540,25	0,00	25 000,00	25 000,00
2031	Frais d'études	260 352,25	0,00	25 000,00	25 000,00
2033	Frais d'insertion	1 188,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 069 545,34	11 334,12	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	25 441,98	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	214 585,74	11 334,12	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 828 907,30	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	610,32	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-36 334,12
--------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024	III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 160
LIBELLE :
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		7 247,23	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 247,23	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 247,23	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 162
 LIBELLE :
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		33 357,13	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 359,79	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	16 387,79	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	972,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 997,34	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	12 691,56	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 305,78	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 165
 LIBELLE : MISE EN CONFORMITE BATIMENTS
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		7 799,61	a 0,00	110 000,00	b 110 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 917,06	0,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	3 917,06	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 882,55	0,00	100 000,00	100 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 882,55	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-110 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 171
 LIBELLE : SALLE JACQUES BREL
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		9 661,20	a 0,00	75 000,00	b 75 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 273,96	0,00	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	5 959,68	0,00	30 000,00	30 000,00
2033	Frais d'insertion	314,28	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 387,24	0,00	45 000,00	45 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 387,24	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-75 000,00
--------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 173
 LIBELLE : FERME PEDAGOGIQUE
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		383 889,26	a 0,00	500,00	b 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 969,13	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	44 593,13	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 376,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	336 920,13	0,00	500,00	500,00
2128	Autres agencements et aménagements	23 495,62	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	289 731,10	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 720,00	0,00	0,00	0,00
2186	Cheptel	6 913,40	0,00	500,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 060,01	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 175
 LIBELLE : BOIS DES ENFERS
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	22 100,00	b 22 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	2 100,00	2 100,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 100,00	2 100,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-22 100,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024	III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21
LIBELLE : AMENAGEMENT URBAIN QUARTIER DES BROUETS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		523 763,68	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	483 262,95	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	483 262,95	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 500,73	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	40 500,73	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		390 811,32	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	390 811,32	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	390 811,32	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 211
 LIBELLE : PARCOURS SPORTIFS
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		902 908,66	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	902 908,66	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	902 908,66	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 212
LIBELLE :
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 427 463,67	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 556,20	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	42 556,20	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 377 189,45	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 377 189,45	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 718,02	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 718,02	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 213
 LIBELLE : RENOVATION CVS Arche en Ciel et le Patio
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		261 431,93	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	261 431,93	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	19 405,51	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	209 239,30	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 841,01	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	29 946,11	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 214
LIBELLE :
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		40 478,46	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	40 478,46	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	40 478,46	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 215
 LIBELLE : CITY STADE COUVERT
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		44 086,89	a 29 372,75	820 000,00	b 820 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 086,89	26 190,35	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	44 086,89	26 190,35	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 182,40	800 000,00	800 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	3 182,40	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-849 372,75

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024	III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 231
LIBELLE : TERRAINS DE PADEL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	745 000,00	745 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	650 000,00	650 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	650 000,00	650 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-745 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 232
LIBELLE : AUDIT ENERGETIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	150 000,00	b 150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-150 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 233
 LIBELLE : MAISON DE SANTE
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		523 669,22	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	523 669,22	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	523 669,22	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024	III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 26
LIBELLE :
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 369 427,83	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	72,41	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	72,41	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	251 034,44	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	9 190,73	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	43 197,56	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	27 344,07	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	110 000,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	61 302,08	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 118 320,98	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 522 440,98	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	2 595 880,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 858 614,23	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	3 858 614,23	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 409 662,20	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	422 402,71	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	865 809,32	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	160 740,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		10 567 056,98	922 150,00	6 759 628,77	6 759 628,77	7 681 778,77
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 476 856,00	922 150,00	1 270 305,00	1 270 305,00	2 192 455,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	317 356,00	222 150,00	570 305,00	570 305,00	792 455,00
1312	Subv. transf. Régions	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	1 144 500,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	1 400 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 476 856,00	922 150,00	1 270 305,00	1 270 305,00	2 192 455,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	412 000,00	412 000,00	412 000,00
10222	FCTVA	400 000,00	0,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	13 000,98	0,00	13 000,77	13 000,77	13 000,77
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 000,98	0,00	13 000,77	13 000,77	13 000,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
Total des recettes financières		5 413 000,98	0,00	645 000,77	645 000,77	645 000,77
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 889 856,98	922 150,00	1 915 305,77	1 915 305,77	2 837 455,77
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		322 323,00	322 323,00	322 323,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 140 000,00		3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE MANTES LA VILLE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Accusé de réception en préfecture

078-217803626-20240206-202410915-BF

Reçu le 09/02/2024

Chap. / art. (1)

		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	271 200,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
28033	Frais d'insertion	750,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	9 000,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	4 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	46 200,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	9 900,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28046	Attributions compensation investissement	0,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	28 200,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 900,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	430 600,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
281316	Equipements de cimetière	4 700,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00
281351	Bâtiments publics	0,00		1 340 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00
281352	Bâtiments privés	1 123 950,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	187 700,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
28152	Installations de voirie	40 250,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
281534	Réseaux d'électrification	3 900,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	78 900,00		82 000,00	82 000,00	82 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	6 600,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	301 300,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
28181	Installations générales, aménagat divers	400,00		500,00	500,00	500,00
281828	Autres matériels de transport	104 400,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
281838	Autre matériel informatique	234 500,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	101 000,00		0,00	0,00	0,00
28186	Cheptel	1 050,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28188	Autres immo. corporelles	148 600,00		137 000,00	137 000,00	137 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	537 200,00		622 000,00	622 000,00	622 000,00
2031	Frais d'études	487 200,00		622 000,00	622 000,00	622 000,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	50 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 677 200,00		4 844 323,00	4 844 323,00	4 844 323,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		28 519 157,42	0,00	0,00	31 212 829,00	31 212 829,00	0,00	31 212 829,00	31 212 829,00
011	Charges à caractère général (3)	7 510 050,49	0,00	0,00	8 313 560,00	8 313 560,00	0,00	8 313 560,00	8 313 560,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	16 110 420,61	0,00		16 800 000,00	16 800 000,00		16 800 000,00	16 800 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 191 513,32	0,00	0,00	1 277 946,00	1 277 946,00	0,00	1 277 946,00	1 277 946,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		24 881 984,42	0,00	0,00	26 451 506,00	26 451 506,00	0,00	26 451 506,00	26 451 506,00
66	Charges financières	410 000,00	0,00		470 000,00	470 000,00		470 000,00	470 000,00
67	Charges spécifiques (3)	31 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00		44 000,00	44 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	56 173,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		497 173,00	0,00	0,00	539 000,00	539 000,00		539 000,00	539 000,00
Total des dépenses réelles		25 379 157,42	0,00	0,00	26 990 506,00	26 990 506,00	0,00	26 990 506,00	26 990 506,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			322 323,00	322 323,00		322 323,00	322 323,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 140 000,00			3 900 000,00	3 900 000,00		3 900 000,00	3 900 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 140 000,00			4 222 323,00	4 222 323,00		4 222 323,00	4 222 323,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

31 212 829,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Accusé de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Recu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 179 239,24	0,00	29 175 820,34	29 175 820,34	29 175 820,34
013	Atténuations de charges (2)	580 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 401 308,00	0,00	1 574 750,00	1 574 750,00	1 574 750,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 861 661,00	0,00	5 073 948,22	5 073 948,22	5 073 948,22
731	Fiscalité locale	12 345 615,72	0,00	12 932 697,74	12 932 697,74	12 932 697,74
74	Dotations et participations (2)	7 364 240,20	0,00	8 117 912,00	8 117 912,00	8 117 912,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	185 295,32	0,00	171 300,00	171 300,00	171 300,00
Total des recettes de gestion des services		25 738 120,24	0,00	28 470 607,96	28 470 607,96	28 470 607,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	212,38	212,38	212,38
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	16 850,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes financières		16 850,00	0,00	55 212,38	55 212,38	55 212,38
Total des recettes réelles		25 754 970,24	0,00	28 525 820,34	28 525 820,34	28 525 820,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	424 269,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		424 269,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	2 037 008,66
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	31 212 829,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		28 519 157,42	0,00	0,00	31 212 829,00	31 212 829,00	0,00	31 212 829,00	31 212 829,00
011	Charges à caractère général (4)	7 510 050,49	0,00	0,00	8 313 560,00	8 313 560,00	0,00	8 313 560,00	8 313 560,00
60268	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		3 518,00	3 518,00	0,00	3 518,00	3 518,00
6042	Achats de prestations de services	888 388,05	0,00		931 256,00	931 256,00	0,00	931 256,00	931 256,00
60611	Eau et assainissement	170 828,98	0,00		145 297,44	145 297,44	0,00	145 297,44	145 297,44
60612	Energie - Electricité	1 414 026,82	0,00		1 140 742,63	1 140 742,63	0,00	1 140 742,63	1 140 742,63
60621	Combustibles	206 273,58	0,00		159 000,00	159 000,00	0,00	159 000,00	159 000,00
60622	Carburants	121 084,86	0,00		112 000,00	112 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00
60623	Alimentation	28 173,33	0,00		16 179,00	16 179,00	0,00	16 179,00	16 179,00
60628	Autres fournitures non stockées	15 015,80	0,00		13 280,50	13 280,50	0,00	13 280,50	13 280,50
60631	Fournitures d'entretien	41 347,97	0,00		38 100,00	38 100,00	0,00	38 100,00	38 100,00
60632	Fournitures de petit équipement	226 479,68	0,00		203 767,00	203 767,00	0,00	203 767,00	203 767,00
60633	Fournitures de voirie	1 138,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	40 220,17	0,00		39 700,00	39 700,00	0,00	39 700,00	39 700,00
6064	Fournitures administratives	14 213,83	0,00		15 220,00	15 220,00	0,00	15 220,00	15 220,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	22 957,62	0,00		24 474,00	24 474,00	0,00	24 474,00	24 474,00
6067	Fournitures scolaires	92 601,84	0,00		87 238,60	87 238,60	0,00	87 238,60	87 238,60
6068	Autres matières et fournitures	148 645,58	0,00		147 921,47	147 921,47	0,00	147 921,47	147 921,47
611	Contrats de prestations de services	103 717,42	0,00		139 910,00	139 910,00	0,00	139 910,00	139 910,00
6132	Locations immobilières	1 440,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
61351	Matériel roulant	430,42	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	271 824,62	0,00		288 900,00	288 900,00	0,00	288 900,00	288 900,00
614	Charges locatives et de copropriété	54 158,00	0,00		65 500,00	65 500,00	0,00	65 500,00	65 500,00
61521	Entretien terrains	32 966,80	0,00		834 000,00	834 000,00	0,00	834 000,00	834 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	102 218,11	0,00		107 408,07	107 408,07	0,00	107 408,07	107 408,07
615232	Entretien, réparations réseaux	862,80	0,00		694,80	694,80	0,00	694,80	694,80
61551	Entretien matériel roulant	61 396,20	0,00		67 000,00	67 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	110 834,41	0,00		128 267,47	128 267,47	0,00	128 267,47	128 267,47
6156	Maintenance	625 437,23	0,00		415 563,00	415 563,00	0,00	415 563,00	415 563,00
6161	Multirisques	466 625,71	0,00		708 970,00	708 970,00	0,00	708 970,00	708 970,00
617	Etudes et recherches	72 150,47	0,00		107 854,00	107 854,00	0,00	107 854,00	107 854,00
6182	Documentation générale et technique	9 824,00	0,00		8 850,00	8 850,00	0,00	8 850,00	8 850,00
6184	Versements à des organismes de formation	109 813,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
6188	Autres frais divers	61 273,95	0,00		138 082,60	138 082,60	0,00	138 082,60	138 082,60

Chap. article Rec. (1)	09/02/2024 Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 800,00	0,00		2 066,66	2 066,66	0,00	2 066,66	2 066,66
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	11 312,83	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	216 173,69	0,00		90 874,00	90 874,00	0,00	90 874,00	90 874,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6228	Divers	24 750,00	0,00		18 400,00	18 400,00	0,00	18 400,00	18 400,00
6231	Annonces et insertions	14 540,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	183 212,09	0,00		255 050,00	255 050,00	0,00	255 050,00	255 050,00
6234	Réceptions	21 010,68	0,00		42 635,00	42 635,00	0,00	42 635,00	42 635,00
6236	Catalogues et imprimés	56 561,00	0,00		47 400,00	47 400,00	0,00	47 400,00	47 400,00
6238	Divers	29 650,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6247	Transports collectifs	121 533,38	0,00		132 518,40	132 518,40	0,00	132 518,40	132 518,40
6248	Divers	4 672,47	0,00		4 280,00	4 280,00	0,00	4 280,00	4 280,00
6251	Voyages, déplacements et missions	31 442,98	0,00		45 267,80	45 267,80	0,00	45 267,80	45 267,80
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6261	Frais d'affranchissement	26 000,00	0,00		24 600,00	24 600,00	0,00	24 600,00	24 600,00
6262	Frais de télécommunications	135 261,00	0,00		113 790,00	113 790,00	0,00	113 790,00	113 790,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	18 054,63	0,00		29 500,00	29 500,00	0,00	29 500,00	29 500,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00	6 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	640 154,42	0,00		638 000,00	638 000,00	0,00	638 000,00	638 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	447,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	315 313,12	0,00		437 297,00	437 297,00	0,00	437 297,00	437 297,00
63512	Taxes foncières	61 198,57	0,00		63 286,56	63 286,56	0,00	63 286,56	63 286,56
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 192,50	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6358	Autres droits	16 902,00	0,00		8 400,00	8 400,00	0,00	8 400,00	8 400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	25 997,28	0,00		27 300,00	27 300,00	0,00	27 300,00	27 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	16 110 420,61	0,00		16 800 000,00	16 800 000,00		16 800 000,00	16 800 000,00
6331	Versement mobilité	184 997,02	0,00		204 744,50	204 744,50		204 744,50	204 744,50
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	157 571,78	0,00		174 922,55	174 922,55		174 922,55	174 922,55
64111	Rémunération principale titulaires	5 358 641,23	0,00		5 676 028,94	5 676 028,94		5 676 028,94	5 676 028,94
64112	SFT, indemnité de résidence	339 812,52	0,00		353 722,37	353 722,37		353 722,37	353 722,37
64118	Autres indemnités	1 559 279,56	0,00		1 492 768,06	1 492 768,06		1 492 768,06	1 492 768,06
64131	Rémunérations	3 124 019,53	0,00		3 309 931,38	3 309 931,38		3 309 931,38	3 309 931,38

Chap. article Rec. (1)	09/02/2024 Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64138	Primes et autres indemnités	760 165,16	0,00		624 422,69	624 422,69		624 422,69	624 422,69
64168	Autres emplois aidés	78 255,17	0,00		29 250,14	29 250,14		29 250,14	29 250,14
6417	Rémunérations des apprentis	49 455,32	0,00		56 008,16	56 008,16		56 008,16	56 008,16
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 223 888,66	0,00		2 422 942,16	2 422 942,16		2 422 942,16	2 422 942,16
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 937 963,28	0,00		2 115 701,24	2 115 701,24		2 115 701,24	2 115 701,24
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	146 914,29	0,00		161 847,04	161 847,04		161 847,04	161 847,04
6455	Cotisations pour assurance du personnel	73 297,09	0,00		71 550,77	71 550,77		71 550,77	71 550,77
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	11 160,00	0,00		11 160,00	11 160,00		11 160,00	11 160,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	87 125,06	0,00		85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 874,94	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	70 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 191 513,32	0,00	0,00	1 277 946,00	1 277 946,00	0,00	1 277 946,00	1 277 946,00
65131	Bourses	3 260,32	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65132	Prix	1 000,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
65134	Aides	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	228 154,49	0,00		230 590,00	230 590,00	0,00	230 590,00	230 590,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	10 969,76	0,00		10 524,50	10 524,50	0,00	10 524,50	10 524,50
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	25 475,75	0,00		25 714,50	25 714,50	0,00	25 714,50	25 714,50
65315	Formation	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65316	Frais de représentation du maire	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 011,00	0,00		26 765,00	26 765,00	0,00	26 765,00	26 765,00
6542	Créances éteintes	2 539,00	0,00		25 698,97	25 698,97	0,00	25 698,97	25 698,97
6558	Autres contributions obligatoires	43 870,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	214 000,00	0,00		162 520,03	162 520,03	0,00	162 520,03	162 520,03
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	487 000,00	0,00		560 452,00	560 452,00	0,00	560 452,00	560 452,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	70 263,00	0,00		72 791,00	72 791,00	0,00	72 791,00	72 791,00
65818	Autres	9 450,00	0,00		35 590,00	35 590,00	0,00	35 590,00	35 590,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	620,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00

Chap. article Rec. (1)	09/02/2024 Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	70 500,00	0,00		59 500,00	59 500,00	0,00	59 500,00	59 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		24 881 984,42	0,00	0,00	26 451 506,00	26 451 506,00	0,00	26 451 506,00	26 451 506,00
66	Charges financières	410 000,00	0,00		470 000,00	470 000,00		470 000,00	470 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	402 995,18	0,00		430 000,00	430 000,00		430 000,00	430 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	7 004,82	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
67	Charges spécifiques (4)	31 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00		44 000,00	44 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	31 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00		44 000,00	44 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	56 173,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	30 900,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	25 273,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		497 173,00	0,00	0,00	539 000,00	539 000,00		539 000,00	539 000,00
Total des dépenses réelles		25 379 157,42	0,00	0,00	26 990 506,00	26 990 506,00	0,00	26 990 506,00	26 990 506,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			322 323,00	322 323,00		322 323,00	322 323,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 140 000,00			3 900 000,00	3 900 000,00		3 900 000,00	3 900 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 140 000,00			3 900 000,00	3 900 000,00		3 900 000,00	3 900 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 140 000,00			4 222 323,00	4 222 323,00		4 222 323,00	4 222 323,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	124 612,28
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-120 201,37
= Différence ICNE N – ICNE N-1	40 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Reçu le 09/02/2024

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 179 239,24	0,00	29 175 820,34	29 175 820,34	29 175 820,34
013	Atténuations de charges (3)	580 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	580 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 401 308,00	0,00	1 574 750,00	1 574 750,00	1 574 750,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	25 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	30 500,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
70323	Red. occupation dom. public	65 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	25 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	113 220,00	0,00	156 520,00	156 520,00	156 520,00
7066	Redevances services à caractère social	10 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	953 500,00	0,00	1 031 030,00	1 031 030,00	1 031 030,00
706888	Autres	171 588,00	0,00	188 200,00	188 200,00	188 200,00
70878	Remb. frais par des tiers	3 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 861 661,00	0,00	5 073 948,22	5 073 948,22	5 073 948,22
73211	Attribution de compensation	1 562 661,00	0,00	2 728 948,22	2 728 948,22	2 728 948,22
73212	Dotation de solidarité communautaire	55 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
73221	FNGIR	344 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
73331	Communes (FSRIF)	1 900 000,00	0,00	1 930 000,00	1 930 000,00	1 930 000,00
731	Fiscalité locale	12 345 615,72	0,00	12 932 697,74	12 932 697,74	12 932 697,74
73111	Impôts directs locaux	11 358 278,00	0,00	11 896 184,00	11 896 184,00	11 896 184,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	450 000,00	0,00	546 513,74	546 513,74	546 513,74
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	480 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	57 337,72	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74	Dotations et participations (3)	7 364 240,20	0,00	8 117 912,00	8 117 912,00	8 117 912,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 050 000,00	0,00	2 075 000,00	2 075 000,00	2 075 000,00
741123	DSU des communes	2 173 404,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74718	Autres participations Etat	831 642,20	0,00	488 750,00	488 750,00	488 750,00
7473	Participation départements	55 510,00	0,00	90 725,00	90 725,00	90 725,00
74748	Participation autres communes	14 131,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00

Chap. art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
02/2024						
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	746 137,00	746 137,00	746 137,00
7478211	Participation Etat	0,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
747888	Autres	1 175 746,00	0,00	1 307 200,00	1 307 200,00	1 307 200,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
748312	D.C.R.T.P.	160 000,00	0,00	163 000,00	163 000,00	163 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	200 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	680 000,00	0,00	720 000,00	720 000,00	720 000,00
7484	Dotations de recensement	3 807,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	185 295,32	0,00	171 300,00	171 300,00	171 300,00
752	Revenus des immeubles	148 552,00	0,00	149 800,00	149 800,00	149 800,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
75888	Autres	30 743,32	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion des services		25 738 120,24	0,00	28 470 607,96	28 470 607,96	28 470 607,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	212,38	212,38	212,38
7688	Autres	0,00	0,00	212,38	212,38	212,38
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	16 850,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	16 850,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles		25 754 970,24	0,00	28 525 820,34	28 525 820,34	28 525 820,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	424 269,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	406 000,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	18 269,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		424 269,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF
Reçu le 09/02/2024

MAIRIE DE MANTES LA VILLE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 992 000,00	1 219 440,23	0,00	8 500,00	4 453 678,75	2 502 818,00	308 370,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	390 000,23	0,00	0,00	1 033 169,88	610 346,40	89 815,70	0,00
204	Subventions d'équipement versées	870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	829 440,00	0,00	8 500,00	3 420 508,87	1 892 471,60	218 554,30	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		632 000,00	10 000,00	0,00	0,00	1 270 305,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	412 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 305,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		887 900,00	0,00	0,00	0,00		11 372 706,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 500,00	0,00	0,00	0,00		1 127 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 100,00	0,00	0,00	0,00		2 140 432,21
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		870 000,00
21	Immobilisations corporelles	863 300,00	0,00	0,00	0,00		7 232 774,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		3 000,77	0,00	0,00	0,00		1 915 305,77
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		220 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		412 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 270 305,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,77	0,00	0,00	0,00		13 000,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture

~~078 217803626 20240206 2024H9PJ5 BF~~

Recu le 09/02/2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 992 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	2 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 120 000,00
204	Subventions d'équipement versées	870 000,00
RECETTES		632 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	220 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	412 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 160 750,23	0,00	49 000,00	0,00	9 690,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	110 000,23	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	482 250,00	0,00	0,00	0,00	9 690,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	313 500,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 219 440,23
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,23
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 940,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
213	Constructions	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 700,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	2 959 600,00	1 350 878,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	717 133,88	229 112,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	6 924,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	22 200,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	2 177 066,12	652 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	12 200,00	91 122,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	31 000,00	266 332,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 270 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	1 270 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	81 800,00	0,00	0,00	11 400,00	0,00	0,00	4 453 678,75
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 026 245,88
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 924,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 200,00
213	Constructions	0,00	0,00	28 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 858 254,12
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 322,49
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	11 400,00	0,00	0,00	331 732,26
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 305,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 305,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	30 100,00	0,00	12 650,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	100,00	0,00	12 650,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		578 968,00	820 000,00	0,00	0,00	901 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	440 346,40	20 000,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	800 000,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00
213	Constructions	128 621,60	0,00	0,00	0,00	71 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		85 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 502 818,00
203	Frais d'études, recherche, développement	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610 346,40
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00
213	Constructions	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 871,60
218	Autres immobilisations corporelles	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		304 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	89 815,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	210 884,30	0,00	0,00	0,00	0,00	610,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 370,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 815,70	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 694,30	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 860,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	151 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721 900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 800,00
213	Constructions	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 000,00
RECETTES		0,00	0,00	3 000,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	3 000,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	887 900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 800,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,77
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,77

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		655 963,97	9 513 044,26	0,00	638 007,48	6 350 691,74	4 464 245,05	2 535 821,32	0,00
011	Charges à caractère général	5 000,00	2 839 683,87	0,00	45 708,24	2 000 792,91	1 197 070,48	823 359,04	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	6 275 450,39	0,00	592 299,24	4 322 681,83	2 765 789,57	1 505 992,25	0,00
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 963,97	397 410,00	0,00	0,00	27 217,00	501 385,00	205 970,03	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	43 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		23 376 358,34	836 750,00	0,00	40 000,00	1 086 500,00	427 050,00	1 797 800,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	28 500,00	0,00	40 000,00	958 000,00	248 050,00	218 700,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 073 948,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 852 697,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 424 000,00	88 250,00	0,00	0,00	123 500,00	136 200,00	1 579 100,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	90 000,00	0,00	0,00	5 000,00	42 800,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	212,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	803 841,93	156 600,00	1 829 290,25	43 000,00		26 990 506,00
011	Charges à caractère général	0,00	594 009,01	106 600,00	701 336,45	0,00		8 313 560,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	209 832,92	0,00	1 127 953,80	0,00		16 800 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	50 000,00	0,00	43 000,00		1 277 946,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		470 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		44 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
RECETTES		0,00	234 715,00	43 000,00	597 147,00	86 500,00		28 525 820,34
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	75 000,00	0,00	0,00	6 500,00		1 574 750,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 073 948,22
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00		12 932 697,74
74	Dotations et participations	0,00	157 715,00	12 000,00	597 147,00	0,00		8 117 912,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 000,00	31 000,00	0,00	0,00		171 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		212,38
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		655 963,97
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	52 463,97
658	Charges diverses de gestion courante	500,00
661	Charges d'intérêts	470 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	43 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	25 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	60 000,00
RECETTES		23 376 358,34
731	Fiscalité locale	12 852 697,74
732	Fiscalité reversée	3 143 948,22
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	1 930 000,00
741	D.G.F.	4 275 000,00
744	FCTVA	30 000,00
748	Autres attributions et participations	1 119 000,00
758	Produits divers de gestion courante	500,00
768	Autres produits financiers	212,38
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	25 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		8 331 746,00	0,00	173 003,14	28 072,00	127 543,18	2 488,00	567 862,94	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	540 729,79	0,00	5 000,00	3 572,00	33 617,44	940,00	7 250,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	40 000,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
613	Locations	91 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	3 300,00	0,00
615	Entretien et réparations	315 845,14	0,00	0,00	0,00	14 555,63	48,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	708 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	104 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	102 440,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	199 160,00	0,00	79 400,00	24 500,00	900,00	0,00	8 550,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	4 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	72 734,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 162,14	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	138 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	143 002,00	0,00	4 000,00	0,00	20 000,00	1 500,00	15 300,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	135 707,55	0,00	836,55	0,00	902,88	0,00	10 483,53	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	58 400,00	0,00	0,00	0,00	286,56	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 759 988,55	0,00	30 645,99	0,00	38 374,57	0,00	352 436,63	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 693 366,80	0,00	11 120,60	0,00	12 206,10	0,00	134 380,64	0,00
647	Autres charges sociales	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	93 881,00	0,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		721 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 250,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00
708	Autres produits	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 250,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accuse de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

Recu le 09/02/2024

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		282 329,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	282 329,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Reçu le 09/02/2024

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 513 044,26
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591 109,23
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 448,77
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	708 970,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 850,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 440,66
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 510,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 280,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 896,65
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 390,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 802,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 930,51
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 686,56
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 181 445,74
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 851 074,14
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 329,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 381,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	836 750,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 250,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

Accuse de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

Recu le 09/02/2024

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	638 007,48	0,00	0,00	0,00	638 007,48
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	30 800,00	0,00	0,00	0,00	30 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	6 011,57	0,00	0,00	0,00	6 011,57
625	Déplacements et missions	0,00	1 596,67	0,00	0,00	0,00	1 596,67
628	Divers	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	11 001,41	0,00	0,00	0,00	11 001,41
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	426 062,05	0,00	0,00	0,00	426 062,05
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	144 075,78	0,00	0,00	0,00	144 075,78
647	Autres charges sociales	0,00	11 160,00	0,00	0,00	0,00	11 160,00
RECETTES		0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
706	Prestations de services	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		4 329 131,06	273 519,28	1 673 068,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	652 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	177 589,24	451 219,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	75 300,00	70 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 500,00	136 351,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	4 130,04	67 980,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	6 449,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	13 000,00	248 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	96 062,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 016 094,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 210 524,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	27 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accuse de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	72 723,30	0,00	0,00	2 250,00	0,00	0,00	6 350 691,74
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	36 276,00	0,00	0,00	2 250,00	0,00	0,00	667 334,86
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	17 747,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 598,59
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 110,23
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 449,23
628	Divers	0,00	0,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 062,90
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 016 094,48
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 210 524,45
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 217,00
RECETTES		0,00	0,00	780 000,00	0,00	0,00	274 000,00	0,00	0,00	1 086 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	780 000,00	0,00	0,00	178 000,00	0,00	0,00	958 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00	0,00	0,00	123 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		1 221 513,37	170 643,72	3 568,57	107 613,90	0,00	0,00	137 141,51	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 250,00	4 000,00	220,00	30 800,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 193,72	3 348,57	4 361,69	0,00	0,00	37 041,51	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 700,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	300,32	0,00	0,00	33,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	7 750,00	0,00	7 100,00	0,00	0,00	32 100,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 850,68	0,00	0,00	1 368,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	506 185,77	0,00	0,00	42 353,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	203 841,60	0,00	0,00	17 896,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	493 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 000,00	82 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	5 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00

Accuse de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

Recu le 09/02/2024

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		2 000,00	0,00	0,00	0,00	567 096,12	57 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	372 185,42	3 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	74 110,70	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	10 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 087 824,95	0,00	1 109 842,91	0,00	0,00	0,00	4 464 245,05
604	Achats d'études, prestations de services	79 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	63 300,00	0,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00	547 105,42
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
615	Entretien et réparations	9 821,50	0,00	201,00	0,00	0,00	0,00	132 078,69
618	Divers	5 000,00	0,00	5 950,00	0,00	0,00	0,00	10 950,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	675,00	0,00	0,00	0,00	38 175,00
624	Transports biens, transports collectifs	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
625	Déplacements et missions	269,50	0,00	733,50	0,00	0,00	0,00	1 336,37
628	Divers	34 700,00	0,00	8 875,00	0,00	0,00	0,00	220 525,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	21 354,42	0,00	25 531,65	0,00	0,00	0,00	64 105,59
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
641	Rémunérations du personnel	608 230,94	0,00	757 145,06	0,00	0,00	0,00	1 913 915,67
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	258 648,59	0,00	307 381,70	0,00	0,00	0,00	787 768,31
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 085,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
RECETTES		249 000,00	0,00	26 250,00	0,00	0,00	0,00	427 050,00
706	Prestations de services	187 000,00	0,00	17 050,00	0,00	0,00	0,00	248 050,00
747	Participations	62 000,00	0,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00	136 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	48,00	0,00	20 176,08	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnems	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	15 150,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	48,00	0,00	2 026,08	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		1 027 092,33	0,00	0,00	15 650,00	39 350,00	1 249 940,14	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	3 418,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	4 236,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	58 020,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	63 380,00	0,00	0,00	3 150,00	3 000,00	44 602,13	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	20 982,49	0,00	0,00	0,00	0,00	6 715,14	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	42 800,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	14 900,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	39 060,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	621,50	0,00	0,00	0,00	0,00	714,93	0,00	0,00
628	Divers	187 380,00	0,00	0,00	7 500,00	12 850,00	62 740,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 611,37	0,00	0,00	0,00	0,00	21 891,17	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	298 340,43	0,00	0,00	0,00	0,00	772 614,19	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	121 392,51	0,00	0,00	0,00	0,00	282 142,58	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	200 970,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
RECETTES		334 600,00	0,00	0,00	80 000,00	13 500,00	1 097 700,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 200,00	0,00	0,00
747	Participations	309 100,00	0,00	0,00	80 000,00	13 500,00	911 500,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	6 000,00	177 564,77	0,00	0,00	0,00	2 535 821,32
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	3 518,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 256,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	8 330,00	0,00	0,00	0,00	137 612,13
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 771,71
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	19 854,00	0,00	0,00	0,00	19 854,00
618	Divers	0,00	0,00	68 332,60	0,00	0,00	0,00	131 132,60
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	42 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	10 848,17	0,00	0,00	0,00	52 908,17
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 336,43
628	Divers	0,00	0,00	43 600,00	0,00	0,00	0,00	317 070,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 502,54
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070 954,62
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403 535,09
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 970,03
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	10 000,00	75 000,00	187 000,00	0,00	0,00	1 797 800,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	218 700,00
747	Participations	0,00	10 000,00	68 000,00	187 000,00	0,00	0,00	1 579 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	262 658,92	415 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 033,08
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	136 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 759,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	400,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	225 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 274,08
617	Etudes et recherches	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	6 500,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	5 021,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	141 468,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	63 343,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	75 000,00	148 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 725,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	148 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 725,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		200,00	0,00	0,00	67 216,93	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	200,00	0,00	0,00	29 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	9 416,93	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	803 841,93
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 159,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 910,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 024,01
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 021,53
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 468,35
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 343,04
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 715,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 715,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311	6312		
					Laboratoire	Autres		
DEPENSES		0,00	114 300,00	42 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	25 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
747	Participations	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	1 129 290,25	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	636,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	24 042,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	792 190,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	311 720,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597 147,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597 147,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 829 290,25
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	636,45
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 042,57
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	792 190,83
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 720,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597 147,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597 147,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 500,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					20 462 309,72									
1641 Emprunts en euros (total)					20 462 309,72									
0024486V / C700969	CREDIT FONCIER DE FRANCE	22/07/2013	22/07/2013	22/10/2013	2 100 000,00	F	Taux fixe à 3.78 %	3,780	3,891	EUR	T	C	O	A-1
A75190DB	CAISSE D'EPARGNE	17/06/2019	10/07/2019	10/01/2020	3 110 000,00	V	(Euribor 6M + 0.48)-Floor 0 sur Euribor 6M	0,480	0,488	EUR	S	C	O	A-1
MIN268646EUR	SFIL CAFFIL	08/03/2010	31/03/2010	01/07/2010	3 183 333,33	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	4,009	EUR	T	P	O	A-1
MIN268646EUR- Tranche2	SFIL CAFFIL	08/03/2010	08/03/2010	01/07/2011	3 333 333,33	V	EONIA(Postfixé) + 0.93	1,248	0,000	EUR	T	P	O	A-1
MIN268646EUR- Tranche3	SFIL CAFFIL	08/03/2010	08/03/2010	01/07/2012	2 733 333,34	V	EONIA(Postfixé) + 0.93	1,248	1,278	EUR	T	P	O	A-1
MON268808EUR	SFIL CAFFIL	15/04/2010	15/04/2010	01/10/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 2.57 %	2,570	2,595	EUR	T	P	O	A-1
MON268959EUR	SFIL CAFFIL	19/04/2010	01/05/2010	01/08/2010	2 204 492,37	F	Taux fixe à 4.94 %	4,940	5,012	EUR	A	P	O	A-1
MON277921EUR	SFIL CAFFIL	01/08/2012	01/08/2012	01/08/2013	1 847 817,35	F	Taux fixe à 2.83 %	2,830	2,871	EUR	A	P	O	A-1
MON521240EUR	BANQUE POSTALE	06/07/2018	28/08/2018	01/09/2019	1 200 000,00	F	Taux fixe à 1.3 %	1,300	1,300	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)						
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					20 462 309,72									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 849 119,75					1 117 838,19	424 619,56	0,00	125 590,18
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 849 119,75					1 117 838,19	424 619,56	0,00	125 590,18
0024486V / C700969	N	0,00	A-1	918 750,00	8,56	F	Taux fixe à 3.78 %	3,832	105 000,00	37 829,53	0,00	6 752,81
A75190DB	N	0,00	A-1	2 291 578,90	13,53	V	(Euribor 6M + 0.48)-Floor 0 sur Euribor 6M	4,151	163 684,22	107 931,32	0,00	41 386,23
MIN268646EUR	N	0,00	A-1	1 136 829,18	5,25	F	Taux fixe à 3.95 %	3,940	181 566,68	49 409,20	0,00	11 101,45
MIN268646EUR- Tranche2	N	0,00	A-1	1 404 219,55	6,25	F	Taux fixe à 4.26 %	4,249	183 725,88	64 737,36	0,00	14 788,77
MIN268646EUR- Tranche3	N	0,00	A-1	1 318 375,11	7,25	F	Taux fixe à 4.51 %	4,498	144 607,63	63 557,69	0,00	14 699,52
MON268808EUR	N	0,00	A-1	44 733,99	0,50	F	Taux fixe à 2.57 %	2,566	58 324,19	2 089,49	0,00	284,23
MON268959EUR	N	0,00	A-1	1 056 309,00	7,58	F	Taux fixe à 4.94 %	5,009	105 351,07	58 342,44	0,00	22 032,26
MON277921EUR	N	0,00	A-1	958 324,02	7,58	F	Taux fixe à 2.83 %	2,869	95 578,52	30 322,53	0,00	11 450,91
MON521240EUR	N	0,00	A-1	720 000,00	8,67	F	Taux fixe à 1.3 %	1,296	80 000,00	10 400,00	0,00	3 094,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		9 849 119,75				1 117 838,19	424 619,56	0,00	125 590,18	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 849 119,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-11-07
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D'ETUDES	5	07/11/2023
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5	07/11/2023
L	FRAIS D'INSERTION	5	07/11/2023
L	SUB.EQ.VERS.COMMUNES-BATS ET INSTALL.	5	07/11/2023
L	SUB.EQ.VERS.GROUP.COLL-BIENS MOB.MAT.ETUD.	5	07/11/2023
L	SUB.EQ.VERS.GROUP.COLL-BATS ET INSTALL.	30	07/11/2023
L	SUB.EQ.VERS.CCAS-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	40	07/11/2023
L	SUB.EQ.VERS.AUT.GROUPEMENTS-BATIMENTS ET INSTALLAT	30	07/11/2023
L	SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.ETUD.	30	07/11/2023
L	SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTALL.	30	07/11/2023
L	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	5	07/11/2023
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5	07/11/2023
L	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	12	07/11/2023
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	12	07/11/2023
L	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	10	07/11/2023
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	07/11/2023
L	AUTRES BATIMENTS PRIVES	30	07/11/2023
L	BATIMENTS PUBLICS	10	07/11/2023
L	BATIMENTS PRIVES	10	07/11/2023
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	10	07/11/2023
L	RESEAUX DE VOIRIE	15	07/11/2023
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10	07/11/2023
L	RESEAUX DIVERS	5	07/11/2023
L	RESEAUX DE TRANSMISSION	5	07/11/2023
L	RESEAUX CABLES	5	07/11/2023
L	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	5	07/11/2023
L	AUTRES RESEAUX	15	07/11/2023
L	MATERIEL ROULANT	5	07/11/2023
L	MAT ET OUTILS INCENDIE	5	07/11/2023
L	MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	5	07/11/2023
L	MATERIEL ROULANT	5	07/11/2023

Accusé de réception en préfecture

078 217803626 20240206 2024H9PJ5 BF

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	15 07/11/2023
L	INSTALLATIONS,MAT.UTIL.CANTINES SCOLAIRES	5 07/11/2023
L	INSTALLATIONS,MAT.UTIL.COLONIES DE VACANCES	5 07/11/2023
L	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	5 07/11/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 07/11/2023
L	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	10 07/11/2023
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	7 07/11/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5 07/11/2023
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5 07/11/2023
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	5 07/11/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	3 07/11/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE TELEPHONE FIXE DERVEUR	5 07/11/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE INFRASTRUCTURE ET RESEAUX	10 07/11/2023
L	CHEPTEL	5 07/11/2023
L	AUTRES COFFRE FORT EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL	15 07/11/2023
L	AUTRES MATERIELS DONT ELECTROMENAGER ET INSTRUMENT	5 07/11/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE MANTES LA VILLE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Accuse de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

Reçu le 09/02/2024

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
dépreciations	dépreciations actifs circulant	25 272,99	1	0,00	0,00	25 272,99
risques	contentieux urba. marché.	30 900,00	1	0,00	0,00	30 900,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	9 399 178,62	6 107 332,15	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.2****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					9 399 178,62	6 107 332,15										225 579,85	525 291,53	
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	1 255 673,72	1 017 821,33	17,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	36 641,57	35 580,08
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	20 498,92	14 738,12	12,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	619,00	834,69
BATIGERE EN ILE DE FRANCE	2019	P		CDC	702 355,96	116 984,46	0,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	4 679,38	116 984,46
BATIGERE EN ILE DE FRANCE	2018	P		CDC	639 996,00	639 996,00	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 039,86	0,00
BATIGERE EN ILE DE FRANCE	2019	P		CDC	1 005 000,00	851 693,99	16,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	23 421,58	32 276,38
EMMAUS HABITAT	1988	P		CDC	122 518,40	11 676,10	1,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,270	A-1	EUR	296,44	5 721,98

Reçu le 09/02/2024

Désignation du bénéficiaire	Type de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
EMMAUS HABITAT	2018	P		CDC	33 956,72	20 728,84	7,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	0,509	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	829,71	2 336,06
EMMAUS HABITAT	2018	P		CDC	25 516,97	16 461,46	8,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	0,509	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	660,58	1 609,13
EMMAUS HABITAT	2018	P		CDC	103 408,96	59 640,83	6,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	0,509	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	2 376,81	7 878,25
EMMAUS HABITAT	2018	P		CDC	537 751,63	371 913,89	10,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	0,509	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	15 332,41	26 619,46
EMMAUS HABITAT	2018	P		CDC	444 704,30	316 254,11	11,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	0,509	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	13 077,70	19 599,32
EMMAUS HABITAT	2018	P		CDC	195 431,92	135 054,25	10,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	0,509	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	5 445,50	9 643,76
EMMAUS HABITAT	2018	P		CDC	912 673,99	681 798,00	12,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	0,509	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	27 460,89	38 780,18
EMMAUS HABITAT	2018	P		CDC	843 916,87	644 661,46	13,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	0,509	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	25 934,58	33 037,71
EMMAUS HABITAT	2018	P		CDC	664 407,31	504 648,62	12,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	0,509	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	20 325,82	28 704,04
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P		CDC	445 733,40	55 432,42	0,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,270	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,270	A-1	EUR	703,99	55 432,42
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P		CDC	428 083,16	53 237,40	0,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,270	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,270	A-1	EUR	676,11	53 237,40
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P		CDC	269 994,07	183 796,70	11,67	A	V	Euribor 3M + 0.33	0,000	V	Euribor 3M + 0.33	4,357	A-1	EUR	7 108,53	13 606,16

Reçu le 09/02/2024

Désignation du bénéficiaire	Mode de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P		CDC	134 024,14	98 623,82	14,67	A	V	Euribor 3M + 0.33	0,000	V	Euribor 3M + 0.33	4,357	A-1	EUR	3 838,24	5 587,90
LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P		CDC	613 532,18	312 170,35	6,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	13 111,15	37 822,15
TOTAL GENERAL					9 399 178,62	6 107 332,15											225 579,85	525 291,53

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	750 555,58
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	1 542 457,75
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	2 293 013,33
Recettes réelles de fonctionnement	II	28 525 820,34
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	8,04

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					722 972,00
657363		SUBVENTION D'EQUILIBRE	CCAS MANTES LA VILLE	Etablissement de droit public	162 520,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Académie Bakhoré CISSÉ	Association	10 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AS Collège de la Vaucouleurs	Association	1 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CAMV	Association	120 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Club des Nageurs Mantes en Yvelines	Association	4 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Cross Fit Boxing Club 78	Association	4 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Fitness Boxing Instrction Klub	Association	2 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Football Club du Mantois 78	Association	95 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Interfoot 78	Association	2 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Jeunes sans Frontière	Association	7 500,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	La Toile	Association	8 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Le Goujon Mantais	Association	800,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	LA GARDERELLE	Association	4 500,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES	Association	3 417,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND GAILLARD	Association	2 136,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE ELEMENTAIRE GUY DE MAUPASSANT	Association	2 563,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE ELEMENTAIRE MERISIERS	Association	2 848,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE ELEMENTAIRE HAUTS VILLIERS	Association	854,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE ELEMENTAIRE SABLONNIERE	Association	1 709,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE ELEMENTAIRE MAUPOMET	Association	854,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE MATERNELLE ALLIERS DE CHAVANNES	Association	1 424,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE MATERNELLE ARMAND GAILLARD	Association	997,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE MATERNELLE GUY DE MAUPASSANT	Association	1 424,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE MATERNELLE MERISIERS	Association	997,00

Région (1)	Date (2)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE MATERNELLE PLAISANCES	Association	570,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE MATERNELLE HAUTS VILLIERS	Association	427,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE MATERNELLE SABLONNIERE	Association	427,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOLE MATERNELLE COUTURES	Association	570,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	USEP JEAN JAURES ET TRANSPORT	Association	1 500,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	A chacun son Cirque	Association	3 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Ambition et Détermination Nouvelles	Association	2 500,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Amicale des Employés Communaux	Association	2 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Amis de l'orgue de Mantes-la-Ville	Association	3 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Arts Mantevillois	Association	450,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Association Sportive et Culturelle Domaine de la Vallée	Association	500,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Authentik 78	Association	9 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Blues Sur Seine	Association	7 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Bolly Dreamers	Association	7 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Club de l'Amitié	Association	4 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Comité de Jumelage de Mantes-la-Ville	Association	2 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Compagnie des Contraires	Association	20 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Culture et Bibliothèque pour Tous	Association	1 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Ecole et Cultures France	Association	17 500,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Ecole des 4 z'arts	Association	34 935,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Ensemble Orchestral MLV	Association	18 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Et Caetera	Association	3 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	For a Better Dream	Association	12 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Le Berger des Arts	Association	4 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Loisirs et Solidarité des Retaités	Association	3 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Made in Mantes-la-Ville	Association	4 000,00
65748			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Mantes Event	Association	4 000,00

Région (1) 09/02/2024	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Mantes Manufactory (FESTIVAL EOLE)	Association	40 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Mantes-La-Ville Artisanat	Association	1 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Photo Passion	Association	1 200,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Promotion Culturelle Mantaise (PCM)	Association	500,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Relais Citoyen de Mantes-la-Ville	Association	5 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Sans Que tu Erres	Association	10 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Tous au Ciné	Association	1 200,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Villa'Joie	Association	18 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Amicale des locataires du Parc Central de Mantes-la-Ville	Association	1 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Association des commerçants de Mantes-la-Ville	Association	5 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Association Jardins	Association	4 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Chanteraine Mantevillois 78711	Association	250,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Association Valentin Haüy	Association	250,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Au Cur de la Fraternité (ACF)	Association	4 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Centre Yvelines Médiation	Association	1 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Chat's Gabonds	Association	4 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	DÉLOS APEI 78 (ex APEI L'ENVOL)	Association	1 500,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Foyer des Jeunes Travailleurs de MLJ	Association	500,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	LE Calame (AL-QALAM)	Association	5 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Les Restaurants du Cur	Association	2 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Petits Frères des Pauvres	Association	500,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Secours Catholique	Association	1 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Secours Populaire Français	Association	1 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Si T'es Jeune	Association	2 500,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	UNAFAM	Association	200,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Un Euro pour Soubré	Association	1 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Unissons nos Forces	Association	3 000,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Urban Médiation	Association	1 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Association Nationale des Anciens Combattants et de la Résistance ANACR	Association	350,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	FNACA Mantes-La-Ville	Association	400,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Mémoire d'Aincourt	Association	300,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	Association	450,00
65748		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Union Nationale Combattants section du Mantois	Association	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		76,50	0,00	76,50	58,00	15,50	73,50
Adjoint administratif pal 1 cl	C	13,70	0,00	13,70	13,70	0,00	13,70
Adjoint administratif pal 2 cl	C	17,80	0,00	17,80	17,80	0,00	17,80
Adjoint administratif terr.	C	17,80	0,00	17,80	12,80	4,00	16,80
Attaché	A	10,00	0,00	10,00	3,00	7,00	10,00
Collaborateur de cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	5,50	0,00	5,50	1,00	4,50	5,50
Rédacteur principal 1 cl	B	8,90	0,00	8,90	7,90	0,00	7,90
Rédacteur principal 2 cl	B	1,80	0,00	1,80	1,80	0,00	1,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		124,10	20,54	144,64	106,18	31,46	137,64
Adjoint technique pal 1 cl	C	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	25,80	0,00	25,80	23,80	0,00	23,80
Adjoint technique territorial	C	59,40	20,54	79,94	51,48	24,46	75,94
Agent de maîtrise	C	3,90	0,00	3,90	3,90	0,00	3,90
Agent de maîtrise principal	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	10,00	0,00	10,00	5,00	5,00	10,00
Technicien principal de 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		31,00	0,00	31,00	19,00	12,00	31,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	12,00	0,00	12,00	2,00	10,00	12,00
Assistant socio-éducatif cl ex	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		14,40	0,00	14,40	11,60	2,00	13,60
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	4,80	0,00	4,80	2,80	2,00	4,80
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	8,80	0,00	8,80	8,80	0,00	8,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Infirmier soins gén hors class	A	0,80	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		52,00	7,25	59,25	25,49	33,76	59,25
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	3,00	0,00	3,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint territorial animation	C	35,00	7,25	42,25	12,49	28,76	41,25
Animateur	B	9,00	0,00	9,00	4,00	5,00	9,00
Animateur principal de 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier-chef principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Gardien-brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		308,00	27,79	335,79	228,27	94,72	322,99

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
15/04/2019 - DSP gestion et exploitation de la halle du marché	Les fils de Mme GERAUD	Les fils de Mme GERAUD	S.A.S	18 000,00
Détention d'une part du capital				
- Détention de 3 356 parts de capital	Caisse d'Epargne	Banque coopérative	S.A.	7 620,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	LES RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE		SA HLM	703 260,69
-	1001 VIES HABITAT		SA HLM	1 032 559,45
-	BATIGERE EN ILE DE FRANCE		SA HLM	1 608 674,45
-	EMMAUS HABITAT		SA HLM	2 762 837,56
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise	01/01/2016	TPU + fiscalité additionnelle	0,00
Autres organismes de regroupement			
SMTS Mantes Maule Septeuil		participation budgétaire	2 407,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre communal d'action sociale			SPA	oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	8 133 459,23	8 133 459,23
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-234 657,02	-234 657,02
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	7 898 802,21	7 898 802,21

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	7 898 802,21	7 898 802,21
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	8 133 459,23	8 133 459,23

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 772 000,00	1 772 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 854 323,00	4 854 323,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 082 323,00	3 082 323,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 772 000,00	1 772 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 120 000,00	1 120 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 120 000,00	1 120 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		652 000,00	652 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	650 000,00	650 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 854 323,00	III 4 854 323,00
Ressources propres externes de l'année (a)		412 000,00	412 000,00
10222	FCTVA	410 000,00	410 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	2 000,00	2 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		4 442 323,00	4 442 323,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	400 000,00	400 000,00
28033	Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	5 000,00	5 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	38 000,00	38 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	10 000,00	10 000,00
28046	Attributions compensation investissement	150 000,00	150 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	48 000,00	48 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 500,00	1 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	500 000,00	500 000,00
281316	Equipements de cimetière	5 000,00	5 000,00
281321	Immeubles de rapport	28 000,00	28 000,00
281351	Bâtiments publics	1 340 000,00	1 340 000,00
281352	Bâtiments privés	0,00	0,00
28138	Autres constructions	200 000,00	200 000,00
28152	Installations de voirie	10 000,00	10 000,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	82 000,00	82 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	8 000,00	8 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	350 000,00	350 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00	500,00
281828	Autres matériels de transport	115 000,00	115 000,00
281838	Autre matériel informatique	350 000,00	350 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	120 000,00	120 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
28186	Cheptel	1 000,00	1 000,00
28188	Autres immo. corporelles	137 000,00	137 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		

MAIRIE DE MANTES LA VILLE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Accusé de réception en préfecture

~~078 217803626 20240206 2024H0PJ5 BF~~

AR n°	le	09/02/2024	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024			Produits des cessions d'immobilisations	220 000,00	220 000,00
021			<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>322 323,00</i>	<i>322 323,00</i>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Salles ZAC VAUCOULEURS	Gestion des salles ZAC VAUCOULEURS			SPA SPA

Reçu le 09/02/2024

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	27 835 228,00	3,90	32,46	0,00	9 035 315,00	3,90
TFPNB	30 807,00	3,90	53,70	0,00	16 543,00	3,90
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 357 502,00	3,90	18,43	0,00	250 188,00	3,90
TOTAL	29 223 537,00	3,90			9 302 046,00	3,90

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Accusé de réception en préfecture

078-217803626-20240206-2024II9PJ5-BF

Reçu le 09/02/2024

V – ARRETE ET SIGNATURES**V****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/01/2024

Présenté par le maire (1),

A Mantes-la-Ville, le 06/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Mantes-la-Ville, le 06/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BENHACOUN Ari	
BERTO Bruno	
CHIODELLI Denis	
CISSE Diaguilly	
COGONI Guy	
DAMERGY Sami	
DIOP Fatimata	
DRENEUC Jean-Loïc	
EL ASRI Sabah	
ENNOUNI Hassan	
FONTAINE Olivier	
GENEIX Monique	
GICQUEL Maryvonne	
GOUJU Vanessa	
GUILLAUME Martine	
HOU PLOUVIEZ Marie-Nicole	
IHIA Aïcha	
JEULAND Sylvie	
KOSSOKO Thidjane Bernard	
LAROCHE Philippe	

Accusé de réception en préfecture

078 217803626 20240206 2024H0915 BP

Reçu le 09/02/2024

V - ARRÊTÉ ET SIGNATURES

V

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

A

LE CAM Alain	
LOUALI Brahim	
MORIN Laurent	
MOUMMAD Hassna	
NAUTH Cyril	
Nom et prénom du signataire	
PEREIRA Nathalie	
PEULVAST-BERGEAL Annette	
ROBISE Stéphane	
SABINO Cécilia	
SERRAKH Sadik	
SOUMARE Maimouna	
TESSON Vincent	
VIOT Sophie	
ZAÏTAR Aziz	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 28 *Nombre de membres représentés 6*

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 28

Contre : 6

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/01/2024

Présenté par le maire (1),
 A mantes la ville, le 06/02/2024


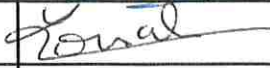




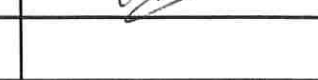

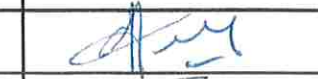

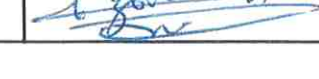


Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A mantes la ville, le 06/02/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BENHACOUN Ari	<i>[Signature]</i>
BERTO Bruno	<i>[Signature]</i>
CHIODELLI Denis	<i>[Signature]</i>
CISSE Diaguilly	<i>[Signature]</i>
COGONI Guy	<i>[Signature]</i>
DAMERGY Sami	<i>[Signature]</i>
DIOP Fatimata	<i>[Signature]</i>
DRENEUC Jean-Loïc	<i>[Signature]</i>
EL ASRI Sabah	<i>[Signature]</i>
ENNOUNI Hassan	
FONTAINE Olivier	<i>[Signature]</i>
GENEIX Monique	
GICQUEL Maryvonne	
GOUJU Vanessa	<i>[Signature]</i>
GUILLAUME Martine	<i>[Signature]</i>
HOUP PLOUVIEZ Marie-Nicole	<i>[Signature]</i>
IHIA Aïcha	<i>[Signature]</i>
JEULAND Sylvie	<i>[Signature]</i>
KOSSOKO Thidjane Bernard	<i>[Signature]</i>
LAROCHE Philippe	<i>[Signature]</i>

Reçu le 12/02/2024

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LE CAM Alain	
LOUALI Brahim	
MORIN Laurent	
MOUMMAD Hassna	
NAUTH Cyril	
Nom et prénom du signataire BEN CHATER Rachide	
PEREIRA Nathalie	
PEULVAST-BERGEAL Annette	
ROBISE Stéphane	
SABINO Cécilia	
SERRAKH Sadik	
SOUMARE Maimouna	
TESSON Vincent	
VIOT Sophie	
ZAÏTAR Aziz	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **12/02/2026**

A, le

Mantes-la-Ville
12/02/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE

Canton de MANTES-
LA-JOLIE

OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS ET
ETABLISSEMENTS
PUBLICS – EXERCICE
BUDGETAIRE 2024**

Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-10

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

Attribution des subventions aux associations et établissements publics – Exercice budgétaire 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-2, L. 1612-1 et suivants L.2121-29 et L. 2311-7,

Vu l'arrêté modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS ET
ETABLISSEMENTS
PUBLICS – EXERCICE
BUDGETAIRE 2024**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-10

Vu la délibération n° 2023-XI-93 en date du 7 novembre 2023 relative aux avances de subventions attribuées aux associations et au CCAS en 2024,

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux établissements publics,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé un dossier de demande de subvention complet, et au CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix POUR (Madame MOUMMAD ne prend pas part au vote pour « Si t'es jeune » et le « CAMV », Madame JEULAND ne prend pas part au vote pour « l'école des 4 z'arts » et Mantes Event », Madame HOUP PLOUVIEZ ne prend pas part au vote pour « Ecole et Culture », « Les amis de l'orgue de Mantes-la-Ville », « Comité de Jumelage », Monsieur LE CAM ne prend pas part au vote pour « l'école des 4 z'arts », « Mantes Event », « les amis de l'orgue de Mantes-la-Ville » et « l'Amicale des Employés Communaux ») et 8 voix CONTRE (Monsieur CHIODELLI, Monsieur ZAITAR, Madame GICQUEL (pouvoir), Monsieur LAROCHE, Madame GUILLAUME, Monsieur FONTAINE, Monsieur MORIN (pouvoir) et Monsieur NAUTH)

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'attribution et le versement des subventions aux associations telles que figurant dans le tableau annexé, pour un montant total de :

- Associations : 560 452 €
- CCAS : 162 520 €.

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité

9.10.2024

Le Maire



Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024	
NOM DES ASSOCIATIONS	BP 2024
Académie Bakhoré CISSÉ	10 000 €
AS Collège de la Vaucouleurs	1 000 €
CAMV	120 000 €
Club des Nageurs Mantes en Yvelines	4 000 €
Cross Fit Boxing Club 78	4 000 €
Fitness Boxing Instrction Klub	2 000 €
Football Club du Mantois 78	95 000 €
Interfoot 78	2 000 €
Jeunes sans Frontière	7 500 €
La Toile	8 000 €
Le Goujon Mantais	800 €
SOUS-TOTAL SPORT	254 300 €
LA GARDERELLE	4 500 €
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES	3 417 €
ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND GAILLARD	2 136 €
ECOLE ELEMENTAIRE GUY DE MAUPASSANT	2 563 €
ECOLE ELEMENTAIRE MERISIERS	2 848 €
ECOLE ELEMENTAIRE HAUTS VILLIERS	854 €
ECOLE ELEMENTAIRE SABLONNIERE	1 709 €
ECOLE ELEMENTAIRE MAUPOMET	854 €
ECOLE MATERNELLE ALLIERS DE CHAVANNES	1 424 €
ECOLE MATERNELLE ARMAND GAILLARD	997 €
ECOLE MATERNELLE GUY DE MAUPASSANT	1 424 €
ECOLE MATERNELLE MERISIERS	997 €
ECOLE MATERNELLE PLAISANCES	570 €
ECOLE MATERNELLE HAUTS VILLIERS	427 €
ECOLE MATERNELLE SABLONNIERE	427 €
ECOLE MATERNELLE COUTURES	570 €
USEP JEAN JAURES ET TRANSPORT	1 500 €
SOUS-TOTAL SCOLAIRE	27 217 €
A chacun son Cirque	3 000 €
Ambition et Détermination Nouvelles	2 500 €
Amicale des Employés Communaux	2 000 €
Amis de l'orgue de Mantes-la-Ville	3 000 €
Arts Mantevillois	450 €
Association Sportive et Culturelle Domaine de la Vallée	500 €
Authentik 78	9 000 €
Blues Sur Seine	7 000 €
Bolly Dreamers	7 000 €
Club de l'Amitié	4 000 €
Comité de Jumelage de Mantes-la-Ville	2 000 €
Compagnie des Contraires	20 000 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 000 €

Ecole et Cultures France	17 500 €
Ecole des 4 z'arts	34 935 €
Ensemble Orchestral MLV	18 000 €
Et Caetera	3 000 €
For a Better Dream	12 000 €
Le Berger des Arts	4 000 €
Loisirs et Solidarité des Retaités	3 000 €
Made in Mantes-la-Ville	4 000 €
Mantes Event	4 000 €
Mantes Manufactory (FESTIVAL EOLE)	40 000 €
Mantes-La-Ville Artisanat	1 000 €
Photo Passion	1 200 €
Promotion Culturelle Mantaise (PCM)	500 €
Relais Citoyen de Mantes-la-Ville	5 000 €
Sans Que tu Erres	10 000 €
Tous au Ciné	1 200 €
Villa'Joie	18 000 €
SOUS-TOTAL CULTURE & LOISIRS	238 785 €
Amicale des locataires du Parc Central de Mantes-la-Ville	1 000 €
Association des commerçants de Mantes-la-Ville	5 000 €
Association Jardins Chantereine Mantevillois 78711	4 000 €
Association Valentin Haüy	250 €
Au Cœur de la Fraternité (ACF)	4 000 €
Centre Yvelines Médiation	1 000 €
Chat's Gabonds	4 000 €
DÉLOS APEI 78 (ex APEI L'ENVOL)	1 500 €
Foyer des Jeunes Travailleurs de MLJ	500 €
LE Calame (AL-QALAM)	5 000 €
Les Restaurants du Cœur	2 000 €
Petits Frères des Pauvres	500 €
Secours Catholique	1 000 €
Secours Populaire Français	1 000 €
Si T'es Jeune	2 500 €
UNAFAM	200 €
Un Euro pour Soubré	1 000 €
Unissons nos Forces	3 000 €
Urban Médiation	1 000 €
SOUS-TOTAL SOLIDARITÉ & CITOYENNETÉ	38 450 €
Association Nationale des Anciens Combattants et de la Résistance ANACR	350 €
FNACA Mantes-La-Ville	400 €
Mémoire d'Aincourt	300 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	450 €
Union Nationale Combattants section du Mantois	200 €
SOUS-TOTAL PATRIOTIQUE	1 700 €
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	560 452 €
CCAS	162 520 €

Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE

Canton de MANTES-
LA-JOLIE

OBJET :

**REFERENT
DEONTOLOGUE DES
ELUS MUTUALISE**

Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-11

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

Référent déontologue des élus mutualisé

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1111-1-1 et les articles R. 1111-1-A et suivants,

OBJET :

**REFERENT
DEONTOLOGUE DES
ELUS MUTUALISE**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-11

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local précisant les modalités et critères de désignation des référents déontologues,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC_2023-12-14_02 portant désignation du référent déontologue des élus et sa mutualisation au bénéfice des communes membres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

Article 1^{er} : De désigner Monsieur Philippe JACQUEMOIRE, universitaire et Vice-Président de l'Association Nationale des Juristes Territoriaux, référent déontologue des élus.

Article 2 : De préciser que le référent déontologue des élus est mutualisé entre la Communauté urbaine et les communes du territoire qui auront pris des délibérations concordantes.

Article 3 : De préciser que le référent déontologue des élus est désigné à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au renouvellement intégral du Conseil communautaire et des conseils municipaux du territoire en 2026.

Article 4 : De préciser qu'il est saisi selon les modalités suivantes :

L'élu intéressé saisit le référent déontologue par courriel à referent.deontologue@gpseo.fr,

Sa demande d'avis doit être précise et motivée et peut être accompagnée de documents dont la communication est sous la responsabilité du demandeur.

Article 5 : De préciser que les avis sont rendus dans un délai raisonnable et qu'ils sont confidentiels et adressés par réponse au courriel au seul demandeur.

Article 6 : De fixer l'indemnité de vacation du déontologue saisi à 80 € le dossier, à charge de la collectivité de laquelle l'élu demandeur dépend.

Article 7 : De prévoir qu'à des fins pédagogiques, le référent déontologue des élus locaux transmet à chaque collectivité lui ayant confié cette fonction un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées.

OBJET :

**REFERENT
DEONTOLOGUE DES
ELUS MUTUALISE**

Article 8 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,


Sami DAMERGY

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-11

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 9.10.2024

Le Maire



**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**CONSTRUCTION D'UN
GROUPE SCOLAIRE
INTERCOMMUNAL –
LANCEMENT D'UN
CONCOURS POUR LE
CHOIX D'UN MAITRE
D'ŒUVRE –
CONSTITUTION DU
JURY - DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : **35**
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-12

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Construction d'un groupe scolaire intercommunal –
Lancement d'un concours pour le choix d'un maître
d'œuvre – Constitution du jury – Demandes de
subventions**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2125-1 2° et R. 2162-15 à R. 2162-26; R. 2172-2 et R. 2122-6 ;

OBJET :

**CONSTRUCTION D'UN
GROUPE SCOLAIRE
INTERCOMMUNAL –
LANCEMENT D'UN
CONCOURS POUR LE
CHOIX D'UN MAITRE
D'ŒUVRE -
CONSTITUTION DU
JURY - DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-12

Considérant la convention signée entre les deux communes le 30 mai 2023 ;

Considérant que pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, il est nécessaire de lancer une procédure de concours;

Considérant que le lancement de la procédure de concours nécessite la création d'un jury;

Considérant qu'au titre de la procédure de concours il y a lieu d'attribuer une prime aux 3 candidats retenus lors de la phase candidature;

Considérant que les personnalités ayant la même qualification ou une qualification équivalente participantes au jury doivent être indemnisées ;

Considérant la nécessité d'autoriser monsieur le maire à solliciter des subventions;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE

Article 1er :

D'autoriser le lancement de la procédure de concours selon les modalités et caractéristiques décrites ci-dessus.

Article 2 :

D'approuver la composition du jury de concours.

Article 3 :

D'approuver le montant des primes versées aux candidats.

Article 4 :

D'approuver le versement des indemnités de participation au jury des personnalités ayant la même qualification ou une qualification équivalente.

Article 5 :

D'autoriser la sollicitation des subventions auprès des partenaires financiers.

Article 6 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer les pièces afférentes.

OBJET :

**CONSTRUCTION D'UN
GROUPE SCOLAIRE
INTERCOMMUNAL –
LANCEMENT D'UN
CONCOURS POUR LE
CHOIX D'UN MAITRE
D'ŒUVRE -
CONSTITUTION DU
JURY - DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-12

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 9/02/2024

Le Maire



Article 7 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**CESSION DE LA
PARCELLE COMMUNALE
BATIE CADASTREE
AR117 (POUR
PARTIE) SISE 9BIS,
CHEMIN DES
PAILLETES D'UNE
SUPERFICIE DE 131M²
AU PROFIT DE LA SCI
LMGESTION**

Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : **35**
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-13

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL, Monsieur MORIN

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Cession de la parcelle communale bâtie cadastrée
AR117 (pour partie) sise 9bis, chemin des
Paillettes d'une superficie de 131m² au profit de la
SCI LMGESTION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

OBJET :

**CESSION DE LA
PARCELLE COMMUNALE
BATIE CADASTREE
AR117 (POUR
PARTIE) SISE 9BIS,
CHEMIN DES
PAILLETES D'UNE
SUPERFICIE DE 131M²
AU PROFIT DE LA SCI
LMGESTION**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-13

Vu la décision TA Montpellier n° 97179 du 28 novembre 2001 ;

Considérant l'extrait du plan cadastral et la photo aérienne ;

Considérant l'avis du service du Pôle Évaluation Domaniale (PED ; service du Domaine) en date du 12 décembre 2023, estimant le bien à hauteur de **60 000 €** (soixante mille euros), valeur libre et assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Considérant l'offre d'achat de M. Walid GHOUMRASSI, par mail en date du 21 juin 2023, d'un montant de **50 000 €** (cinquante mille euros) ainsi que par courrier en date du 15 janvier 2024, informant également la Commune de la création de la SCI LMGESTION qui sera l'acquéreur ;

Considérant que les collectivités sont libres de s'éloigner des valeurs proposées par le PED dès lors que celles-ci ont une motivation pour vendre à un prix inférieur (TA Montpellier n° 97179 du 28 novembre 2001) ;

Considérant que la commune souhaite céder ce bien vétuste car elle n'en a pas l'utilité et que les coûts de réhabilitation seraient trop élevés ;

Considérant le coût d'une démolition estimé par devis en date du 07/10/2023 à un montant de **11 000€** (onze mille euros) ;

Considérant le courrier d'acceptation de ladite offre d'acquisition en date du 16 janvier 2024 ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de conserver ce bien dans le patrimoine communal et qu'il convient donc d'approuver la cession ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'approuver la cession de la parcelle bâtie communale cadastrée AR 117 (pour partie), située 9 bis Chemin des Paillettes, d'une superficie de 132 m², au profit de M. de la SCI LMGESTION au prix de **50 000,00 €** (cinquante mille euros).

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les actes relatifs s'y rapportant.

Article 3 :

Dit que les frais de notaires et l'ensemble des taxes liées à la mutation seront pris en charge par les acquéreurs.

Article 4 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET :

**CESSION DE LA
PARCELLE COMMUNALE
BATIE CADASTREE
AR117 (POUR
PARTIE) SISE 9BIS,
CHEMIN DES
PAILLETES D'UNE
SUPERFICIE DE 131M²
AU PROFIT DE LA SCI
LMGESTION**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-13

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 9/04/2023

Le Maire



Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,

Samir DAMERGY

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

9bis Rue des Paillettes

Cadastre : Section AR Numéro 117

EXTRAIT DE LA LOI DU 7 MAI 1946

Art. 2 - Les Géomètres-Experts inscrits au Tableau de l'Ordre ont seuls qualité pour effectuer les opérations ayant pour but l'établissement de procès-verbaux, plans de bornage et autres plans destinés à être annexés à des actes authentiques.

TABLEAU DES COORDONNEES DE LA LIMITE

SOMMET	X	Y	DISTANCE	ANGLE
A	1605672.11	8197801.72	4.56	2.5036
B	1605673.44	8197797.35	7.72	196.0157
C	1605676.15	8197790.13		
TOTAUX			12.28	198.5193

PLAN DE DIVISION



Mathias SAURA Bertrand CHATIN
Lionel RAFFIN Jonathan CHARON
Arnaud MATISSON Melissa CORNU

41-45 Boulevard Romain Rolland
75014 PARIS
Tél. : 01 42 53 96 81

Dossier : 236346

Fichier : 236346 - Foncier.dwg

Date : janvier 2024

Echelle : 1/200

Auteur : MDS

Ind.	Date	Modifications
-		

Planimétrie : Rattachée au système RGF93 zone 8 (CC49) conique conforme

Altimétrie : Rattachée au système NGF-IGN 69 (Altitude Normale), par procédé GNSS



CONSEILLER VALORISER GARANTIR

NOTA :

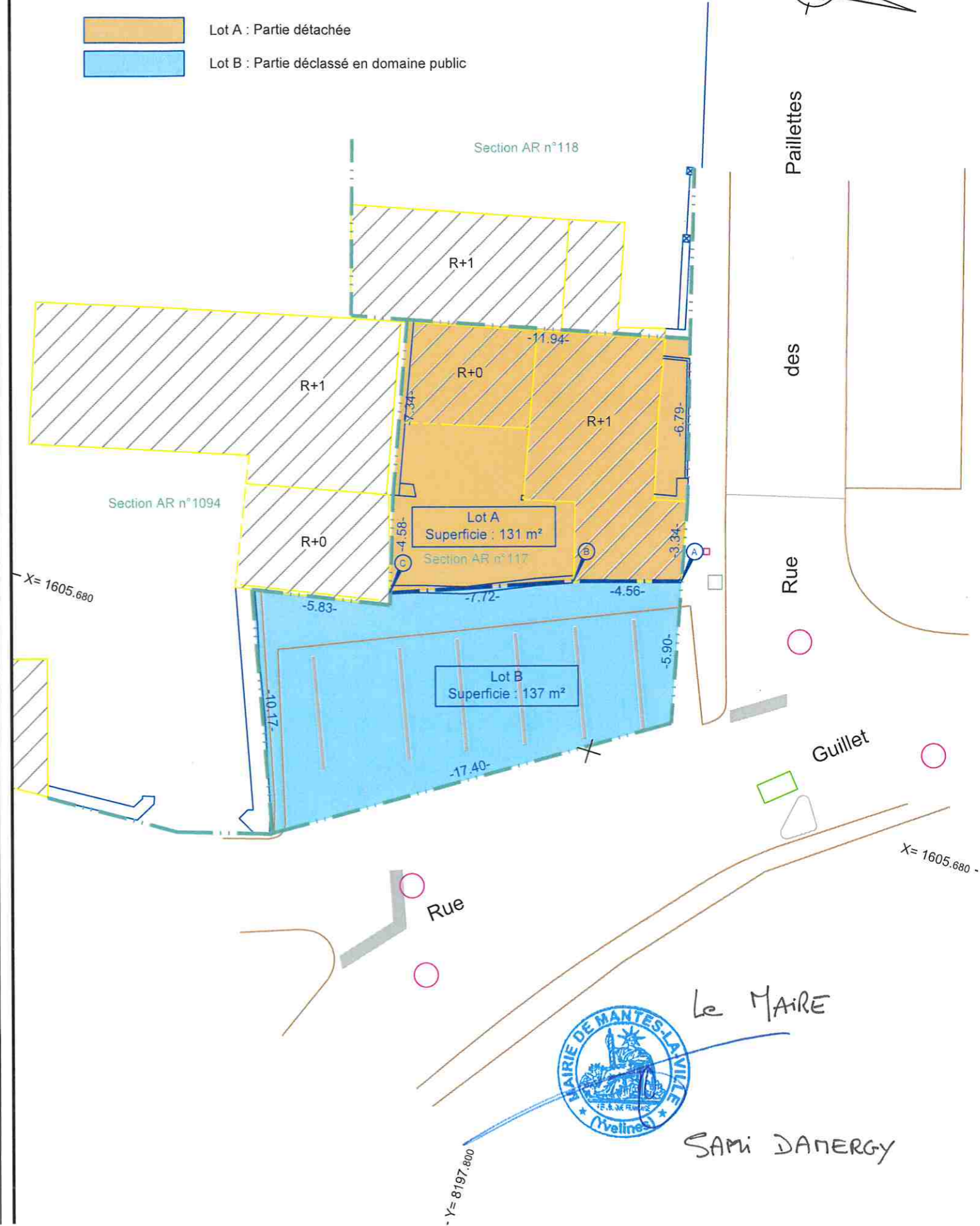
- Mesurage suivant les limites apparentes

Application cadastrale : Commune de MANTES-LA-VILLE

Limite divisoire régularisant la limite de fait

Lot A : Partie détachée

Lot B : Partie déclassé en domaine public



Le MAIRE

SAMI DANERGY

Accusé de réception en préfecture
678-217803626-20240206-2024II13PJ2-AU
Reçu le 09/02/2024
Commune : MANTES-LA-VILLE

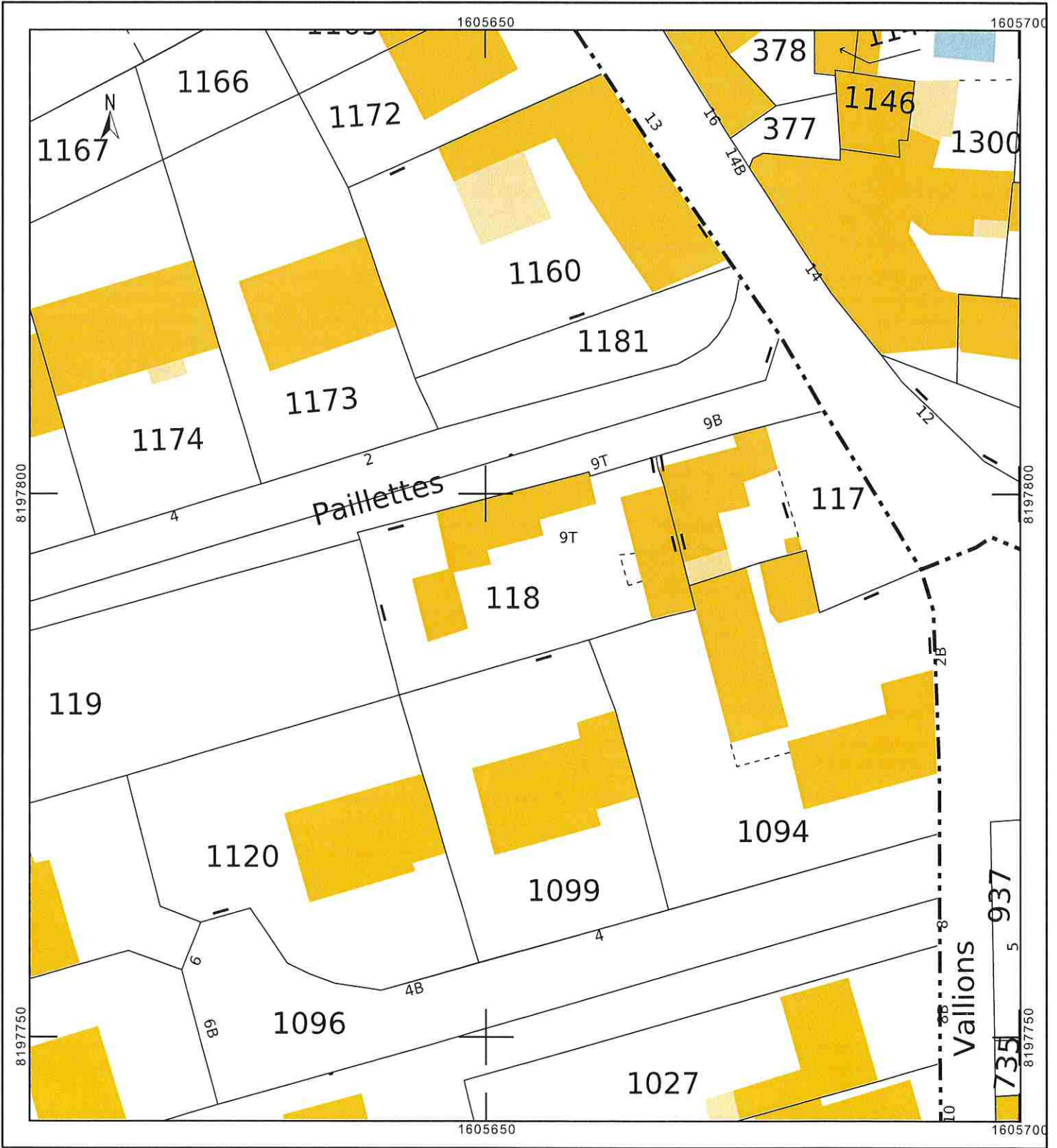
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
VERSAILLES - Accueil et délivrance de documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h30
78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01.30.97.43.00 -fax 01.30.97.45.76
sdif.yvelines@dgif.finances.gouv.fr

Section : AR
Feuille : 000 AR 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500
Date d'édition : 03/05/2023
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Lieu d'intervention : 9bis rue des pailletes
DEVIS N°1001
Date : 02/10/2023

Description Travaux	diametre	M²	Prix total
TRAVAUX DE TERRASSEMENT - DEMOLITION DE MAISON AVEC MACHINE SPECIFIQUE - NETTOYAGE DE CHANTIER (MISE EN PLACE DE BENNE A GRAVATS, DEPOSEE EN DECHETERIE) - EQUIPE DE 2 EMPLOYES + 1 CHEF DE CHANTIER		60	11 000,00 €
Autoliquidation - en application du 13° du I de l'article 242 nonies A de l'annexe II au CGI.			
TOTAL M²		60	
TOTAL HT			11 000,00 €

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances publiques des Yvelines
Pôle d'évaluation domaniale de Versailles
16 avenue de Saint-Cloud
78011 Versailles cedex
Courriel : ddfip78.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Versailles, le 12 décembre 2023

Le Directeur départemental des Finances
publiques des Yvelines

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Boris LARZILLIERE
Courriel : boris.larzilliere@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06 30 84 98 66

à
Mairie de Mantes-la-Ville

Réf DS: 15063865
Réf OSE : 2023-78362-89565

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Actualisation de l'avis 2022-78362-67944

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien :

Terrain avec bâti

Adresse du bien :

9 bis rue des Paillettes, MANTES-LA-VILLE (78711)

Valeur :

60 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

54 000 €

1 - CONSULTANT : MAIRIE DE MANTES-LA-VILLE

affaire suivie par : *Mme Isabelle HERON (Responsable du service urbanisme).*

2 - DATES

de consultation :	20/11/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	19/10/2022
du dossier complet :	20/11/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

La commune de Mantes-la-Ville souhaite céder une emprise de terrain d'environ 137 m² comprenant une ancienne maison de ville dans le cadre de la rationalisation du patrimoine communal. Le bien est vraisemblablement voué à la démolition. D'après le consultant, il pourrait être envisagé la construction d'une maison en R+1+combles avec une emprise au sol constructible estimée à 42 m².

Le bien a déjà fait l'objet d'une estimation par le service en date du 10 novembre 2022 pour un montant de 67 000 € HT (avis 2022-78362-67944).

La commune a reçu une offre d'achat pour un montant de 50 000 € et souhaite l'actualisation du précédent avis.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

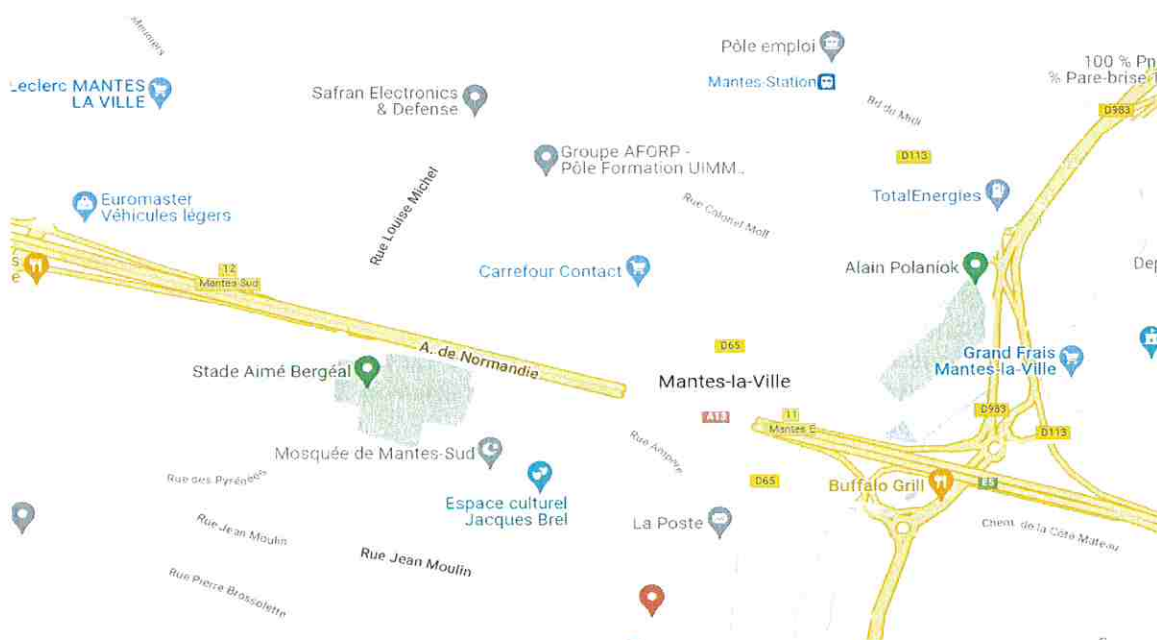
4.1. Situation générale

Le bien est situé sur la commune de Mantes-la-Ville, dans le département des Yvelines, commune limitrophe de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. La commune compte environ 20 000 habitants. Elle fait partie de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPSEO), dénombant près de 405 000 habitants.

La commune est desservie par l'autoroute A13 reliant Paris à la Normandie et d'une gare ferroviaire « Mantes-Station » permettant de rejoindre Paris.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le bien est situé à proximité de la sortie 11 « Mantes Est » de l'autoroute A13. Il se trouve à environ 1,5 km de la gare de Mantes Station.



4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
Mantes-la-Ville	AR 117	9 bis rue des Paillettes	280 m ²	Terrain
TOTAL			280 m ²	Terrain



4.4. Descriptif

La cession envisagée porte sur une emprise d'environ 132 m² sur une parcelle de 280 m². La parcelle est composée en partie du domaine public comprenant de la voirie, un trottoir et du stationnement. Cette partie n'est pas concernée par la cession.

L'emprise de terrain actuel de 132 m² comprend une maison ancienne de type T3 d'une superficie d'environ 66 m². La maison est en R+1 formant un L comprenant au rez-de-chaussée une cuisine et une salle à manger, un demi-palier avec une pièce à usage de salon et au premier étage une chambre, un point d'eau et une pièce.

L'entrée du bien s'effectue sur la rue des Paillettes par un accès donnant sur un atelier, ensuite une courette disposant d'un wc et un abri.

L'ensemble du bien est en très mauvais état aussi bien extérieurement qu'intérieurement. Le mur sur le parking risque de s'écrouler, toitures et murs à l'intérieur à l'étage présentant des risques d'effondrement avec la maison voisine.

La pré-faisabilité de construction communiquée par la mairie est la suivante : 50 % d'emprise au sol (environ 42 m²) avec construction jusqu'à R+1+combles soit environ 126 m² de SDP.

Description réalisée lors de la précédente évaluation.

Mur sur parking



Courette



Cuisine



Point d'eau



Pièce à l'étage



Salon



4.5. Surfaces du bâti

Informations communiquées lors de la précédente évaluation.

La superficie indiquée par le consultant est la suivante : 66 m² pour le bâti. Au vu de l'état général, le consultant envisage la démolition du bâti pour la vente du terrain. L'emprise prévue est d'environ 132 m² sur une parcelle de 280 m² et la pré-faisabilité de construction est 50 % d'emprise au sol (environ 42 m²) avec construction jusqu'à R+1+combles soit environ 126 m² de SDP.

La surface déclarée au cadastre, est de 50 m² pour l'habitation.

Le service avait retenu pour le bâti la superficie déclarée au cadastre soit 50 m² et pour la SDP le projet communiqué par la commune. Cependant pour cette nouvelle évaluation, le service retient la superficie déclarée au cadastre et une SDP de 105 m² soit légèrement inférieure à celle indiquée en 2022 afin de valoriser les combles à 50 % et non à 100 %.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble : Mairie de Mantes-la-Ville

5.2. Conditions d'occupation : libre

6 - URBANISME

Zone UDa (pavillonnaire diversifié) du PLUI de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine et Oise, approuvé par le conseil communautaire le 16/01/2020, entré en vigueur depuis le 21/02/2020.

Cette zone correspond aux espaces à vocation mixte, avec une dominante d'habitat individuel. L'implantation des constructions sur les terrains, leur densité et leur volumétrie qui sont très diversifiées, engendrent une organisation urbaine hétérogène. Ce tissu est également marqué par des discontinuités.

Le coefficient d'emprise au sol des constructions est limité à 50 % de la superficie du terrain. La hauteur totale des constructions est limitée à 9,5 mètres (6 m en façade + 3,5 m en volume enveloppe de toitures).

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale sera déterminée au moyen de 3 méthodes :

- la méthode par comparaison : qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires, au cas particulier, des ventes de maisons,
- la méthode par la récupération foncière : qui consiste à valoriser le terrain par comparaison avec des terrains nus en déduisant les coûts de démolition du bâti. Cette méthode est utilisée lorsque le bâti est très dégradé et dont la valeur vénale est très faible en raison des coûts de réhabilitation disproportionnés au regard de la valeur d'un bâti similaire « en état d'usage »,
- la méthode de la charge foncière consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective de charges foncières de type similaire.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE :

8.1. Études de marché

8.1.1. Sources internes à la DGFIP et critères de recherche

A) Recherches de termes de comparaison pour le bâti

A1) Étude sur les ventes de maisons d'une surface habitable comprise entre 40 et 90 m², d'une superficie de terrain inférieure à 200 m² avec un prix de vente inférieure à 1 800 €/m² sur la période de 10/2019 à 11/2023 dans un périmètre de 5 km de l'adresse du bien :

Ref. enregistrement	Ref. Cadastre	Termes	Commune	Adresse	Date mutation	Année construct.	Nbre pièces	Surface terrain	Surface utile totale	Prix total	Prix/m ² (surf. utile)	Observations
7804P02 2021P26307	335//AT/ 398//	1	LIMAY	4 BD ADOLPHE LANGLOIS	17/09/2021	1900	5	73	72	90 000	1 250,00 €	Maison mitoyenne des 2 côtés avec courrette et toilettes extérieures
7804P02 2021P26785	335//AS/ 795//	2	LIMAY	67 RUE ADRIEN ROELANDT	23/08/2021	1850	3	77	74	131 350	1 775,00 €	Maison mitoyenne des 2 côtés. RAS
7804P04 2020P02825	335//AS/ 234//	3	LIMAY	1 RUE GEORGES CLEMENCEAU	24/07/2020	1930	4	44	62	105 000	1 693,55 €	Maison mitoyenne des 2 côtés. Bar d'un côté. RAS
7804P04 2021P00264	354//AE/ 149//128	4	MAGNANVILLE	18 SEN DES MIMOSAS	30/12/2020	1972	4		77	138 600	1 800,00 €	Vente bailleur social à locataire
7804P02 2022P25476	361//AB/ 265//	5	MANTES-LA-JOLIE	6 RUE DU MOULIN	22/07/2022	1767	4	90	65	100 000	1 538,46 €	Non visible et aucune indication
7804P04 2020P02501	361//AB/ 314//	6	MANTES-LA-JOLIE	22 RUE DES PELERINS	01/07/2020	1900	2	87	80	115 000	1 437,50 €	Maison mitoyenne sur 3 niveaux. Aucune information
7804P04 2020P00173	361//AD/ 6//	7	MANTES-LA-JOLIE	17 BD VICTOR DUHAMEL	20/12/2019	1900	4	51	82	145 000	1 768,29 €	Maison mitoyenne des 2 côtés accolé Pompes funèbres. Etat correct
7804P04 2020P04180	362//AN/ 700//	8	MANTES-LA-VILLE	41 RUE DE CHINON	15/01/2020	1989	5	178	75	100 000	1 333,33 €	Maison vente suite à adjudication. Bon état
7804P04 2019P04913	362//AR/ 367//	9	MANTES-LA-VILLE	8 RUE GUILLET	11/10/2019	1882	4	195	83	139 000	1 674,70 €	Non visible et aucune indication
7804P02 2023P30458	335//AS/ 33//	10	LIMAY	9 RUE DE LA TRUANDERIE	28/09/2023	1910	3	293	72	70 000	972,22 €	Acquisition de la maison d'une maison en très mauvais état
7804P02 2023P23114	362//AH/ 622//	11	MANTES-LA-VILLE	16 RUE DES BAS VILLIERS	28/07/2023	1992	4	305	85	139 800	1 644,71 €	Vente bailleur social à locataire
7804P02 2022P44808	362//AH/ 625//	12	MANTES-LA-VILLE	11 RUE DU CHEMIN NOIR	30/12/2022	1992	4	327	90	148 400	1 648,89 €	Vente bailleur social à locataire
7804P02 2023P16684	647//B/ 353//	13	VERT	49 GR GRANDE RUE	17/05/2023	1900	3	155	45	67 000	1 488,89 €	Maison à rénover

A2) Étude sur les ventes de maisons d'une surface habitable comprise entre 40 et 90 m², d'une superficie de terrain inférieure à 200 m² sur la période de 10/2020 à 11/2023 dans un périmètre de 1 km de l'adresse du bien :

Ref. enregistrement	Ref. Cadastrales	Termes	Commune	Adresse	Date mutation	Année construct.	Nbre pièces	Surface terrain	Surface utile totale	Prix total	Prix/m ² (surf. utile)
7804P02 2022P04081	362//AC/154//	1	MANTES-LA-VILLE	21 RUE CAMELINAT	26/01/2022	1929	3	150	49	160 300,00 €	3 271,43 €
7804P04 2020P04582	362//AN/770//	2	MANTES-LA-VILLE	14 RUE DE CHEVERNY	27/10/2020	1990	4	191	88	235 000,00 €	2 670,45 €
7804P04 2021P00565	362//AR/411//	3	MANTES-LA-VILLE	32 RUE GUILLET	25/01/2021	1886	4	140	63	210 000,00 €	3 333,33 €
7804P04 2020P04373	362//AR/37//	4	MANTES-LA-VILLE	36 RUE GUILLET	24/10/2020	1927	3	163	53	153 000,00 €	2 886,79 €
7804P02 2021P18134	362//AC/207//	5	MANTES-LA-VILLE	44 AV JEAN JAURES	04/08/2021	1895	3	85	70	190 000,00 €	2 714,29 €
7804P04 2021P01165	362//AT/720//	6	MANTES-LA-VILLE	10 B RUE DE LILLE	22/02/2021	1925	3	101	45	177 760,00 €	3 950,22 €
7804P02 2022P08875	362//AT/752//	7	MANTES-LA-VILLE	17 RUE DE NORMANDIE	15/03/2022	1958	4	145	65	222 000,00 €	3 415,38 €
7804P04 2021P00476	362//AR/471//	8	MANTES-LA-VILLE	22 RUE DES PLAISANCES	30/12/2020	1937	3	197	81	188 570,00 €	2 328,02 €
7804P02 2022P03427	362//AR/763//377/771	9	MANTES-LA-VILLE	11 RUE RES DU VILLAGE	18/01/2022	1982	4	60	77	140 000,00 €	1 818,18 €
7804P02 2021P06368	362//AR/763//309/793	10	MANTES-LA-VILLE	50 RUE RES DU VILLAGE	14/05/2021	1982	4	75	77	176 000,00 €	2 285,71 €
7804P02 2023P13837	362//AR/390//	11	MANTES-LA-VILLE	7 RUE DE L EGLISE	21/04/2023	1904	3	106	45	150 000	3333,33
7804P02 2023P26246	362//AR/1059//1060/1062	12	MANTES-LA-VILLE	24 RUE GUILLET	30/08/2023	1900	3	101	56	170 500	3044,64
7804P02 2023P09499	362//AC/352//	13	MANTES-LA-VILLE	6 RUE JULES FERRY	03/03/2023	1906	4	101	70	150 000	2142,86

B) Recherche de termes de comparaison de terrain à bâtir

Étude sur les ventes de terrains à bâtir d'une superficie comprise entre 50 et 200 m² sur la période de 09/2018 à 10/2022 dans un périmètre de 3 km de l'adresse du bien :

Ref. enregistrement	Ref. Cadastrales	Termes	Commune	Adresse	Date mutation	zonage	Surface terrain (m ²)	Prix total	Prix/m ²	Observations	
7804P04 2020P03531	335//AS/955//	1	LIMAY	1 RUE DES CAPUCINS	01/09/2020	Uac (centre bourg)	122	35 000,00 €	286,89 €	Terrain avec bâti à rénover (pas de superficies indiquées)	
7804P02 2022P18467	335//AS/970//967	2	LIMAY	28 RUE DE L EGLISE	02/06/2022	Uac (centre bourg)	148	70 000,00 €	472,97 €	Terrain comprenant une grange ou atelier (pas de superficies)	
7804P04 2020P03447	361//AK/824//	3	MANTES-LA-JOLIE	78 RUE DE LA LIBERTE	05/09/2020	Uda (pavillonnaire diversifié)	155	38 000,00 €	245,16 €	Terrain d'agrément en fond de parcelle	
7804P04 2020P03602	361//AD/699//	4	MANTES-LA-JOLIE	32 B RUE ALPHONSE DURAND	09/09/2020	Uda (pavillonnaire diversifié)	198	15 000,00 €	75,76 €	Terrain	
7804P04 2021P01452	361//AE/445//	5	MANTES-LA-JOLIE	52 RUE DE VERDUN	24/03/2021	Ubb (péricentre)	170	20 000,00 €	117,65 €	Terrain d'agrément enclavée	
7804P02 2021P29370	362//AC/751//	6	MANTES-LA-VILLE	27 RUE CAMELINAT	03/11/2021	Uba (péricentre intensification)	220	50 000,00 €	227,27 €	Terrain en lanière acquis par une SCI	
7804P02 2021P17660	362//AT/284//	7	MANTES-LA-VILLE	RUE MAURICE BERTEAUX	28/07/2021	Uda (pavillonnaire diversifié)	232	30 000,00 €	129,31 €	Belle parcelle TAB (jardins)	
7804P02 2021P16093	362//AT/793//	8	MANTES-LA-VILLE	3 RUE DES PINCEVINS	15/07/2021	Uda (pavillonnaire diversifié)	250	45 000,00 €	180,00 €	Parcelle en lanière, voir rectangulaire en 2 eme ligne	
7804P02 2022P42112	335//AS/969//	9	LIMAY	28 RUE DE L EGLISE	12/12/2022	Uac (centre bourg)	184	60 000,00 €	326,09 €	TAB non viabilisé	
							Moyenne	186,56	40 333,33 €	229,01 €	

C) Recherche de termes de comparaison de charges foncières

Étude sur les ventes de terrains dans le cadre d'une construction d'un pavillon individuel sur la période de 01/2015 à 11/2023 sur le secteur nord ouest du département :

Ref. enregistrement	Ref. Cadastrales	Termes	Commune	Adresse	Date mutation	SDP (max)	Prix total	Prix/m ²
2020P08282	AC 857/858	1	LES MUREAUX	RUE DE LA HAYE	16/10/2020	150	137 879	919,19 €
2022P09412	AC 856/868	2	LES MUREAUX	RUE DE LA HAYE	16/03/2022	150	125 379	835,86 €
2022P02617	AK 775/787	3	LES MUREAUX	RUE PIERRE CURIE	14/01/2022	250	171 500	686,00 €
2015P01198	AH 566	4	MANTES-LA-VILLE	6 RTE DE GUERVILLE	19/03/2015	198	98 000	494,95 €
2017P01071	AH 563	5	MANTES-LA-VILLE	6 RTE DE GUERVILLE	07/02/2017	197	115 000	583,76 €
2016P04166	AS 882	6	LIMAY	33 RUE DES COUTURES	18/10/2016	130	90 000	692,31 €
2020P02779	Z 301	7	FONTENAY MAUVOISIN	LE MOUTIER	17/07/2020	200	124 000	620,00 €
2021P01217	Z 302	8	FONTENAY MAUVOISIN	LE MOUTIER	03/03/2021	200	130 000	650,00 €
2020P02996	Z 303	9	FONTENAY MAUVOISIN	LE MOUTIER	27/07/2020	200	124 000	620,00 €
2020P02998	Z 304	10	FONTENAY MAUVOISIN	LE MOUTIER	05/08/2020	200	124 000	620,00 €
2021P29934	Z 305	11	FONTENAY MAUVOISIN	LE MOUTIER	28/10/2021	200	135 000	675,00 €
2021P00575	Z 306	12	FONTENAY MAUVOISIN	LE MOUTIER	15/01/2021	200	133 000	665,00 €
2021P01238	Z 307	13	FONTENAY MAUVOISIN	LE MOUTIER	04/03/2021	200	134 000	670,00 €
2020P04944	Z 308	14	FONTENAY MAUVOISIN	LE MOUTIER	25/11/2020	200	135 000	675,00 €
							Moyenne	671,93 €
							Médiane	667,50 €

8.1.2. Autres sources externes à la DGFIP

Guide Callon 2023 sur la vente de maisons individuelles sur la commune de Mantes-la-Ville :

- minimum : 1 830 €/m²
- maximum : 3 850 €/m²

Analyse homiwoo :

12 | Analyse au code postal correspondant

Prix en €/m ²			
2 688 €/m ²			
	T3-	T4	T5+
Prix en €/m ²	3 060 €	2 724 €	2 568 €
Délai d'écoulement	97 jours	80 jours	72 jours

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

A) Valorisation du bâti :

La recherche de termes de comparaison a été réalisée suivant deux options :

– la première option consisterait à retenir la valeur basse en raison des travaux à réaliser (électricité, création d'une salle de bain et wc, cuisine, rénovation des murs et des sols, toiture et mur extérieur...).

La recherche s'est portée sur des biens présentant des caractéristiques similaires dans un périmètre élargi et retenant uniquement des valeurs basses (prix inférieurs à 1 800 €/m²). Il a été trouvé 13 termes de comparaison (termes 9 à 13 surlignés correspondent à des nouveaux termes par rapport à la précédente évaluation).

Les termes se situent sur les communes suivantes : 4 sur Limay, 1 sur Magnanville, 3 sur Mantes-la-Jolie, 4 sur Mantes-la-Ville et 1 sur Vert.

Les termes 4, 8, 11 et 12 seront écartés pour les raisons suivantes : 3 termes correspondent à des ventes d'un bailleur social à ses locataires et 1 terme correspond à une vente par adjudication qui expliquent sa valeur basse.

Concernant les autres termes, il ressort très peu d'informations au vu des actes de vente hormis les termes 10 et 13.

En conséquence, il sera privilégié les 2 nouveaux termes 10 et 13 au vu de leurs descriptifs, soit une moyenne de 1 230,55 €/m² arrondie à 1 230 €/m².

Valeur vénale du bien : 50 m² x 1 230 € = 61 500 € HT

– la seconde option serait de partir de la valeur moyenne des valeurs sur le secteur et d'en déduire des coûts de rénovation. La recherche s'est portée également sur des biens présentant des caractéristiques identiques mais dans un périmètre restreint et sans critère de montant. Il a été trouvé 13 termes de comparaison dont 3 nouveaux termes par rapport à la précédente évaluation (11 à 13). Les termes se situent tous sur la commune de Mantes-la-Ville.

Il ressort de l'étude des valeurs variant de 1 818 à 3 950 € HT/m², avec une moyenne de 2 861 € HT/m² et une médiane à 2 886 € HT/m².

Les actes de vente ne permettent pas de connaître l'état général des biens. Il est constaté que la valeur moyenne et la valeur médiane sont relativement proches. Ces valeurs sont corroborées par le guide Callon et l'analyse Homiwoo.

Le service arbitre pour une valeur de 2 850 €/m². Cette valeur correspond à un bien en bon état, à l'inverse du bien de l'étude.

Sur le site « travaux.com », le prix pour une rénovation lourde d'une maison est estimé entre 1 100 € et 2 000 €/m² soit une moyenne de 1 550 €/m². Sur le site « architecteo » la rénovation lourde d'une maison est estimée à partir de 1 200 €/m² (rénovation complète plus gros œuvre, rénovation de fenêtre avec fenêtre de toit...).

Au vu de l'état du bien, il sera retenu une rénovation lourde soit 1 550 €/m². En conséquence, le prix au m² est estimé à 1 300 €/m² (2 850 € – 1 550 €).

Valeur vénale du bien : 50 m² x 1 300 € = 65 000 € HT

B) Valorisation du terrain :

La valeur du terrain sera réalisée suivant deux approches : méthode par récupération foncière et méthode de la charge foncière.

– la première méthode consiste à comparer des terrains similaires. La recherche s'est portée sur des ventes de terrains au vu des critères ci-dessus. Il a été trouvé 9 termes de comparaison (terme 9 correspond à un nouveau terme).

Les termes se situent sur les communes suivantes : 3 sur Limay, 3 sur Mantes-la-Jolie et 3 sur Mantes-la-Ville. Le prix au m² varie entre 76 € et 473 € soit une moyenne de 229 € HT/m² et une médiane de 227 € HT/m².

Les deux premiers termes sont des terrains comprenant une construction en mauvais état. Dans les actes de vente, il n'est pas précisé si les biens seront détruits ou rénovés.

Le terme 9 correspond à un TAB non viabilisé.

Les autres termes correspondent à des valeurs de terrains d'agrément hormis éventuellement le terme 6 pouvant correspondre à une acquisition dans le cadre d'une réserve foncière pour un futur programme immobilier.

Sur différents sites, le prix d'une démolition de maison est estimé entre 100 et 200 €/m² (hors coût amiante).

Il sera retenu le dernier terme correspondant à un lot de TAB non viabilisé à 60 000 € auquel sera pris en compte les coûts de démolition (200 € x 50 m²), soit 10 000 €.

Valeur vénale du terrain par la récupération foncière : 60 000 € - 10 000 € = 50 000 € HT

– la seconde méthode est la comparaison de charges foncières. L'étude de charges foncières a été réalisée uniquement sur des terrains correspondant à des constructions de pavillons individuels. Il ressort 14 termes de comparaison avec des prix variant de 495 € à 919 € HT/m²/sdp, avec une moyenne de 671 € HT/m²/sdp et une médiane à 667,50 € HT/m²/sdp.

La SDP envisagée par le consultant était de 126 m² en 2022 cependant les combles sont régulièrement valorisés à 50 %. En conséquence, il sera retenu une SDP de 105 m² (42 x 2,5).

Il sera retenu pour l'étude une valeur de 670 €/m²/SDP auquel sera pris en compte les coûts de démolition (200 € x 50 m²), soit 10 000 €.

Valeur vénale du terrain par la charge foncière : (670 € x 105 m²) – 10 000 € = 60 350 € HT

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

L'étude fait ressortir les valeurs suivantes en poursuite d'usage :

- une valeur comprise entre 61 500 € et 65 000 € par la méthode par comparaison de ventes de maisons. La moyenne des deux valeurs est de 63 250 €, il sera retenu une valeur de 63 000 €.

L'étude fait ressortir les valeurs suivantes en récupération foncière :

- une valeur de 50 000 € par la méthode par comparaison de ventes de terrains ;
- une valeur de 60 350 € par la méthode de comparaison de la charge foncière ;

Au vu des 3 méthodes, il ressort des valeurs comprises entre 50 000 € et 63 000 € soit une moyenne de 57 783,33 € arrondie à 58 000 €.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **60 000 €**.

Elle est exprimée hors taxes et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 54 000 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient pendant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Lors de la dernière évaluation, il avait été communiqué les éléments suivants : surface habitable de 66 m², superficie du terrain de 130 m² et une SDP de 126 m². Le service avait retenu en superficie pour la maison celle déclarée au cadastre soit 50 m² et une SDP envisagée de 126 m².

Par rapport à cette précédente évaluation, il est à noter les modifications suivantes :

- le service retient une SDP de 105 m² soit légèrement inférieure à celle indiquée en 2022 afin de valoriser les combles à 50 % et non à 100 %.**
- la charge foncière retenue lors de la dernière étude correspondait à des programmes immobiliers collectifs. Il a été réalisé une recherche de charges foncières uniquement sur des maisons individuelles.**

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Boris LARZILLIERE
Inspecteur des Finances publiques

Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20240206-2024II13PJ5-AU
Reçu le 09/02/2024

GHOUMRASSI WALID

31 rue de Paris

78930 Villette

0650271933

SERVICE URBANISME

Mairie de Mantes-la-Ville

16 Rue du Val SaintGeorges

78711 Mantes la ville

Reçu le
18 JAN. 2024
URBANISME MLV
14.2024-012

Madame, monsieur,

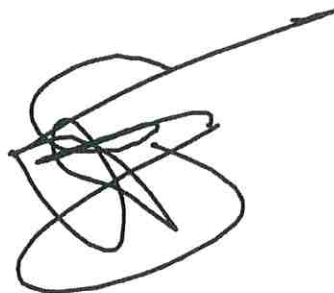
Nous vous confirmons l'offre de 50000€ (cinquante milles euros) pour vente de la maison au 9 bis rue des paillettes à Mantes la ville au nom de la société de construction immobilière SCI LMGESTION qui aura lieu le 6 février 2024.

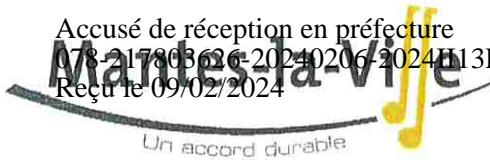
Dans l'attente d'un retour aussi rapide soit-il, veuillez agréer nos salutations.

Cordialement.

Le 15 janvier 2024.

Mr. GHOUMRASSI WALID





Monsieur Sami SAMERGY
Maire de Mantes-la-Ville

à

Monsieur Walid GHOU MRASSI
31 rue de Paris
78930 VILLETTE

Mantes-la-Ville, le 16 janvier 2024

SERVICE DE L'URBANISME
Affaire suivie par :
Isabelle HERON
Responsable du service Urbanisme
Réf : 2024-002
Tél : 01 30 98 85 89
iheron@manteslaville.fr

Objet : Offre d'achat pour la parcelle communale bâtie AR 117 – Sise 9 bis Chemin des Paillettes

Monsieur,

Par courrier en date du 15/12/2023, vous avez présenté une offre d'achat en vue de l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AR 117- Lot A, d'une superficie de 132 m², sise 9 bis Chemin des Paillettes, au prix de **50 000 €** (cinquante mille euros).

Le lot B constitutif d'un parking communal reste propriété de la Commune.

J'ai le plaisir de vous informer que votre offre a été retenue.

En conséquence, je soumettrai une délibération concernant la cession de cette parcelle communale, à votre profit, aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance, soit le 06 février 2024.

Après approbation du Conseil Municipal, mes services prendront contact avec le notaire de la commune, ou celui de votre choix, afin de convenir d'une date pour la signature de la vente.

Le Service de l'urbanisme reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.


Le Maire
Sami DAMERGY



**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

OBJET :

**CESSION DE LA
PARCELLE COMMUNALE
CADASTREE AH42P
(POUR PARTIE) SISE
IMPASSE DES
CIMENTIERS AU PROFIT
DE LA SCI FOUVAL**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUPI PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

Absents : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOUPI PLOUVIEZ

**Cession de la parcelle communale cadastrée AH42p
(pour partie) sise Impasse des Cimentiers au profit
de la SCI FOUVAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-14

OBJET :

**CESSION DE LA
PARCELLE COMMUNALE
CADASTREE AH42P
(POUR PARTIE) SISE
IMPASSE DES
CIMENTIERS AU PROFIT
DE LA SCI FOUVAL**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-14

Considérant l'extrait du plan cadastral et la photo aérienne ;

Considérant que la commune souhaite céder ce bien depuis près de 20 ans ;

Considérant qu'une première cession au profit de M. Aurélien ALTIUS avait été décidée par le Conseil Municipal de Mantes-la-Ville, par délibération n° 2022-VI-36, en date du 14 juin 2022 ;

Considérant que l'acquéreur n'a pas obtenu de prêt ;

Considérant l'avis du service du Pôle Évaluation Domaniale (PED - service du Domaine) en date du 03 août 2023, estimant le bien à hauteur de **73 000,00 €** (soixante-dix mille euros), valeur libre et assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Considérant que, suite à la diminution de la surface de la parcelle, le PED - service du Domaine a été de nouveau sollicité, et a maintenu son estimation du 03 août 2023, par courrier le 28 novembre 2023 ;

Considérant la constructibilité du bien permise par le PLUi ;

Considérant l'offre d'acquisition, par courrier non datée, de M. Walid GHOURASSI, s'élevant à **70 000,00 €** (soixante-dix mille euros) aussi renouvelée par courrier en date du 15 janvier 2024, informant également la Commune de la création de la SCI FOUVAL qui sera l'acquéreur ;

Considérant le courrier d'acceptation de ladite offre d'acquisition en date du 16 janvier 2024 ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de conserver cette parcelle dans le patrimoine communal et qu'il convient donc d'approuver la cession de ce terrain ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'annuler la délibération n° 2022-VI-36, en date du 14 juin 2022, approuvant la cession de la parcelle AH 42 à M. Aurélien ALTIUS.

Article 2 :

D'approuver la cession de la parcelle communale AH n° 42p (pour partie), située en toute fin de l'impasse des Cimentiers, d'une superficie de 626 m², au profit de la SCI FOUVAL, au prix de **70 000,00 €** (soixante-dix mille euros).

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les actes relatifs s'y rapportant.

OBJET :

**CESSION DE LA
PARCELLE COMMUNALE
CADASTREE AH42P
(POUR PARTIE) SISE
IMPASSE DES
CIMENTIERS AU PROFIT
DE LA SCI FOUVAL**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-14

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 9/02/2024

Le Maire



Article 4 :

Dit que les frais de notaires et l'ensemble des taxes liées à la mutation seront pris en charge par l'acquéreur.

Article 5 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY

Département : YVELINES

Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20240206-2024II14PJ1-AU

Commune : MANTES-LA-VILLE

Reçu le 09/02/2024

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
VERSAILLES - Accueil et délivrance de documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h30
78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01.30.97.43.00 - fax 01.30.97.45.76
sdif.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

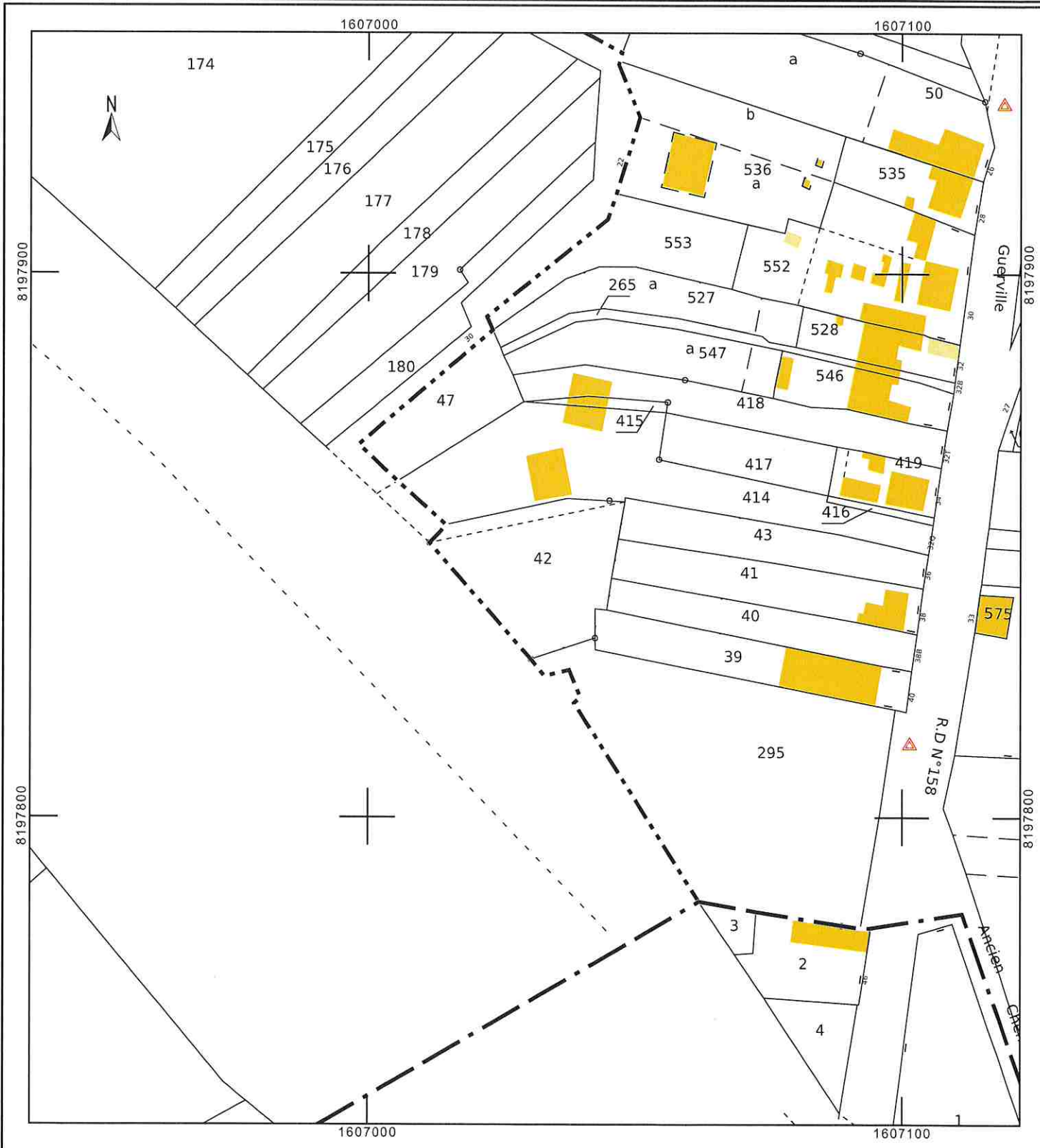
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances publiques des Yvelines
Pôle d'évaluation domaniale de Versailles
16 avenue de Saint-Cloud
78011 Versailles cedex
Courriel : ddfip78.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Versailles, le 03/08/2023

Le Directeur départemental des Finances
publiques des Yvelines

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Boris LARZILLIERE
Courriel : boris.larzilliere@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06 30 84 98 66

à
Mairie de Mantes-la-Ville

Réf DS: 13453176
Réf OSE : 2023-78362-57059

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr](https://www.collectivites-locales.gouv.fr)



Nature du bien :

Terrain à bâtir

Adresse du bien :

Impasse des Cimentiers, MANTES-LA-VILLE (78711)

Valeur :

73 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT : COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

affaire suivie par : *Mme Isabelle HERON (Responsable du service urbanisme)*

2 - DATES

de consultation :	21/07/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	21/07/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

La commune de Mantes-la-Ville souhaite céder une parcelle d'une superficie de 668 m² en zone Uda. Le terrain est grevé d'une servitude en zone non aedificandi.

La parcelle a déjà été évaluée à trois reprises par le service du Pôle Évaluation Domaniale des Yvelines (avis 2015-362-1589, 2017-362-0661 et 2020-362-0807).

La mairie a engagé des négociations avec un acquéreur potentiel sur la base d'un montant de 70 000 € correspondant à l'estimation du dernier avis.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

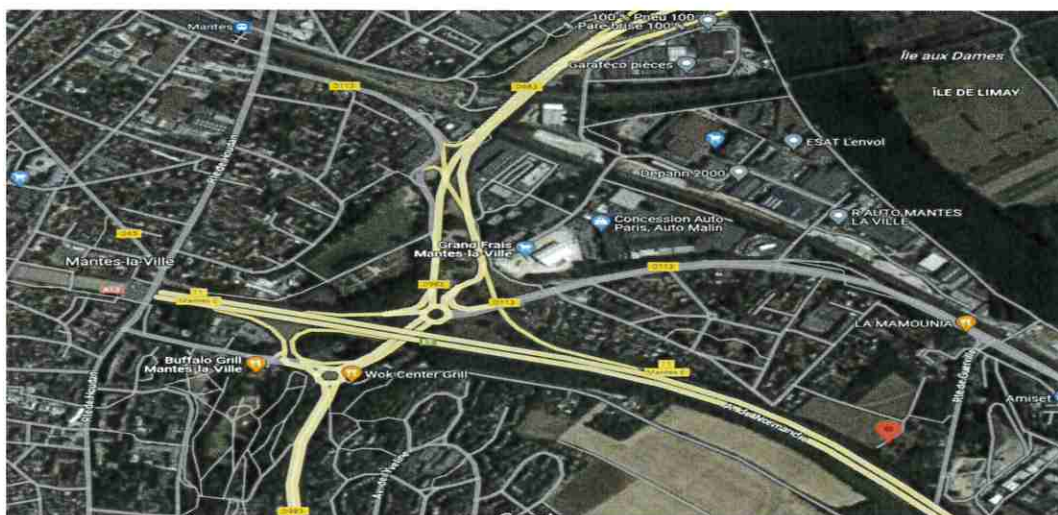
Le terrain est situé sur la commune de Mantes-la-Ville, dans le département des Yvelines, commune limitrophe de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. La commune compte environ 20 000 habitants. Elle fait partie de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPSEO), dénombant près de 405 000 habitants.

La commune est desservie par l'autoroute A13 reliant Paris à la Normandie et d'une gare ferroviaire « Mantes-Station » permettant de rejoindre Paris.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le terrain est situé entre le 30 impasse des Cimentiers, l'autoroute A13 et la route de Guerville. Il est dans un secteur isolé du quartier de Maupomet, à proximité de quelques pavillons.

Il se trouve à environ 1,3 km de la sortie 11 « Mantes est » de l'autoroute A13 et à 2 km de la gare ferroviaire « Mantes station ».



4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

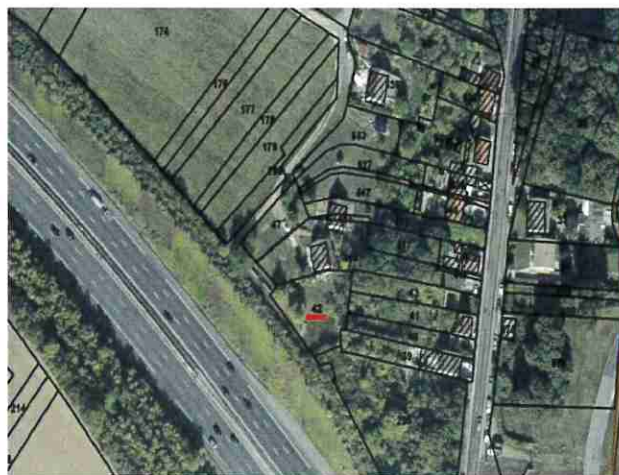
Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
Mantes-la-Ville	AH 42	Maupomet	668 m ²	Terrain

4.4. Descriptif

La parcelle est d'une superficie de 668 m², composée essentiellement d'une végétation basse et de quelques arbres. Elle n'est pas délimitée de façon distincte avec les parcelles voisines. Elle est accessible par un chemin de terre non aménagée depuis la rue des Bas-Villiers. Il n'existe pas d'accès depuis la route de Guerville.

La parcelle n'est pas viabilisée et le raccordement au réseau public est envisageable, soit au niveau de la rue des Bas-Villiers à environ 250 m, soit en contrebas au niveau de la route de Guerville à environ 75 m (informations communiquées en 2020 par le consultant).

La zone non aedificandi représente 30 à 50 % de la parcelle.



4.5. Surfaces du bâti

L'emprise de parcelle communiquée par le consultant est de 668 m².

Au cadastre, il est indiqué une superficie de 668 m².

Le service retient pour l'étude la superficie indiquée par le consultant soit 668 m² en prenant compte qu'une partie de la parcelle se trouve en zone non aedificandi.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble : Mairie de Mantes-la-Ville

5.2. Conditions d'occupation : Libre

6 - URBANISME

Zone UDa du PLUI de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine et Oise en vigueur depuis le 16/01/2020 et opposable depuis le 21/02/2020.

Cette zone correspond aux espaces à vocation mixte, avec une dominante d'habitat individuel.

La bande de constructibilité principale est fixée à 20 m.

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée au moyen de la méthode par comparaison : qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires, au cas particulier, des ventes de terrains sur la commune de Mantes-la-Ville.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1. Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Étude sur les ventes de terrains d'une superficie comprise 300 et 900 m², entre 06/2019 et 06/2023 sur la commune de Mantes-la-Ville en zonage Uda :

Ref. enregistrement	Ref. Cadastres	Termes	Commune	Adresse	Date mutation	Zonage	Surface terrain (m ²)	Prix total	Prix/m ²	Observations	
7804P04 2020P05580	362//AV/ 862//863	1	MANTES-LA-VILLE	RUE KARL MARX	19/12/2020	Uda (pavillonnaire diversifié)	419	70 000	167,06 €	2 parcelles en lanière en 2ème ligne mais formant un TAB	
7804P04 2019P04383	362//AB/ 947//	2	MANTES-LA-VILLE	30 B RUE MARCEL SEMBAT	02/09/2019	Uda (pavillonnaire diversifié)	301	80 000	265,78 €	Belle Petite parcelle rectangulaire avec accès sur voirie en angle de rue, prix d'un TAB	
7804P04 2019P05806	362//AT/ 784//	3	MANTES-LA-VILLE	10 RUE DES BELLES LANCES	29/11/2019	Uda (pavillonnaire diversifié)	490	120 000	244,90 €	Belle parcelle rectangulaire 1ere ligne	
7804P02 2021P07267	362//AR/ 1314 à 1317	4	MANTES-LA-VILLE	RUE DES VALLIONS	06/05/2021	Uda (pavillonnaire diversifié)	542	125 000	230,63 €	Belle parcelle en L	
7804P02 2022P21482	362//AH/ 619/620	5	MANTES-LA-VILLE	25 RTE DE GUERVILLE	23/06/2022	Uda (pavillonnaire diversifié)	414	69 000	166,67 €	TAB Non viabilisé en 2ème ligne	
							Moyenne	433	92 800,00 €	215,01 €	
							Médiane	419	80 000,00 €	230,63 €	

8.1.2. Autres sources externes à la DGFIP

Sans objet

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Au vu des critères ci-dessus, il a été trouvé 5 termes de comparaison sur la commune de Mantes-la-Ville en zone Uda.

Il ressort des termes de comparaison les valeurs suivantes : la valeur moyenne d'un lot de terrain à bâtir (TAB) est de 92 800 € et la valeur médiane est de 80 000 € avec des valeurs comprises entre 69 000 € et 125 000 €. Le prix au m² est compris entre 167 € et 266 €, soit une moyenne de 215 € et une médiane de 231 €/m².

Sur les 5 termes, il est constaté 2 termes relativement élevés compris entre 120 000 € et 125 000 €/lot, et 3 termes relativement bas compris entre 69 000 € et 80 000 €/lot.

Au vu de sa situation géographique (accolée à l'autoroute A13 dont une partie en zone non aedificandi et l'accès par une route non carrossable), il sera privilégié les valeurs basses de l'étude soit les termes 1, 2 et 5.

La valeur vénale peut être déterminée soit au lot de TAB, soit au m² de TAB :

- estimation d'un lot de TAB : il sera privilégié les 3 termes, soit une moyenne de **73 000 €/lot/TAB**.

- estimation au m² d'un TAB : comme précédemment, il sera privilégié les 3 termes retenus, soit une moyenne de 200 €/m². Cependant une partie de la parcelle est en zone non aedificandi, soit environ 50 % de la superficie totale au vu des informations sur géoportail. Il est préconisé par la DNID lorsqu'un terrain est non constructible, d'appliquer généralement un abattement d'environ 80 % à 90 %, pour les régularisations de voirie ou terrain à usage de jardin.

Il sera retenu une valeur de 200 €/m² pour la partie en zone constructible et 40/m² pour la zone non aedificandi (200 € x 0,2)

Valeur vénale du TAB au m² : (200 € x 334 m²) + (40 € x 334 m²) = 80 160 € arrondie à 80 000 €

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

L'étude fait ressortir par la méthode par comparaison les deux valeurs suivantes :

- une valeur de 73 000 € pour la vente du terrain à bâtir par lot ;
- une valeur de 80 000 € pour la vente de terrains à bâtir au m².

La moyenne obtenue par les 2 méthodes est de 76 500 €/lot TAB. Cependant au vu des études précédentes et des particularités de la parcelle, il sera privilégié la valeur obtenue par la méthode par comparaison de lot de TAB.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **73 000 €/m²**.

Elle est exprimée hors taxe, hors droits et hors frais d'agence.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 65 700 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

11 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

12 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

13 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,



LARZILLIERE Boris
Inspecteur des Finances Publiques

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances publiques
des Yvelines
POLE D EVALUATION DOMANIALE
16 AVENUE DE SAINT CLOUD
78018 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01.30.84.57.41
Mél. : ddfip78.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

MAIRIE DE MANTES-LA-VILLE

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Boris LARZILLIERE
Courriel : ddfip78.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 01 30 84 57 78
Réf DS : 15079667
Réf OSE : 2023-78362-89830

Versailles, le 28 novembre 2023

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour actualisation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2023-78362-57059 du 03/08/2023 suite à une modification de la superficie du terrain.

Par une saisine du 21/11/2023 (DS n° 15079667), vous sollicitez l'actualisation de l'estimation de la valeur vénale d'un terrain de 626 m² issue de la parcelle AH 42, située impasse des Cimentiers sur la commune de Mantes-la-Ville.

A cette saisine est jointe l'avis de valeur du 03/08/2023 (n° 2023-78362-57059) réalisé à votre demande pour la cession de ce terrain d'une superficie de 668 m². La valeur vénale avait été estimée à 73 000 € correspondant à un lot de terrain à bâtir.

Vous précisez qu'une modification de la contenance cadastrale de la parcelle est intervenue depuis cette évaluation, passant de 668 m² à 626 m².

Cependant en l'absence de projet et de modification significative du marché sur la commune de Mantes-la-Ville, cette diminution de la superficie du terrain de 42 m² n'a pas d'incidence sur la valeur vénale définie le 03/08/2023.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale est confirmée à 73 000 € HT, hors droits et charges, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le présent avis est valable pour une durée de 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

Boris LARZILLIERE
Inspecteur des Finances publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.



Signature
ETAT - A 13
représenté par SANEF

NOTA :

- Mesurage suivant les limites apparentes
- Cotes et superficies ne seront définitives qu'après signature par les parties et par le géomètre-expert des limites définies dans le procès-verbal de bornage annexé de son plan

Mur ou clôture présumé mitoyen

Mur ou clôture présumé privatif appartenant au propriétaire du côté duquel est la pointe de la flèche

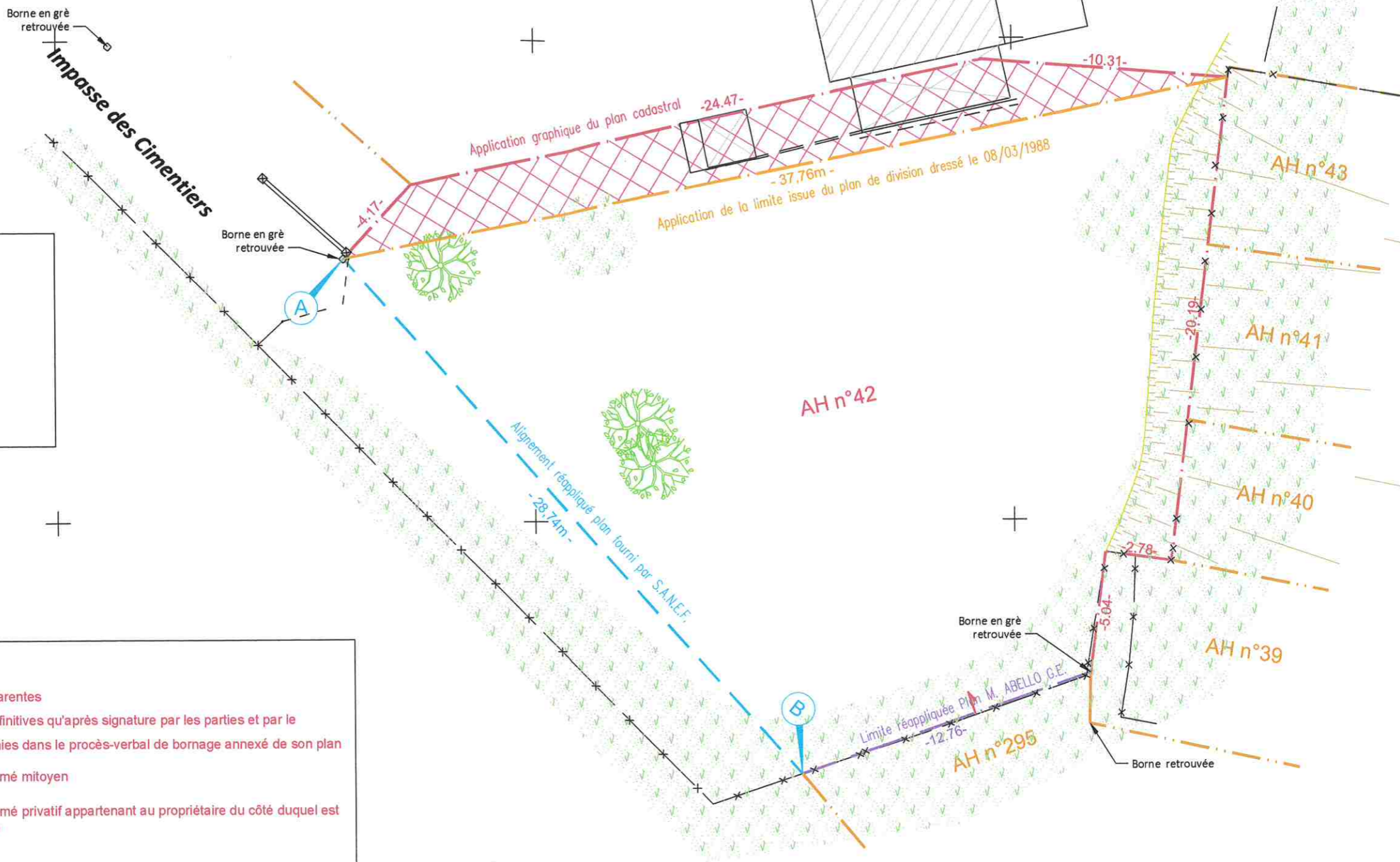
Limite de propriété

Limite de fait

Application cadastrale : Commune de MANTES LA VILLE

Limite réappliquée

Anomalie foncière à régulariser - superficie 82 m²



Signature
Arnaud MATISSON
Géomètre-Expert
Auteur des présentes

Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20240206-2024II14PJ5-AU
Reçu le 09/02/2024

GHOUMRASSI WALID

31 rue de Paris

78930 Villette

0650271933

Reçu le
18 JAN. 2024
URBANISME MLV
ref. 2024.03

SERVICE URBANISME

Mairie de Mantes-la-Ville

16 Rue du Val SaintGeorges

78711 Mantes la ville

Madame, monsieur,

Nous vous confirmons l'offre de 70000€ (soixante dix milles euros) pour vente de la parcelle AH42 à Mantes la ville au nom de la société de construction immobilière SCI FOUVAL qui aura lieu le 6 février 2024.

Dans l'attente d'un retour aussi rapide soit-il, veuillez agréer nos salutations.

Cordialement.

LE 15 JANVIER 2024

Mr. GHOUMRASSI WALID

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Sami SAMERGY
Maire de Mantes-la-Ville

à

Monsieur Walid GHOUMRASSI
31 rue de Paris
78930 VILLETTE

Mantes-la-Ville, le 16 janvier 2024

SERVICE DE L'URBANISME
Affaire suivie par :
Isabelle HERON
Responsable du service Urbanisme
Réf : 2024-001
Tél : 01 30 98 85 89
iheron@manteslaville.fr

Objet : Offre d'achat pour la parcelle communale non bâtie cadastrée AH 42p – Impasse des Cimentiers

Monsieur,

Par courrier en date du 15/12/2023, vous avez présenté une offre d'achat en vue de l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée AH 42 (pour partie), d'une superficie de 626 m², sise Impasse des Cimentiers, au prix de **70 000 €** (soixante-dix mille euros).

J'ai le plaisir de vous informer que votre offre a été retenue.

En conséquence, je soumettrai une délibération concernant la cession de cette parcelle communale, à votre profit, aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance, soit le 06 février 2024.

Après approbation du Conseil Municipal, mes services prendront contact avec le notaire de la commune, ou celui de votre choix, afin de convenir d'une date pour la signature de la vente.

Le Service de l'urbanisme reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.


Le Maire
Sami DAMERGY



**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**MISE EN PLACE D'UNE
BOURSE AUX PROJETS
JEUNES**

Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-15

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absente : Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

Mise en place d'une Bourse aux Projets Jeunes

Le Conseil Municipal,

Considérant la volonté de valoriser les jeunes et de soutenir les projets innovants et expérimentaux émanant des jeunes âgés de 18 à 25 ans ;

Considérant la diversité des projets pouvant être entrepris, qu'ils soient individuels ou collectifs, et relevant de différents domaines tels que la culture, l'éducation, la solidarité, l'environnement, le sport, les nouvelles technologies...;

OBJET :

**MISE EN PLACE D'UNE
BOURSE AUX PROJETS
JEUNES**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-15

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 09.02.2024

Le Maire



Considérant la nécessité d'établir un règlement encadrant la mise en place d'une Bourse aux Projets pour financer ces initiatives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser la mise en place d'une bourse aux projets Jeunes.

Article 2 :

D'attribuer la bourse aux candidats répondant aux critères d'attribution et dans la limite des crédits prévus au budget annuel.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

Séance ordinaire du Mardi 6 février 2024

OBJET :

**MOTION DE SOUTIEN
AU DEPARTEMENT DES
YVELINES VISANT A
APPUYER SA DEMARCHE
AUPRES DE L'ÉTAT
POUR RETROUVER DES
CAPACITES
FINANCIERES**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 6 février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame VIOT, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Date de convocation :
Mercredi 31 janvier 2024

Absente : Madame GENEIX.

**Nombre de Conseillers
Municipaux :**
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34

Absents excusés : Madame SOUMARE, Monsieur ROBISE, Monsieur ENNOUNI, Madame SABINO, Madame GICQUEL et Monsieur MORIN.

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-16

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame SOUMARE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Madame SABINO donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame GICQUEL donne pouvoir à Monsieur NAUTH
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Motion de soutien au Département des Yvelines
visant à appuyer sa démarche auprès de l'Etat pour
retrouver des capacités financières**

Notre département est le partenaire incontournable des 259 communes yvelinoises, au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale), mais aussi des subventions d'investissement qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité de nos équipements et espaces publics (30 M€ d'euros par an), d'entretenir nos voiries (9 M€ par an), de soutenir nos efforts de construction de logement (14 M€ par an), nos projets de rénovation urbaine (11 M€ par an) ou bien

OBJET :

**MOTION DE SOUTIEN
AU DEPARTEMENT DES
YVELINES VISANT A
APPUYER SA DEMARCHE
AUPRES DE L'ÉTAT
POUR RETROUVER DES
CAPACITES
FINANCIERES**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-16

encore nos maisons médicales (4 M€ par an). Au total, ces subventions départementales- parmi les plus importantes de France- sont décisives car elles permettent dans un même mouvement d'augmenter la qualité de nos projets tout en limitant notre endettement.

Or le département des Yvelines, plus fortement encore que le reste du territoire national, et à l'instar des départements franciliens, traverse des difficultés financières d'une ampleur inédite. Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier (impactant les ressources prélevées sur les droits de mutation à titre onéreux - DMTO) et le ralentissement de la croissance française vont entraîner, pour 2023, une perte de près de 140 millions d'euros pour les finances départementales des Yvelines, sans grand espoir que la situation ne s'améliore en 2024.

Au-delà de ce choc conjoncturel, c'est le modèle économique même des départements qui est remis en cause: depuis 2015, l'Etat n'a cessé de lui imposer des dépenses obligatoires nouvelles (accueil des mineurs étrangers, financement du Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice de la fonction publique...) ce sans compensation financière adéquate. En parallèle, il a privé le département depuis 2020 de toute capacité fiscale : nos ressources sont désormais, à l'exception des DMTO, totalement décorrélées des réalités économiques de nos territoires.

Les difficultés financières actuelles peuvent avoir un effet boule de neige majeur sur les aides apportées à nos communes et porter préjudice tant aux Yvelinois dans leur vie quotidienne (éducation, transport, santé, environnement...) qu'au tissu économique local - et, in fine, à notre territoire tout entier.

En conséquence après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et face à cette situation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame GICQUEL (pouvoir), Monsieur LAROCHE, Madame GUILLAUME, Monsieur FONTAINE, Monsieur MORIN (pouvoir) et Monsieur NAUTH)

DECIDE

Article 1er :

- A demander à l'Etat à court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois ;
- A demander à l'Etat à moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;
- A demander à l'Etat d'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes

OBJET :

**MOTION DE SOUTIEN
AU DEPARTEMENT DES
YVELINES VISANT A
APPUYER SA DEMARCHE
AUPRES DE L'ETAT
POUR RETROUVER DES
CAPACITES
FINANCIERES**

N° DELIBERATION:

N° 2024-II-16

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 09/02/2024

Le Maire



les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.

Article 2 :

• A affirmer que le couple Département – Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien ;

Article 3 :

• A réaffirmer que le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité ;

Article 4 :

• A demander que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré, le 6 février 2024

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Samy DAMERGY